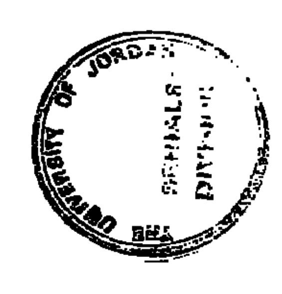
Radio-Télévision

Le Monde



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14772 – 7 F – DIMANCHE 26 - LUNDI 27 JUILLET 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Les JO les plus universels depuis la guerre

Cent soixante-douze nations participent aux Jeux olympiques de Barcelone

Le roi Juan Carlos devait déclarer, samedi 25 juillet au stade de Montjuich, à Barcelone, ouverts les Jeux de la XXVe olympiade de l'ère moderne. Ils rassembleront, jusqu'au 9 août, dix mille athlètes de 172 nations. Ces Jeux, les plus universels depuis 1945, grâce à l'absence, pour la première fois depuis 1968, de tout boycottage politique, sont marqués par la participation des Républiques nées des bouleversements à l'Est, le retour de l'Afrique du Sud, ainsi que des pays qui, comme Cuba, avaient boudé Séoul en 1988. Ces Jeux sont un grand succès pour M. Samaranch, catalan, président du CIO.

Babel perplexe

LE monde entier défile à Barcelone. Délégations massives ou minuscules, drapeaux déjà vus, drapeaux nouveaux, drapeaux ressortis des greniers de l'Histoire : jamais les Jeux olympiques n'auront été aussi universels qu'en 1992. Cuba est là, l'Afrique du Sud aussi, et les pays renaissants : Croatie, Slovénie, pays baltes et autres Républiques de l'ex-Union soviétique... Oubliée, donc, l'ère des boycottages qui firent de l'olympisme, pendant deux décennies, un enjeu symbolique des tensions internationales. Les deux «Grands», comme on disait, rivalisaient sur la cendrée comme dans la course aux armements. A la recherche de l'hégémonie politique correspondait celle des prouesses médaillées.

A s'en tenir à l'observation de la liturgie olympique – toujours émouvante bien que guindée – les Jeux de Barcelone seraient ceux de la fraternité retrouvée. On voudrait s'en persuader, mais, au-delà du cortège coloré de Barcelone, on perçoit moins un monde en train de faire son unité qu'une Babel perplexe, inquiète.

SPECTACLE universel aux codes simples, langage commun, le sport paraît être l'une des valeurs-refuges d'un temps qui n'en connaît guère d'autres. Peut-il, à lui seul, faire oublier ce qui, loin des stades et de leur liesse, donne à notre décennie le parfum inquiétant d'une fin de siècle où les espérances, comme les statues des dieux antiques, jonchent le sol?

L'Empire du communisme s'est effondré en moins de temps qu'il n'en faut pour changer d'olympiade. Les nationalités qu'il avait étouffées redécoupent l'espace, souvent à coups de haines ethniques guerrièrement exprimées. L'Europe de l'Ouest se cherche dans la morosité une identité commune, et le débat sur son union renforcée, loin de susciter l'ardeur des peuples, baigne dans un scepticisme désabusé. Les pays riches sont rongés par le cancer du chômage et l'affaiblissement des solidarités. Les pays pauvres le sont de plus en plus, et des guerres sanglantes se livrent dans des hauts lieux de la misère (Somalie) comme s'il s'agissait de faire oublier une détresse par une autre. Le communisme a échoué dans son projet de créer un monde nouveau. Le libéralisme se révèle encore incapable de résoudre le scandale des inégalités et constatera peut-être un jour qu'il nourrit en son sein le ferment de révoltes à venir. Le retour annoncé du religieux reste, pour l'heure, celui du fanatisme, des intégrismes, du sectarisme.

L'ENVIRONNEMENT est une préoccupation universelle, mais c'est bien tard : les «dégâts du progrès» sont partout visibles, et souvent irréparables. La pandémie de sida n'épargne aucun continent : on n'est qu'au début des ravages. Les mouvements de population du sud vers le nord, en dépit des digues élevées par les pays riches, n'en sont sans doute qu'à leur début.

Au moment où s'élancent les athlètes des Jeux, il ne faut pas gâcher son plaisir en face du plus grand spectacle des temps modernes. Mais, dans la jubilation et l'admiration, on doit laisser une place au doute : sur le podium de l'Histoire, quelle médaille méritera notre siècle?

Le triomphe de Juan Antonio Samaranch

BARCELONE

de notre envoyé spécial

«J'ai l'honneur d'inviter le roi Juan Carlos à proclamer l'ouverture des Jeux de la XXVe olympiade.» Pour cette brève introduction, prononcée samedi 25 juillet à la fin de la cérémonie d'ouverture, Juan Antonio Samaranch, Catalan de naissance et président du Comité international olympique (CIO) depuis 1980, aura sans doute été plus ému que jamais.

La flamme olympique pouvait jaillir enfin de l'immense torche, qui domine le stade de Montjuich, sur les hauteurs de Barcelone, et pénétrer dans les foyers des téléspectateurs de cent soixante-quinze pays. Après le baron Pierre de Coubertin, rénovateur de l'olympisme, Juan Antonio Samaranch est le deuxième président du CIO à accueillir les Jeux d'été dans son propre pays.

«Logiquement, je devrais quitter le CIO après cela, car Barcelone sera le sommet de ma carrière, estime Juan Antonio Samaranch dont le mandat expire en 1993. *Je voudrais qu'on se souvienne de ces Jeux comme ceux de la compréhension, de la réconciliation et de la paix.»* Le souhait du président du CIO est à double portée. Après le boycottage des Africains à Montréal (1976), des Américains et d'autres Occidentaux à Moscou (1980), du bloc socialiste à Los Angeles (1984), de Cuba et de quelques «pays frères» à Séoul (1988), l'ambition de Juan Antonio Samaranch était de faire des Jeux de Barcelone les plus universels du siècle. Jusqu'au bout, il aura négocié pour que tous les athlètes de l'ex-Yougoslavie, aujourd'hui déchirée, puissent participer et ne deviennent pas à leur tour des otages de la politique. Le grand retour de l'Afrique du Sud après l'abolition de l'apartheid et l'accession à l'indépendance de nouveaux Etats sont venus conforter son souci d'universalité.

GÉRARD ALBOUY

Lire la suite page 12

Lire également

■ L'effort gratuit des hommes d'argent, par BÉNÉDICTE MATHIEU ■ Le retour des Africains du Sud, par FRÉDÉRIC FRITSCHER ■ La nouvelle génération de coureurs kényans, par JEAN HÉLÈNE ■ Les tricheurs courent toujours, par JÉROME FENOGLIO ■ Olympic city, par CORINE LESNES

Pages 12 et 13

Yougoslavie : les réticences du secrétaire général de l'ONU

Le différend opposant le Conseil de sécurité au secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, à propos de la crise yougoslave a vu, vendredi 24 juillet, le diplomate égyptien marquer un point. Il a obtenu une plus grande implication des pays européens dans les missions de paix des Nations unies en Bosnie-Herzégovine.

Lire page 3 l'article d'AFSANÉ BASSIR POUR

Irak : les Occidentaux s'impatientent



Lire page 4 l'article d'ALAIN FRACHON et AFSANÉ BASSIR POUR

«Un grand dessein pour le Proche-Orient»

Un point de vue d'HENRI ATLAN. *Page 4*

Le sommaire complet se trouve page 20

Sang contaminé : les politiques à la question

Mme Dufoix, M. Fabius et M. Hervé ont témoigné au procès des responsables de la transfusion

par Laurent Greilsamer

Le prétoire avait des allures d'arène et la rumeur hostile de la rue s'y engouffrait par ses fenêtres grandes ouvertes. Vendredi 24 juillet, dans une chaleur d'étuve et une ambiance tendue, la 16e chambre correctionnelle du tribunal de Paris a reçu la visite de trois anciens ministres sous haute protection policière.

Ce fut une audience marathon, sans suspension ni trêve. Une audience agressive et sans nul doute exutoire, où il revint à M. Edmond Hervé, qui fut secrétaire d'Etat à la santé en 1985, de témoigner en premier. C'est-à-dire de répondre pêle-mêle aux questions sur le «chauffage» des concentrés sanguins destinés aux hémophiles, seule mesure pouvant alors inactiver le virus du sida, et sur la généralisation du dépistage de ce virus, jugée trop tardive par les parties civiles.

S'expliquer, tel était l'enjeu pour ces trois anciens ministres successivement accueillis, au mieux par des murmures, le plus souvent par des sifflets. Des témoins peu ordinaires dans une enceinte de justice – le dernier précédent remonte à 1981 lorsque M. Michel Poniatowski, ancien ministre de l'intérieur, donna sa version devant la cour d'assises jugeant les assassins du prince de Broglie. Des témoins parfaitement conscients de moins affronter un tribunal que l'opinion publique.

De fait, M. Hervé, aussitôt après avoir prêté serment, s'adresse aux hémophiles et à leurs proches présents derrière lui : *«J'ai juré de dire la vérité. Je dirai la vérité. Tout le commande : la douleur des familles, la justice et l'idée que je me fais de mon devoir.»* Une déclaration accueillie par une houle réprobatrice que le maire de Rennes, député (PS), reçoit dans le dos.

Mais, très vite, l'ancien ministre est happé dans le cercle étroit des gens de robe occupant les quelques mètres carrés au pied du tribunal. Et le substitut du procureur, Mme Michèle Bernard-Requin, pose les premières questions : *«Le témoin a-t-il été avisé de la contamination des produits sanguins distribués par le Centre national de la transfusion sanguine (CNTS) entre le 21 mars et le 1er octobre 1985, période retenue par la prévention?»* Raide, le micro à la main, à un pas seulement des inculpés et des avocats, M. Hervé répond : *«J'ai eu connaissance de manière précise de l'état des produits sanguins du CNTS à la suite du compte rendu d'une réunion de la Commission consultative de la transfusion sanguine, le 20 juin 1985. Mais, pour comprendre ce qui s'est passé, il faut que je vous détaille ce qui s'est passé en amont.»*

Lire la suite et nos autres informations page 8

L'ÉTÉ FESTIVAL

Réquichot, peintre défroqué

TANLAY (Yonne)

de notre envoyée spéciale

«Barbaque si rabaquée barbotte que Barabas déballe sa rate, dératte sa balle et gratte sa botte. Puis Barabas baratte, dans les rhododendrons, baratte sa balle si baraquée. Ses baulles s'ébattent sa rate s'emballe, sa botte d'balle et Barabas rembale sa rate.»

Bernard Réquichot écrivait, aussi, des textes à base de mots désossés, rebondissant en images-sons très étudiées, tantôt colériques et chaotiques, tantôt coulantes et litaniques, souvent drôles, jamais dramatiques. Cet homme-là pourtant, qui était peintre, s'est jeté par la fenêtre de son atelier, en décembre 1961, deux jours avant le vernissage de son exposition à la galerie Daniel Cordier. Il avait trente-deux ans, et laissait en plan une œuvre singulière, pleine d'irrégularités, qui ne convainquait pas, n'a pas convaincu en 1973, lorsque le CNAC, à Paris, l'a montrée dans ses développements, ne convaincra peut-être pas cette fois encore. Car, pas plus qu'hier, elle ne donne prise, aujourd'hui, à une lecture en bonne et due forme de ce travail accompli dans le secret, que le peintre n'aimait pas exposer. Un travail à l'arraché du corps, qui, pourtant, n'a pas pris une ride.

GENEVIÈVE BREERETTE

Lire la suite page 14 et nos informations sur le Festival d'Avignon pages 14 et 15

M 0146 - 0727 0 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,60 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

LES FINS D'EMPIRES

Sautons cinq siècles : le temps pour Rome de bâtir et féconder son empire, plus vaste encore que ceux des Perses ou d'Alexandre, celui dont la grandeur et la décadence hantent notre conscience occidentale. Nous voici à Alexandrie en 391 après Jésus-Christ, quand règne Théodose, l'empereur chrétien qui va interdire l'année suivante les cultes païens. L'affaire du *serapeum* saccagé illustre bien la mêlée religieuse qui aurait précipité la chute de l'empire modèle.

6. – Sérapis, l'idole suppliciée

Par PIERRE CHUVIN

L'été 391 fut chaud, à Alexandrie. Un été d'affrontements entre les communautés religieuses. Les chrétiens, certainement les plus nombreux, étaient soutenus par les autorités civiles et militaires. Les païens, forts du prestige de la tradition, d'une culture à laquelle la plupart des chrétiens étaient attachés, usaient de pouvoirs magiques à l'efficacité reconnue. Qui était tout à fait sûr que le Nil dispenserait sa crue annuelle, si on ne lui rendait plus les honneurs légitimes ?

En ce temps-là, les philosophes descendaient dans la rue pour défendre leurs propres opinions. En 391, alors que l'Etat ne prend plus la peine de nommer les desservants des temples, les savants, philosophes, magiciens, deviennent les chefs de la religion. A Alexandrie, un nommé Olympios est ce chef improvisé : l'événement l'a révélé. Un événement qu'il n'a pas suscité. L'initiative est dans le camp de l'évêque-patriarche Théophile, homme d'action qui, une quinzaine d'années plus tard, ne lésinera pas sur les moyens pour faire condamner Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople. A plus forte raison, face aux païens et dans sa propre cité, ne doit-il pas hésiter. La provocation est facile : il suffit de transformer un temple en église et, à cette occasion, d'exposer quelques objets attestant les turpitudes de l'ancienne religion.

Cela s'était déjà fait. En 362, l'évêque Georges avait voulu transformer en chapelle un sanctuaire désaffecté de Mithra. En le nettoyant, les employés de l'évêché avaient trouvé des crânes humains. Exhibés et commentés, ces crânes avaient provoqué des émeutes. Georges avait été enlevé, attaché à dos de chameau (animal puant et ignominieux, jugeait-on), promené par la ville et finalement mis en pièces. Il faut dire que, cet évêque étant arien, la plupart des chrétiens d'Alexandrie, demeurés fermes catholiques, ne se dérangèrent pas pour le secourir. En 391, une génération plus tard, les chrétiens sont plus nombreux et, cette fois, à l'unisson de leur évêque. Celui-ci a reçu de l'empereur un temple de Dionysos pour le transformer en église. Le temple est vidé de ses statues et objets sacrés, que l'on promène par les rues. Parmi eux, des phallus. Rires chez les chrétiens, fureur chez les païens humiliés, *«surtout ceux qui faisaient profession de philosophie»*. Eux connaissent le pourquoi et le comment de ces choses, ils sont experts depuis des siècles à tirer de profondes vérités de mythes en apparence obscènes.

Olympios exhorte alors ses partisans à mourir, s'il le faut, pour les coutumes des ancêtres. Ils déclenchent une émeute et font, dit Socrate, historien chrétien, mais informé par des païens d'Alexandrie, un massacre de chrétiens. Ils se rendent maîtres de la ville, occupent le *serapeum*, son temple principal et son plus beau monument. Ils rossent les chrétiens qu'ils attrapent, voire les mettent en croix, leur brisent les jambes. La haine explose.

Dans un sévère rappel à l'ordre, l'empereur interdit d'entrer dans les temples. Peu après, l'armée prend possession du sanctuaire païen dont l'évêque Théophile veut la destruction.

Les autorités se tournent alors vers l'empereur, qui est à Aquilée. L'aller et retour doit prendre environ deux mois, et l'auguste décision est datée du 16 juin – les troubles ont dû éclater juste avant la crue du Nil. La peur prend les païens, dégrisés, à l'idée de la réaction de l'empereur ; un bon nombre, sans l'attendre, s'enfuient de la ville.

Quelle fut la réaction des autorités ? Les émeutiers de 362 avaient été sauvés par l'avènement de Julien l'année suivante et par l'impopularité de leur victime principale. En 390, un soulèvement à Thessalonique, pour la libération d'un cocher emprisonné à la veille de courses importantes, a provoqué le meurtre du commandant de la garnison, un Germain. En punition, un massacre aveugle fit des milliers de victimes. Mais, à Alexandrie, on ne signale pas de meurtre de personnalités. La cruauté de la répression de Thessalonique a fait scandale ; même contre des païens, Théodose, à supposer qu'il le veuille, ne peut pas la recommencer. Plus indulgent avec les personnes, le pouvoir n'en sera que plus dur avec les symboles de l'ancienne religion. Arrive l'«oracle» – on appelle ainsi les décisions impériales. Les deux communautés se rassemblent près du *serapeum* pour en entendre lecture. L'oracle ne mâche pas ses mots, condamne *«la vaine superstition des païens»*, renouvelle l'interdiction de sacrifier et ajoute celle d'entrer dans les temples. Les païens, légalistes, espéraient sans doute le *statu quo*. Les historiens de l'Église se font un plaisir de peindre leur désarroi : c'est à qui se fera tout petit, se mêlera aux chrétiens, sortira par une porte dérobée. Olympios, dès lors, ne se sent plus le cœur à mourir pour les coutumes des ancêtres. La nuit précédente, au plus profond de la nuit, il a entendu un *alleluia* s'élever dans le *serapeum*, toutes portes fermées, dans le silence. De même que les dieux avaient abandonné Antoine avant l'arrivée d'Octave dans la même ville, quatre siècles plus tôt, de même les dieux du paganisme renoncent et se taisent définitivement à l'arrivée du dieu des armées. Olympios change son manteau court de philosophe pour une tenue plus discrète, descend au port et prend le premier bateau en partance pour l'Italie. Il n'y aura donc ni siège ni prise du *serapeum*. L'ordre impérial décourageait les résistances et la ville était probablement sous le coup des émeutes sanglantes qui l'avaient précédé. L'armée prend possession de l'énorme édifice, dont l'évêque Théophile veut la destruction.

Comme en d'autres circonstances analogues, et longtemps après encore, si les païens sont atterrés à l'idée de la profanation, tous les chrétiens ne sont pas rassurés. Ce sanctuaire était trop prestigieux, trop imprégné de la magie de l'ancienne religion. L'idole de Sérapis est la première frappée. Sur un bâti en bois, elle était revêtue d'un assemblage d'or, d'argent, d'ivoire, de pierres : une statue chryséléphantine, c'est-à-dire d'or et d'ivoire, datant de la fin du quatrième siècle avant Jésus-Christ. Cette effigie colossale du dieu assis occupe presque tout l'espace de la salle du sanctuaire. Il a une présence écrasante, dans la pénombre calculée pour les reflets qu'elle pose sur le corps, enduit avec de l'huile, dans la lumière qui frappe le seul visage du dieu.

Suit un moment de flottement. Mais c'est le premier coup de hache qui compte. Celui-ci porté à la mâchoire du dieu, les assaillants le désarticulent. La tête, les membres sont arrachés ; des souris s'en échappent. On transporte le bâti du corps dans l'amphithéâtre, où on le brûle, cependant que les quartiers du dieu supplicié sont promenés à travers la ville, broyés, outragés de toutes les manières, comme ceux d'un condamné. Il reste à vider le temple des richesses accumulées depuis tant de siècles. Le païen Eunape a du mal à retenir ses grincements de dents lorsqu'il évoque cette facile victoire, confirmant que les païens n'ont pas réellement défendu le *serapeum* : *«Les chrétiens ont fait la guerre contre des offrandes, remportant une victoire sans adversaire et san combat. Ils ont livré bataille avec tant de vaillance aux statues et aux ex-voto que non seulement ils les ont vaincus, mais ils les ont volés, et toute leur stratégie consistait à les emporter sans se faire voir. Il n'y a que les soubassements du serapeum qu'ils n'emportèrent pas, à cause du poids des pierres.»*



Destruction de la statue d'Apollon. Détail d'un tableau de Signorelli Luca (1441-1523).

SCALA

L'évêque organise ensuite des visites du sanctuaire. On révèle les astuces qui rendaient plus sensible aux fidèles la présence divine, les passages dérobés par lesquels un prêtre s'insinuait derrière les statues pour les faire parler, la voix assourdie par le tuyau qui la transmettait, le système d'aimant *dans le plafond qui attirait la* statue en fer du Soleil, comme suspendue en l'air. Enfin, parmi les hiéroglyphes gravés ou peints sur certains murs, apparaît la croix de vie, le signe égyptien *ankh* : le triomphe est complet, puisque même les écrits de l'impiété ont pressenti l'avènement du Christ. Quant aux statues, elles donnent lieu à une vaste entreprise de récupération des métaux. Une partie sert, explique Socrate, aux bonnes œuvres de l'évêché : de la menue monnaie pour les pauvres. Un professeur de la ville, Palladas, commente ces transformations avec amertume en voyant des statues de dieux converties en effigies de saints chrétiens et ornant le palais impérial à Constantinople. Au moins, leur dit-il, vous n'êtes pas passées dans le creuset. Toutes n'ont pas eu cette chance : un Éros est devenu poêle à frire !

Le culte des statues étant devenu impossible, les païens se détournèrent alors des temples vers les merveilles de la nature, contre lesquelles le vandalisme ne pouvait encore rien.

L'aspect de la ville, on l'imagine, change brutalement avec la démolition de son plus bel édifice et la suppression de toutes les images de Sérapis et des autres dieux, à tous les coins de rue, aux portes des maisons, dans l'embrasure des fenêtres. Le *serapeum* était là depuis les origines de la cité, fondée sept siècles plus tôt *«au bord de l'Egypte»*, dans l'hiver 332-331 avant Jésus-Christ, par Alexandre le Grand. Au début des années 270 après Jésus-Christ, elle avait été occupée par les troupes de Zénobie, la reine de Palmyre. Les combats avaient amené l'abandon de l'ancien quartier royal des Ptolémées, comprenant leurs palais, le tombeau d'Alexandre et ceux des Ptolémées, le musée et la célèbre bibliothèque.

Alexandrie n'en avait pas moins gardé son rang de capitale, son commerce, ses écoles. Ses deux plus beaux monuments restèrent le *serapeum*, édifié sous Ptolémée III (246-221 avant Jésus-Christ), restauré sous Caracalla quatre siècles et demi plus tard, en 215 ; et le *cesareum*, commencé par Cléopâtre VII en l'honneur d'Antoine, achevé par Auguste, qui le consacra au culte impérial. Surtout le *serapeum*. Comme le dit en 359 un commerçant de Naplouse, c'est *«un spectacle seul et unique en son genre dans le monde entier»*, pour l'architecture du bâtiment comme pour la ferveur qui l'entourait. En 391, le *cesareum* avait été transformé en église depuis plus de cinquante ans ; c'était même le siège du patriarcat.

Alexandrie est aussi un centre universitaire. Non pas le seul, assurément : les écoles sont nombreuses autour de la Méditerranée à la fin du quatrième siècle. Mais la ville a une tradition ancienne, des bibliothèques bien fournies, et toutes les disciplines y sont représentées : cette fois, c'est un Grec de bonne famille d'Antioche, ancien officier supérieur de l'armée romaine, Ammien Marcellin, païen modéré, qui s'exprime, sans doute peu avant 391. Son éloge d'Alexandrie, *«la plus éminente de toutes les cités»*, de ses temples, des trésors que renferment les bibliothèques du *serapeum*, vient à point. Le paganisme alexandrin était déjà menacé. En 384, le préfet du prétoire Cynégius, qui dépendait directement de l'empereur et avait autorité sur tout l'Orient, a été envoyé en Égypte. Il doit en particulier veiller à ce que nul *ne fasse de sacrifices* pour connaître l'avenir. Cynégius, chrétien fervent, a tenté d'en profiter pour fermer les temples.

Mais que veut dire la fermeture d'un édifice immense comme le *serapeum*, avec ses cours, ses appartements pour faire retraite, ses bibliothèques, ses dépôts et archives ? En 391, sa destruction ne marque pas, loin de là, la fin du paganisme antique. Elle annonce l'interdiction totale des cultes païens dans tout l'Empire, l'année suivante, et elle est symptomatique d'une période d'une trentaine d'années qui voit la fermeture, le pillage et souvent la destruction des plus grands sanctuaires de l'Empire romain. Les païens devront inventer d'autres pratiques, se détourner des temples dans les villes vers les sanctuaires ruraux, puis tout simplement vers les merveilles naturelles, contre lesquelles le vandalisme alors ne pouvait rien, concentrer leur réflexion sur l'interprétation des mythes, maintenant que le culte des statues est devenu impossible. La prise du *serapeum* marque moins encore la fin d'une culture.

Les livres ont continué à régner à Alexandrie, dont tous les intellectuels ne sont pas partis. Un grand mathématicien, Théon, y enseigne, et sa fille Hypatie lui succède. Elle sera l'un des grands professeurs de philosophie du début du cinquième siècle, soulevant l'enthousiasme de son élève Synésios.

Mais le neveu du preneur du *serapeum*, Cyrille, succédant à son oncle Théophile en 412, entre en conflit avec le gouverneur de la ville, puis avec la savante dame, qui est, en 415, victime d'une émeute de moines, dans des conditions atroces. Et pourtant... les idées ont la vie plus dure que les hommes, car soixante ans après, dans un cénacle plus restreint, les heurts entre étudiants adeptes des anciens cultes et étudiants chrétiens amènent la dernière vague de persécutions dont nous soyons informés. Un temple clandestin est alors découvert et détruit, dans la banlieue élégante de la grande ville.

La prise du *serapeum*, si elle n'honore pas l'évêque Théophile, n'a pas affaibli le rayonnement intellectuel de la ville. A-t-elle amené un poète connu, Claudien d'Alexandrie, qui avait commencé une carrière en grec, à émigrer à Rome et à choisir le latin ? Son génie n'est pas moindre pour s'être exprimé dans une autre langue, qui reflétait la même civilisation. Ni pour avoir nourri de culture païenne des chrétiens qui surent l'apprécier.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Païens et chrétiens au IVe siècle. L'apport de l'histoire ecclésiastique de Rufin d'Aquilée*, de Françoise Thélamon, Etudes augustiniennes, 1981.
- *Les Paysages reliques*, de Michel Tardieu, Peeters, 1990.
- *Chronique des derniers païens*, de Pierre Chuvin, Les Belles Lettres, 1990.

Sous la direction de Jean-Pierre Rioux

Prochain épisode : «La mêlée barbare des champs Catalauniques», par Claude Aziza

ÉTRANGER

La querelle entre M. Boutros-Ghali et le Conseil de sécurité sur la Bosnie-Herzégovine

Le secrétaire général de l'ONU juge excessive la part prise par la crise yougoslave

Des combats ont, de nouveau, ensanglanté Sarajevo, vendredi 24 juillet, tandis qu'une tentative de la Force de protection de l'ONU, du HCR et de l'OMS d'atteindre la ville bosniaque de Gorazde, assiégée et bombardée par les forces serbes, a échoué. Après que deux véhicules eurent *été endommagés par des mines*, le convoi a dû faire demi-tour. Cependant, des milliers de Musulmans et de Croates continuent à affluer en Croatie après avoir fui l'avance des Serbes en Bosnie-Herzégovine. A New-York, le secrétaire général de l'ONU a marqué un point, vendredi, dans sa querelle avec le Conseil de sécurité.

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

M. Boutros Boutros-Ghali a exigé et obtenu une déclaration du Conseil de sécurité demandant un engagement de la part des pays européens en vue de lui fournir des informations quant aux *« contributions qu'ils seraient disposés à apporter »* sous forme *« de personnels, de matériels et d'appui logistique »* pour assurer la supervision par l'ONU des armes lourdes en Bosnie-Herzégovine, comme le demande l'accord de Londres signé le 17 juin dernier sous l'égide de la Conférence européenne sur la Yougoslavie. C'est seulement ensuite que M. Boutros-Ghali serait disposé à poursuivre ses efforts pour appliquer l'accord de Londres.

Selon la déclaration du Conseil de sécurité adoptée par consensus, vendredi 24 juillet, l'ONU participera en tant que membre à part entière à toutes les négociations de la Communauté européenne concernant l'ex-Yougoslavie. En outre, le Conseil *« souscrit à l'opinion du secrétaire général »* selon laquelle les conditions sur le terrain ne sont pas encore réunies pour que l'ONU puisse superviser les armes lourdes en Bosnie-Herzégovine. *« Toute une journée de négociations au sein du Conseil pour accoucher d'une souris »*, a commenté un diplomate bosniaque en lisant la déclaration sur le conflit dans son pays.

Irritation grandissante

Selon les membres du Conseil – de plus en plus irrités par l'attitude du secrétaire général –, les *consultations ont traîné parce que* M. Boutros-Ghali *« tient à négocier chaque phrase »*. Les quinze sont toutefois unanimes pour dire que certains points soulevés par M. Boutros-Ghali dans sa lettre de *« vive protestation »* au Conseil de sécurité sont *« légitimes »*, à savoir la manière dont les Britanniques ont décidé de confier la tâche difficile de surveillance des armes lourdes en Bosnie à l'ONU, sans avoir consulté le secrétariat. Ce qu'ils reprochent au diplomate égyptien, ce sont ses *« manières brutales »* aboutissant à l'affrontement ouvert avec le Conseil. Il est vrai que, présentant son rapport sur la Somalie, M. Boutros-Ghali ne s'est pas embarrassé de précautions pour reprocher au Conseil de sécurité et à la CEE de se pencher à l'excès sur la crise yougoslave, une *« guerre de riches »* aux yeux du secrétaire général.

Un diplomate, qui se félicite du caractère *« indépendant »* de M. Boutros-Ghali, estime que *« bien que le secrétaire général tienne à marquer son territoire (...) le Conseil doit rester et restera l'organe de l'ONU qui décide »*, ajoutant : *« Le secrétaire général doit exécuter les décisions du Conseil (...) Nous sommes disposés à avoir des consultations avec lui car on n'a pas d'autre choix que de travailler ensemble »*. Mais tout le monde n'est pas de cet avis. Un diplomate occidental a déclaré aux journalistes : *« Si le secrétaire général de l'ONU ne fait pas ce que les Etats membres lui demandent, on ne contribuera plus au budget de l'ONU, lui rendant la vie très difficile »*.

« Un jour, il perdra »

A la fin de cette longue journée de vendredi et dans le cadre du « conflit » du diplomate égyptien avec le Conseil de sécurité, les délégués concèdent qu'au cours de cette trois mille centième réunion officielle du Conseil de sécurité, M. Boutros-Ghali *« a gagné un jeu sur la Bosnie car la balle, comme il le voulait, est désormais dans le camp des Européens »*. Ils ajoutent aussitôt : *« Il reste encore plusieurs manches à jouer. On tient à lui faire savoir notre volonté de travailler avec lui. Mais il faut que cela soit clair : ce n'est pas au secrétaire général d'écrire les résolutions du Conseil de sécurité, car un jour il perdra. »*

AFSANÉ BASSIR POUR

□ **Un avion-cargo de la CEI s'écrase en Macédoine.** – Un avion-cargo Antonov-12 de la Communauté des Etats indépendants (CEI) s'est écrasé, jeudi soir 23 juillet, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, faisant au moins un mort, a indiqué un communiqué officiel à Skopje. Les raisons de l'accident ne sont pas connues. Selon l'ambassade de Russie à Belgrade, l'Antonov appartenait à la compagnie aérienne Volga Dniepr. Il avait à son bord sept membres d'équipage et était parti à vide de Simferopol, en Crimée, pour Skopje, où il devait prendre un chargement de marchandises. – *(AFP.)*

GRANDE-BRETAGNE

Les « modernistes » entrent dans le « cabinet fantôme » du Labour

LONDRES

de notre correspondant

La composition du « cabinet fantôme » du Parti travailliste, annoncée vendredi 24 juillet, est marquée par la nomination à des postes importants d'une nouvelle génération dite « moderniste », moins imprégné que les précédentes de la tradition socialiste et ouvrière du Labour. Deux hommes incarnent cette tendance : MM. Gordon Brown, qui succède à M. John Smith (nouveau chef de file du parti) au poste de chancelier de l'Echiquier, et Tony Blair, qui prend en charge le « ministère » de l'intérieur.

Tous les postes, sauf un, changent de titulaire. Outre un net rajeunissement de l'équipe de vingt personnes qui entoure le chef de l'opposition, ce remaniement se distingue par un souci de « féminisation » avec l'arrivée de cinq femmes. Mme Margaret Beckett, nouveau « numéro deux » du parti, cumule cette fonction avec celle de chef du groupe parlementaire. MMmes Harriet Harman (trésor) et Ann Taylor (éducation), MM. David Blunkett (santé) et Chris Smith (environnement), notamment, font partie des promus. La vieille garde reste cependant aux commandes, avec MM. Robin Cook (commerce et industrie), Jack Cunningham (affaires étrangères), et John Prescott (transports).

M. Bryan Gould, rival malchanceux de M. John Smith pour la direction du parti, prend en charge les affaires concernant le patrimoine national (culture). A la tête de cette équipe, M. Smith va devoir imposer des réformes internes délicates, notamment la limitation de l'influence des syndicats. Il a remporté une première victoire mercredi en faisant accepter une réduction de 90 % à 70 % du « bloc » des suffrages syndicaux lors du congrès du parti.

L. Z.

ITALIE : les obsèques du juge Borsellino

L'Etat entendra-t-il « l'appel de Palerme » ?

Le Sénat italien a approuvé, vendredi 24 juillet, le décret-loi, adopté par le conseil des ministres le 8 juin et qui donne des moyens supplémentaires aux autorités dans la lutte contre la Mafia (*le Monde* du 22 juillet). A Palerme, les obsèques du juge Paolo Borsellino ont réuni, vendredi, une foule considérable.

PALERME

de notre envoyée spéciale

La petite église en ciment que le juge Borsellino apercevait de ses fenêtres sut protéger le recueillement de ses funérailles. L'enterrement fut sans fastes mais les dignitaires plus nombreux que prévu. On fit entrer les paroissiens. Les autres citoyens restèrent dehors, faute de place. Devant le cercueil couvert de lys jaunes, sans l'œil d'une caméra, un vieil homme parla *« pour Palerme »*. Antonio Caponnetto avait été le chef de l'instruction au tribunal, le patron de Falcone et de Borsellino, et l'instigateur du « pool anti-mafia ».

Visage de cire et voix tendue, devant le président de la République Oscar Luigi Scalfaro, il en appela aux responsabilités de chacun : *« Cette terre génère des hommes comme Borsellino. Qu'ils puissent travailler, sans être massacrés. Cher Paolo, la lutte que tu as menée jusqu'au sacrifice doit devenir et deviendra celle de chacun d'entre nous. C'est la promesse que je te fais solennellement, comme un serment »*. Se levant de son banc parmi le public pour répondre au vieil homme, le président Scalfaro déclara prier pour que ce sacrifice ne soit pas vain et pour que plus jamais ceux qui, comme lui, incarnent les plus hautes responsabilités *« ne soient un motif de scandale »*. Dans l'église, les applaudissements crépitèrent. Les huit substituts, collègues du défunt, qui avaient démissionné la veille pour *« forcer ce changement de volonté politique »* accusèrent le coup d'un regard ému. Le ministre de la justice, M. Claudio Martelli et le vice-président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), instance contestée, choisirent de se taire.

Révolte civile

De même se tinrent cois l'ex-président de la République, M. Francesco Cossiga, comme le chef national de la police, M. Vincenzo Parisi, honni par les Palermitains. *« Qui l'a convié ? »*, grondait l'assistance à voix basse. Par la porte ouverte au grand soleil, s'engouffrait un immense écho. A leur tour, les habitants applaudissaient M. Caponnetto et le président, dont les propos d'espoir étaient retransmis par haut-parleur.

La chorale chanta *« la tristesse qui se transforme en danse, le sursaut après l'angoisse »* et dans son homélie, le prêtre exalta la force des prophètes comme Paolo Borsellino.

Ici plus qu'ailleurs l'oppression mafieuse pèse sur la vie quotidienne, mais elle provoque désormais aussi un rejet d'une violence inégalée. Palerme, *« en révolte civile »* selon le ministre de la justice, hésite entre le découragement et l'espoir. L'autorité s'affiche dans les quartiers repaires de la mafia. Des soldats perquisitionnent maison après maison. Pourtant, le 23 juillet, une retentissante offensive contre un « super killer » a échoué lamentablement. L'homme, condamné à dix-sept ans de réclusion lors du maxi-procès de 1986, vivait tranquillement en ville sous son nom. Traqué, le 23 juillet, il réussit à s'enfuir, fort des peurs qu'il inspire à ses voisins et du prestige qui séduit les gamins. C'est le premier revers du nouveau préfet de police, M. Matteo Cinque, arrivé la veille, après l'éviction réclamée par l'opinion, de son prédécesseur. Déçue, la ville se dit *« prête à supporter l'état de siège »* s'il s'impose pour capturer les *boss* circulant avec arrogance, en dépit de leur condamnation.

Las d'attendre, indignés de voir cent six familles sans toit *« simplement parce que voisines de la maison de Borsellino »*, les Palermitains, dans leur majorité, réclament que des têtes tombent : à l'assemblée régionale, dont seize membres ont maille à partir avec la justice ; dans la municipalité, où l'on voudrait voir revenir l'ancien maire du « printemps de Palerme », M. Leoluca Orlando ; à la préfecture, jadis tenue par le général Carlo Alberto Dalla Chiesa, *« un résistant comme il en faudrait à nouveau un »* ; au Parquet, où les palermitains veulent le départ du procureur général, M. Piero Giammanco. Sur ce point, le CSM vient de répondre en ouvrant le 23 juillet une enquête sur l'intéressé.

De ces « signes » tout nouveaux, Palerme attend des suites concrètes sans confiance excessive. Elle maintient la pression dans la rue, à sa façon... Un magnolia cache l'entrée de l'immeuble rose où habitaient les Falcone. A son pied, et sur son tronc effilé, des lettres et des photos se sont amoncelées depuis le 23 mai, jour de leur assassinat. *« Nous avons honte de cet Etat. Sommes fiers d'hommes comme toi »*, ont écrit de proches voisins. Vendredi 24 juillet, une main enfantine a épinglé un cœur, *« Falcone, Borsellino, love »* et rajouté en-dessous : *« Haine pour la Mafia »*.

Ce même jour, sur les murs du centre ville, le mouvement néo-fasciste MSI a placardé son *« Adieu, Paolo »*. Ses militants, presque absents de la scène palermitaine, se réveillent pour *« reconstruire l'Etat »*, à l'affût de la révolte civile. Drôle de guerre, que celle de la Mafia.

DANIELLE ROUARD

ASIE

Veille de scrutin au « Japon de l'envers »

A Yamagata, conservatisme et potentats locaux ont dominé la campagne pour les élections sénatoriales du 26 juillet



YAMAGATA

de notre envoyé spécial

La gare flambant neuve de Yamagata, chef-lieu de la préfecture du même nom, est symbolique du désenclavement d'une région située au nord de la grande île centrale de Honshu. On est là dans dans une partie du pays connue comme le « Japon de l'envers » (*ura nihon*) – par opposition à la côte tournée vers le Pacifique. Région reculée, aux rudes hivers et au relief tourmenté, dont la population, largement paysanne, est réputée pour son endurance.

Raccordée à Tokyo depuis trois semaines par un « mini Shinkansen » (nouvelle version du TGV nippon, comportant moins de wagons et moins rapide), Yamagata, centre administratif et commercial de 250 000 habitants, n'est plus qu'à deux heures et demie de la capitale. La campagne qui y a lieu, sans excessive animation, à l'occasion du renouvellement, dimanche 26 juillet, de la moitié de la Chambre haute témoigne cependant d'un éloignement persistant de Tokyo. Ici, les intérêts régionaux bien compris et les enjeux de pouvoir des potentats locaux l'emportent sur les appartenances politiques.

Pourtant, Yamagata est un intéressant microcosme. Ce bastion du conservatisme fut le théâtre, lors des sénatoriales de 1986, d'une révolte de l'électorat qui avait alors élu le secrétaire général de Rengo no kai, l'organisation politique de la confédération syndicale Rengo. Yamagata est aussi le « fief » de l'Union sociale démocrate : son vice-président y est député. Elle est également la circonscription du secrétaire général du gouvernement, M. Koichi Kato, bras droit du premier ministre, M. Kiichi Miyazawa, et récemment impliqué dans un scandale.

Cette fois-ci, Yamagata ne semble pas saisie du prurit contestataire. Les électeurs sont saturés de scandales. Bien qu'il y ait à proximité une importante base militaire, et qu'autrefois la région ait fourni une bonne partie des troupes qui combattirent en Mandchourie – une saignée qui a marqué les mémoires, – la récente loi sur la participation de soldats japonais aux forces de paix des Nations unies ne constitue guère un enjeu : le candidat de Rengo étant soutenu par des formations (socialiste et sociale-démocrate) qui ont des positions divergentes sur cette question, on s'en tient à des promesses abstraites.

Le recul du lobby paysan

Ici, la population a les pied sur terre. Bien que la prospérité de la ville soit entamée par la concurrence de Sendai, avec son million d'habitants, la récession se fait encore peu sentir, excepté pour les transactions immobilières, qui, comme ailleurs, ont chuté. La question qui agite les esprits est l'ouverture du marché du riz dans la cadre des négociations du GATT.

Puissant groupe de pression, les coopératives agricoles, rassemblées dans l'organisation Nokyo, qui, il y a trois ans, n'avaient pas soutenu le candidat conservateur, se sont cette fois résolues à faire campagne pour le député sortant du PLD (Parti libéral-démocrate, au pouvoir à Tokyo), M. Teibun Suzuki. *« Au moins, je le connais »* : c'est par cette formule que M. Kazukichi Yamaguchi, « patriarche » de la Ligue des coopératives (150 000 membres), bras politique de Nokyo, tranche en sa faveur. Le maintien du prix du riz et les subventions dont ont bénéficié les agriculteurs ont facilité le retour de la classe rurale dans le giron conservateur. Excepté à Aomori, dans toutes les préfecture du Tohoku (partie septentrionale du Honshu), Nokyo soutient le PLD.

Yonezawa est la deuxième ville de la préfecture pour sa population. On l'atteint au fil de vallées encaissées occupées par les rizières dont le vert tendre contraste avec celui plus foncé des collines de conifères, parmi lesquelles on distingue, çà et là, des vignes ; avec les cerises, le raisin est une production locale. M. Takashi Nagazawa, chef de la division administrative des coopératives locales, souligne : *« Les conservateurs sont au pouvoir : il est plus efficace de passer par eux pour faire prévaloir nos intérêts. »*

Les manœuvres de Nokyo se doublent du traditionnel jeu de pouvoir des potentats locaux, qui transcende les appartenances politiques et se complique cette fois d'une incertitude : Yamagata vit la fin de l'ère des « patriarches » qui ont dominé la région depuis les années 60, sans que l'on sache à qui va profiter la redistribution des cartes.

Au bureau du candidat conservateur, M. Suzuki, ancien chef de la police nationale, active le lobby des anciens policiers de la ville dont les réseaux constituent une des infrastructures de sa machine électorale. Le bureau est *situé au siège de la* compagnie des transports Yamagata Kotsu. Celle-ci fait partie de l'« empire » de M. Takao Hattori, qui vient de mourir. Le *« parrain »* de la ville, comme disent les habitants, possédait le quotidien local, *Yamagata Shimbun* (250 000 exemplaires), et deux des trois chaînes de télévision. Deux fils, un naturel et un adoptif, se disputent l'héritage.

Un autre grand « feudataire », l'octogénaire gouverneur Idataki, qui détient son poste depuis vingt ans, est malade et donc hors jeu. Reste M. Kanazawa, qui règne sur la mairie depuis un quart de siècle, ainsi que le patriarche des coopératives, M. Yamaguchi, qui se moque *des étiquettes politiques : il soutient* en même temps un socialiste à la mairie et un conservateur au Sénat... Conclusion d'un chauffeur de taxi : *« Ici, ce n'est pas des urnes que sort le pouvoir. »* La percée de l'opposition au Parti libéral-démocrate n'y aura sans doute été qu'un feu de paille.

PHILIPPE PONS

□ **CAMBODGE : fausse monnaie.** – La police de Phnom-Penh a effectué des contrôles sur les marchés de la capitale cambodgienne en vue de saisir de faux billets qui ont récemment été mis en circulation, apparemment par les Khmers rouges. Cette faction a proposé lors d'une réunion du Conseil national suprême, le 23 juillet, la création d'une monnaie destinée à remplacer le riel. – *(UPI.)*

EN BREF

□ **ALBANIE : élections locales.** – Le Parti démocrate albanais espère renforcer son pouvoir lors des élections locales de dimanche 26 juillet alors que le Parti socialiste (ex-communiste, opposition) entend profiter de ce qu'il appelle *« l'échec de la politique économique démocrate »*. Les anciens communistes demeurent puissants à l'échelon local. Le Parti démocrate avait remporté 92 des 140 sièges du Parlement en mars dernier. L'Albanie est en train de mettre en place un nouveau système administratif accordant davantage d'autonomie aux élus locaux. Les conseils communaux, municipaux et de district seront élus à la proportionnelle ; quant aux maires des communes et des municipalités, ils seront élus au suffrage universel direct selon un système majoritaire. Le dépouillement pourrait prendre dix jours. – *(Reuter.)*

□ **MOLDAVIE : manifestation contre la force d'interposition.** – Quelques centaines de combattants moldaves en armes, venus du front sur le Dniestr (est de la République), ont bloqué, vendredi 24 juillet, la principale avenue de la capitale moldave, Chisinau, pour protester contre le déploiement des troupes d'interposition de la XIVe armée russe. Le président moldave, M. Mircea Snegur, a lancé un appel au calme à la radio-télévision et a défendu l'accord de paix signé, mardi 21 juillet, avec la Russie pour résoudre le conflit du Dniestr (*le Monde* du 23 juillet). Le commandant de la XIVe armée russe, le général Alexandre Lebed, a averti que *« toute action contre l'accord de cessez-le-feu serait neutralisée par le feu »*, selon la télévision. – *(AFP, Itar-Tass.)*

□ **RUSSIE : La solution de l'affaire Honecker est « proche ».** – L'ancien numéro un est-allemand, M. Erich Honecker quittera prochainement l'ambassade du Chili à Moscou (*le Monde* du 25 juillet), ont indiqué vendredi 24 juillet deux hauts responsables russe et chilien. *« Des consultations intensives sont en cours, nous partons du fait que M. Honecker va quitter prochainement l'ambassade, ça se fera rapidement, mais quand, je ne peux le dire »*, a déclaré à Moscou M. Sergueï Iastrejembski, porte-parole du ministère russe des affaires étrangères. – *(AFP.)*

□ **Trois Iraniens expulsés de Grande-Bretagne.** – Le gouvernement britannique a ordonné, vendredi 24 juillet, *« pour des raisons de sécurité nationale »*, l'expulsion de trois Iraniens. MM. Mehdi Sayed Sadeghi, Mahmoud Mehdi Soltani – tous deux travaillant à l'ambassade d'Iran – et Gassem Vakhshiteh, étudiant, sont accusés par le Comité de défense de Salman Rushdie d'avoir préparé un complot contre l'écrivain, condamné à mort par l'ayatollah Khomeiny après la publication du livre *les Versets sataniques*. Un porte-parole du Foreign Office a souligné que ces expulsions étaient sans rapport avec la décision de l'Iran d'expulser d'ici la fin juillet un diplomate britannique en poste à Téhéran, arrêté le 17 juin pour espionnage. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Le conflit entre Bagdad et l'ONU

Une nouvelle proposition de compromis a été adressée à l'Irak

La tension restait vive, samedi 25 juillet, entre l'ONU, les pays occidentaux et le régime de Bagdad à propos des obstacles dressés par ce dernier aux *inspections des experts des* Nations unies. Mais une nouvelle solution de compromis a été adressée à Bagdad et dans l'attente d'une réponse de son gouvernement, l'ambassadeur irakien à l'ONU a fait état de son *« optimisme »*.

NEW-YORK et WASHINGTON

de nos correspondants

Qu'il soit transmis par des membres du Conseil de sécurité de l'ONU ou par les autorités américaines, le message adressé au président irakien est le même : M. Saddam Hussein ne doit pas, une fois de plus, se tromper sur la détermination des Occidentaux à user de nouveau de la force contre l'Irak. Si le chef de l'Etat irakien croit pouvoir profiter de la campagne électorale aux Etats-Unis ou de l'attention que la communauté internationale prête à la Bosnie-Herzégovine pour desserrer l'étau de l'embargo économique et des contraintes du cessez-le-feu qui lui sont imposés, il fait fausse route, disent les Occidentaux.

Dans l'intention d'intimider Bagdad, ils ont multiplié, vendredi 24 juillet, les gestes et les déclarations en ce sens, tout en prenant soin, semble-t-il, de laisser une porte ouverte au dirigeant baasiste, puisque aussi bien il s'agit d'une bataille où, d'un côté comme de l'autre, personne n'entend perdre la face. Ainsi les membres du Conseil de sécurité ont-ils donné une grande marge de manœuvre au courageux Suédois Rolf Ekeus, chef de la commission spéciale de l'ONU chargée de superviser l'application de la résolution 687 sur le cessez-le-feu. M. Ekeus s'est longuement entretenu vendredi avec l'ambassadeur irakien à l'ONU, M. Abdul Amir Al Anbari, auquel il a remis une proposition pour sortir de l'impasse. La réponse du gouvernement irakien devait être transmise samedi au Conseil de sécurité. Mais M. Al Anbari, dès vendredi soir, et après s'être entretenu avec son gouvernement, croyait pouvoir faire état de quelques signes de détente : *« Je suis très, très optimiste, l'affaire prend bonne tournure »*, *« je m'attends à une réponse positive »* (de la part de Bagdad), a dit le diplomate irakien.

Depuis le 5 juillet, une équipe d'inspecteurs de l'ONU, chargée de surveiller l'application de la résolution 687, se voit interdire l'accès au ministère de l'agriculture à Bagdad. L'équipe, dont le mandat est d'obtenir le démantèlement de toutes les armes de destruction massive aux mains de l'Irak, soupçonne que des documents et du matériel relatifs à l'arsenal chimique de Bagdad se trouvent au ministère. Pour le gouvernement irakien, les inspecteurs de l'ONU n'ont pas le droit de fouiller une administration civile. Et le régime a organisé des manifestations, parfois violentes, afin d'empêcher les experts de l'ONU d'exercer leur mission. Deux des experts sont restés dans la capitale irakienne, cinq autres ont dû se réfugier à Bahreïn ; soixante-cinq autres agents de l'ONU opèrent toujours dans différentes régions d'Irak.

« Dernière chance »

A en croire de bonnes sources, M. Ekeus, citoyen d'un pays neutre, a proposé de désigner lui-même et de diriger personnellement une petite équipe d'inspecteurs pour fouiller les locaux du ministère de l'agriculture. Ce serait une demi-concession à l'Irak, qui souhaitait que seuls des experts de pays neutres fussent autorisés à visiter le ministère. M. Ekeus suggérerait encore que les inspecteurs ne franchissent pas la porte de la pièce abritant le bureau du ministre irakien de l'agriculture ; le souci étant là de ménager ce que des sources arabes appellent la *« sensibilité »* d'un gouvernement qui n'entend pas être davantage *« humilié »*. D'ores et déjà, M. Al Anbari a assuré qu'il n'y aurait plus de manifestations contre les experts de l'ONU et que leur sécurité serait garantie à leur retour.

Si elle est confirmée, la proposition de M. Ekeus signifierait aussi qu'aucun des pays occidentaux – notamment pas les Etats-Unis, en période électorale – n'envisagerait de gaieté de cœur de devoir reprendre les hostilités contre l'Irak. Comme M. Ekeus l'a lui-même relevé devant la presse, les Irakiens ont eu le temps, ces dernières vingt-quatre heures, de déménager d'éventuels documents compromettants du ministère...

Mais le temps est compté. Un représentant occidental à l'ONU a assuré que la proposition de M. Ekeus *« était la dernière chance »* de M. Saddam Hussein. Si le diplomate suédois devait se présenter samedi devant le Conseil de sécurité avec une réponse négative de l'Irak, alors Britanniques, Américains et Français adresseront sans doute un ultimatum à M. Saddam Hussein.

Faudra-t-il voter une nouvelle résolution autorisant l'emploi de la force ? Les Britanniques pensent que la résolution 687 est suffisante comme base d'action. Les Français pensent qu'il serait important d'en obtenir une autre, non pas tant d'un point de vue juridique que pour manifester l'appui politique de la communauté internationale à une éventuelle reprise des hostilités contre l'Irak. Les Américains ne paraissent pas avoir d'opinion très tranchée sur ce point.

Tous les Occidentaux se sont, en revanche, entendus pour manifester de plus en plus clairement leur détermination. Vendredi après-midi, la Maison Blanche a soudainement claironné que le président George Bush changeait son emploi du temps pour cause de crise irakienne : au lieu de passer le week-end dans sa propriété de vacances du Maine, à Kennebunkport, il ira à Camp David, où il tiendra samedi une réunion avec ses plus hauts conseillers militaires. Un semblable « conseil » s'était déjà réuni jeudi.

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, a expliqué que *« la situation est la plus sérieuse que nous ayons eue depuis la guerre du Golfe »*. ce sentiment était largement partagé par le chef de l'état-major français, l'amiral Jacques Lanxade, qui, après s'être entretenu, à Washington, avec les dirigeants américains de la défense, a déclaré à la presse : *« Il faut essayer de comprendre ce que Saddam veut réellement (...). Jusqu'à présent, il a toujours reculé (...). Aujourd'hui, je crains fort qu'il ne soit décidé à aller à l'affrontement. »* *« Il ne faut pas se tromper, il est difficile de savoir ce qui se passe dans sa tête »*, a-t-il poursuivi, ajoutant : *« La partie n'est pas encore fermée à la diplomatie, nous ne sommes pas encore dans l'engrenage de l'ultimatum. »* Pour le chef d'état-major français, *« il faut que la crédibilité de l'ONU soit maintenue »*, il ne faut pas que cette organisation *« puisse être bafouée au moment où elle a retrouvé un rôle, une importance essentielle. »*

L'amiral Lanxade a fait ces déclarations à la résidence de l'ambassadeur de France où il venait de remettre le ruban de commandeur de la Légion d'honneur au chef de l'état-major américain, le général Colin Powell. Celui-ci a spéculé sur les raisons qui ont pu pousser le président Saddam Hussein à tenter l'épreuve de force avec les Occidentaux. *« Il est sous d'énormes pressions, et pas seulement économiques avec l'embargo ; il y en a d'autres »*, a-t-il déclaré. Selon lui, la crise du ministère de l'agriculture n'est pas un cas isolé, elle s'inscrit dans un contexte récent de violations répétées par le régime irakien des clauses du cessez-le-feu. Le général Powell n'a pas été plus explicite.

La presse américaine, pour sa part, cite des analyses des services de renseignements selon lesquelles le régime irakien n'a cessé de durcir sa politique : attentats contre le personnel de l'ONU ; utilisation de l'aviation contre les chiites dans le sud du pays, en violation flagrante de la résolution 687 ; répression de plus en plus brutale contre les Kurdes. Les mêmes sources estiment que le président irakien a lancé *« le défi du ministère de l'agriculture »* pour redorer son blason à l'intérieur, après avoir été visé le mois dernier par une tentative de coup d'Etat. Les projets d'intervention militaire tourneraient autour d'un double objectif : entamer le prestige du président irakien – bombardements de centraux téléphoniques, de raffineries – pour l'affaiblir politiquement et réduire encore son appareil militaire afin de faciliter un coup d'Etat.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

POINT DE VUE

Un grand dessein

par Henri Atlan

TANDIS *que se mettent peut-être* en place les conditions d'un processus de paix entre Israël et le monde arabe, le désaccord semble irréductible sur le contenu d'un règlement définitif. L'Etat palestinien en Cisjordanie et Gaza est toujours inacceptable pour la majorité des Israéliens parce qu'on n'imagine pas qu'il soit démilitarisé ni que le problème de Jérusalem, dans ce contexte, y trouve une solution. Or, de plus en plus, seul l'Etat palestinien indépendant est acceptable pour les habitants de Cisjordanie et Gaza.

Ayant réussi grâce à la révolte des pierres à convaincre une partie de l'opinion internationale ils sont renforcés dans leur détermination et la violence, loin de se calmer, ne fait *qu'augmenter dans ces territoires.*

Nombreux sont ceux qui imaginent la solution idyllique d'une confédération regroupant Israël, la Palestine et la Jordanie sur le modèle d'un Bénélux du Proche-Orient. Malheureusement, imaginer cette situation, c'est supposer le problème déjà résolu *sans évoquer les chemins pour y* parvenir. C'est surtout ne pas compter avec les extrémistes de chaque camp, pour qui le fanatisme de l'Etat et de la religion exclut tout accord *fondé sur le compromis.*

Le plus probable, si l'on ne veut pas se bercer d'illusions, c'est un *énième affrontement armé, localisé* ou généralisé, se terminant au minimum par une expulsion des habitants de Cisjordanie et Gaza, au maximum par un massacre généralisé d'Israéliens et de Palestiniens les uns par les autres, aidés par les armes chimiques et peut-être *nucléaires des Etats de la région.*

Il y a plus de dix ans, une évolution catastrophique du même type avait été arrêtée à temps par le voyage historique de Sadate à Jérusalem, qui produisait le choc psychologique et politique indispensable à l'établissement de la confiance minimale nécessaire pour entreprendre des négociations de paix. Ce choc fut suffisant pour surmonter (avec l'aide des Etats-Unis) les oppositions que les extrémistes des deux camps continuaient à exprimer avec d'autant plus de virulence.

Aujourd'hui, aucun leader arabe ne peut créer un tel choc. Arafat, malgré ses efforts, ne peut pas effacer par quelques paroles arrachées péniblement vingt ans de double langage et de déclarations ambiguës suivies de démentis. Les leaders israéliens, surtout ceux dont l'idéologie est celle du « Grand Israël », ne peuvent pas plus créer un tel choc, même quand ils proposent un plan de paix, comme c'est le cas actuellement, dont la dynamique interne peut parfaitement conduire, à long terme, *qu'ils le veuillent ou non, à une solu*tion se rapprochant de l'idéal de confédération mentionné plus haut.

Une idée circule depuis quelque temps dans certains cercles, pour le moment minoritaires, européens, israéliens et palestiniens. Cette idée est la suivante : La Communauté *européenne offre à Israël et au futur* Etat palestinen de se joindre à elle en devenant membre à part entière.

Pour l'Europe, étant donnée la taille des populations en cause (cinq à six millions d'habitants, le coût de cette intégration ne devrait pas être excessif. Par contre, son bénéfice *moral et politique est considérable.* Au lieu de donner, de loin, des leçons de morale, elle s'engage concrètement et solidairement dans cette région qui reste toujours le ber*ceau de sa culture et où elle n'a pas* renoncé à être présente politiquement. Pour cela, elle y étend le lien de supranationalité originale qui va caractériser de plus en plus les relations entre membres de sa Communauté.

Créant une supranationalité mais préservant les Etats et leurs particuralisme *linguistiques et culturels*, ce lien institue une relation nouvelle *entre des peuples où le danger de* domination des uns sur les autres est éliminé pour être remplacé par une solidarité qui, jusqu'à présent, n'était concevable qu'à l'intérieur des *limites – étroites – de l'Etat-nation.*

*En s'ouvrant à Israël et à la Pales*tine, l'Europe assume pleinement ses responsabilités. Nul ne peut nier en effet la part de responsabilité de trois des principales puissances *européennes – Allemagne, Grande-*Bretagne, France, par ordre alphabétique pour ne pas avoir à en juger autrement – dans la situation inextricable qui s'est créée depuis le début du siècle dans cette partie du monde.

Supranationalité de fait

Pour Israël, l'établissement de rapports étroits avec l'Europe a toujours *été un objectif majeur sous la forme* d'association privilégiée, car une appartenance pure et simple à la Communauté semblait un rêve hors de portée. Accepter une telle offre, aujourd'hui ou demain, serait une tentation très forte, et d'autant plus *qu'elle aiderait à surmonter la* méfiance devant la perspective de l'Etat palestinien qui lui serait associé. En effet, l'idée d'un Etat palestinien membre avec Israël de la Com*munauté européenne résout* beaucoup de problèmes qui semblaient autrement insolubles.

De ce fait, une Jérusalem unifiée bien que capitale de chacun de ces deux Etats et dépositaires des Lieux saints n'est plus inconcevable. Enfin, et ce n'est pas le moindre des avantages pour tout le monde de cette solution, l'appartenance à la Communauté européenne est une garantie inespérée du caractère démocratique et pacifique du futur Etat palestinien. *On sait combien cette question nour*rit la méfiance d'Israël, qui a appris à être sceptique devant l'efficacité des *garanties internationales habituelles.* On sait aussi à quel point cette *méfiance* est partagée par de nombreux Palestiniens eux-mêmes, qui ont appris à redouter l'ingérence *dans leurs affaires des régimes et* des mouvements totalitaires de la région. La crainte est réelle d'une *libanisation de la Cisjordanie et Gaza* après la fin de l'occupation israélienne, avec mainmise de la Syrie sur ces territoires qu'elle considère comme ses « provinces du sud ».

Ceci nous amène aux avantages que tireraient les Palestiniens de *cette solution européenne. Le pre*mier est évidemment l'acceptation et la reconnaissance de leur Etat par *Israël puisque ce serait la condition à* laquelle serait assortie l'offre à Israël de se joindre à la Communauté européenne. *Le deuxième avantage* est la garantie non seulement du caractère démocratique mais aussi de la viabilité de cet Etat. En l'absence d'une ouverture des frontières avec Israël comme celle qui va se réaliser en Europe d'ici peu, l'Etat palestinien séparé de la Jordanie, sans continuité territoriale entre la Cisjordanie et Gaza, est très peu viable. Au contraire, ouvert sur Israël et les autres Etats européens, son développement serait assuré, et rien ne l'empêcherait par ailleurs de garder des liens économiques privíligiés avec son voisin jordanien.

Après tant de guerres terribles, les peuples d'Europe l'ont compris et acceptent l'affaiblissement de leurs Etats au profit d'une communauté plus large. Ce serait tout à leur honneur, et de leur intérêt, qu'ils aident ces Etats plus jeunes le juif et le palestinien à se libérer eux aussi *de l'enfermement nationaliste où ils* risquent de se détruire.

▶ **Henri Atlan est professeur à l'universtié de Paris-VI et à l'universtié hébraïque de Jérusalem.**

A TRAVERS LE MONDE

ALGÉRIE

Affrontements après la prière du vendredi

A Djelfa (200 kilomètres au sud d'Alger), une personne a été tuée, et plusieurs autres blessées, vendredi 24 juillet, lorsque les forces de l'ordre sont intervenues contre une *manifestation* conduite par des femmes et des enfants après la grande prière hebdomadaire. Les affrontements ont duré plusieurs heures. Des incidents similaires ont également eu lieu à Batna, dans les Aurès, où un bus a été incendié et plusieurs manifestants arrêtés. La police est également intervenue à Alger, dans le quartier de Belcourt, contre plusieurs centaines de jeunes gens qui y manifestaient.

D'autre part, un capitaine de gendarmerie a été tué par balles, dans la nuit de jeudi à vendredi, à Lakhdaria, au sud d'Alger. L'officier était en civil et son meurtrier a réussi à prendre la fuite. Deux assassinats identiques, visant un officier, également en civil, et un policier, avaient déjà eu lieu, lundi et mercredi, à Constantine. – *(AFP, Reuter, AP.)*

COLOMBIE

Le président Gaviria rejette les conditions de Pablo Escobar

Le président colombien, M. Cesar Gaviria, a rejeté, vendredi 24 juillet, les conditions posées pour sa reddition par Pablo Escobar, chef du cartel de drogue de Medellín, évadé depuis le 22 juillet de sa prison d'Envigado, dans le nord-ouest du pays. Le chef de l'Etat a exigé une reddition pure et simple du trafiquant, et assuré que sa sécurité serait garantie, tant sur son futur lieu de détention que lors du procès *« impartial »* qui lui serait fait. Le « parrain de la cocaïne » avait fait transmettre par ses avocats sept conditions qui, pour l'essentiel, reprenaient les exigences relatives à ses conditions d'emprisonnement et à la sécurité de ses proches qu'il avait formulées avant sa reddition aux autorités le 19 juin 1991.

Un millier de membres des forces spéciales traquent Pablo Escobar et ses compagnons de fuite dans la province d'Antioquia. Par ailleurs, le chef de l'armée de l'air, le général Hernando Monsalve, a démissionné, vendredi 24 juillet, après avoir été mis en cause pour la lenteur de la participation de ses hommes aux recherches entreprises pour retrouver Pablo Escobar. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

POLOGNE

Le Parlement vote l'interdiction de l'avortement

Le Parlement polonais a adopté, vendredi 24 juillet, en première lecture, un projet de loi qui interdit l'avortement et prévoit des peines allant jusqu'à deux ans de prison pour les médecins en ayant pratiqué. Après une journée de débat sur l'abolition des lois permissives héritées du régime communiste, les députés ont adopté ce projet répressif par 212 voix pour et 106 contre.

Cependant, aucune peine n'est prévue pour une mère cherchant à se faire avorter ou pratiquant elle-même l'interruption de grossesse. Un premier texte autorisant l'IVG en cas de danger pour la vie de la mère a été rejeté. Un autre projet, qui appelait à un référendum sur le sujet, a aussi été repoussé par les députés. Le vote de vendredi est considéré comme une victoire pour la puissante Eglise catholique. Bien qu'autorisés à le faire, peu de médecins procédaient à des avortements depuis une décision, cette année, de leur association médicale de retirer les licences de ceux qui en pratiquent. – *(AP, UPI.)*

SOMALIE

M. Boutros-Ghali veut renforcer les opérations de l'ONU

Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a proposé un renforcement important des opérations des Nations unies, vendredi 24 juillet, à l'occasion de la présentation d'un rapport sur ce pays en préparation depuis des semaines.

M. Boutros-Ghali a annoncé l'envoi d'une mission technique, afin d'étudier la possibilité de récupérer des armes en échange de la distribution de vivres et de déterminer les effectifs civils et militaires de l'ONU nécessaires à la création d'une force de police locale, au désarmement de la population et à la protection des organismes humanitaires. Le secrétaire général a proposé d'*« établir une présence »* dans quatre régions plutôt que dans la seule capitale, Mogadiscio, où quarante-sept observateurs militaires de l'ONU viennent d'arriver. – *(Reuter.)*

TOGO

Tension après un nouvel attentat contre un opposant

L'attentat commis jeudi 23 juillet contre un dirigeant de l'opposition, M. Tavio Amorin, grièvement blessé par balles en plein centre de Lomé (*le Monde* du 25 juillet), a alourdi le climat politique déjà très tendu au Togo. Le gouvernement de transition a déclaré dans un communiqué qu'il ne *« cédera pas au chantage »*, en estimant que cet *« acte ignoble »* s'inscrit dans le *« cycle de la violence et des tentatives de déstabilisation du processus démocratique en cours »*.

De son côté, le Rassemblement du peuple togolais (RPT, ex-parti unique) a, dans un communiqué, *« condamné avec fermeté »* l'attentat dont *« le but évident est de remettre en cause le processus démocratique en cours »*. A Lomé, la plupart des responsables politiques ont quitté leur domicile, dans la crainte de nouveaux attentats. M. Amorin, trente-quatre ans, dirigeant du Parti socialiste panafricain (PSP), se trouvait dans un état *« très critique »*, selon les médecins, lorsqu'il a été évacué, vendredi, vers Paris où il devait être hospitalisé. Au Quai d'Orsay, un porte-parole a condamné l'agression et réaffirmé le soutien de la France au processus démocratique. – *(AFP.)*

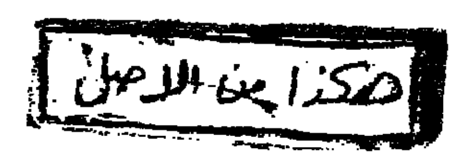
EN BREF

□ **MALI : des représentants des Touaregs et du gouvernement se sont rencontrés à Ouagadougou.** – *Les responsables des quatre principaux* mouvements touaregs de l'Azawad et un représentant du gouvernement malien ont annoncé, vendredi 24 juillet, à Ouagadougou, qu'ils s'étaient rencontrés pendant quatre jours dans la capitale du Burkina-Faso. Cette réunion avait pour but de convaincre le secrétaire général du Front populaire de libération de l'Azawad (FPLA), M. Rissa Sidi Mohamed, dont le mouvement a signé le 11 avril dernier le Pacte de paix censé mettre fin à la rebellion touarègue, de participer à son application sur le terrain. – *(AFP.)*

□ **MAROC : saisie de deux journaux d'opposition.** – Les exemplaires de deux journaux d'opposition marocains, *Al-Mouwatana*, publication proche du mouvement marxiste interdit Ila Amam, et d'*Ar-raya*, organe du mouvement islamiste modéré Harakat al-Islah Wa-Tajdid, ont été saisis cette semaine. *Al-Mouwatana* contenait des analyses critiques sur la démocratie, la situation des droits de l'homme et la nouvelle constitution marocaine, qui sera soumise à consultation populaire en septembre prochain. – *(Reuter.)*

□ **RWANDA : la rébellion propose l'envoi de « casques bleus » pour remplacer les troupes françaises.** – Le Front patriotique rwandais (FPR, opposition armée) a proposé, vendredi 24 juillet, l'envoi au Rwanda de forces de l'ONU qui seraient chargées d'assurer la sécurité des étrangers, à la place des unités françaises stationnées dans ce pays. *« Etant donné la partialité de la France dans le conflit en cours, il serait souhaitable que des troupes neutres comme les troupes de l'ONU garantissent la sécurité des ressortissants étrangers qui, du reste, ne sont pas menacés par nos combattants »*, a déclaré le FPR dans un communiqué diffusé à Bruxelles. – *(AFP.)*

□ **SEYCHELLES : premières élections pluralistes depuis dix-sept ans.** – Les quelque 50 000 électeurs seychellois devaient se rendre aux urnes dimanche 26 juillet pour élire les vingt membres de la commission qui sera chargée de rédiger une nouvelle Constitution. Ce premier scrutin pluraliste depuis dix-sept ans s'annonçait comme un duel entre le président, M. France-Albert René, et le chef de l'opposition, M. James Mancham, ancien président renversé en 1977 par M. René. – *(AFP.)*



Variations latino-américaines

VI. – *Vivre avec la dette*

Dans notre série d'articles consacrés à l'Amérique latine nous avons successivement abordé l'évolution des relations entre les Etats-Unis et les pays latino-américains ; l'avenir de la démocratie dans le sud du continent ; l'apparition d'une classe de « nouveaux riches » ; l'influence décroissante de l'Eglise catholique ; les raisons de la persistance des guérillas dans plusieurs pays de la zone (*le Monde* des 21, 22, 23, 24 et 25 juillet). Le dernier article de cette enquête fait le point sur la crise de la dette, dix ans après son début, et montre que les solutions trouvées n'ont pas tout réglé.

Il y a tout juste dix ans – en août 1982 – le Mexique se déclarait en cessation de paiement, ouvrant sur le sous-continent américain une crise de la dette sans précédent. Tour à tour le Pérou, le Brésil, l'Argentine et la Bolivie firent savoir leur incapacité ou leur refus d'honorer leurs engagements, et le frisson d'un krach mondial passa dans la communauté financière internationale, encore bercée par les illusions de l'argent facile. Un an plus tôt, en septembre 1981, les banquiers avaient désigné le Mexique comme le *« meilleur risque »* devant le Venezuela...

La défaillance de Mexico éclata dans un contexte de récession mondiale et de forte remontée des taux d'intérêt, fruits pourris du second choc pétrolier. Contractée pour deux tiers à taux variables et en billets verts, la dette latino-américaine connut une soudaine envolée pour atteindre 369 milliards de dollars en 1982, pendant que les exportations de la zone chutaient de 14 %. Des chiffres qui effrayèrent les banques et les bailleurs officiels. L'Amérique latine voyait sa dette augmenter plus vite que ses ventes à l'étranger. Les déficits courants s'accumulaient. *« Le risque de défaut des débiteurs était devenu trop grand*, rappelle une étude de la Banque Sudameris (1). *Il était nécessaire de ralentir, voire d'arrêter tout à fait les concours financiers aux différents pays. »*

Sitôt dit, sitôt fait : de 61 milliards de dollars en 1981, les tranferts nets à l'Amérique latine tombèrent à 15 milliards de dollars deux ans plus tard, avant de s'inscrire en négatif (moins 5 milliards de dollars par an) entre 1984 et 1989. Durant cette même période, *les politiques de maxi-dévaluation* favorisèrent les fuites de capitaux estimées à 120 milliards de dollars entre 1977 et 1987. L'inquiétude se propagea, accrue par la disparition dès 1982 des pétrodollars, tandis que *« les créances détenues par les banques des Etats-Unis sur les pays latino-américains représentaient 119 % de leur capital »* (2)...

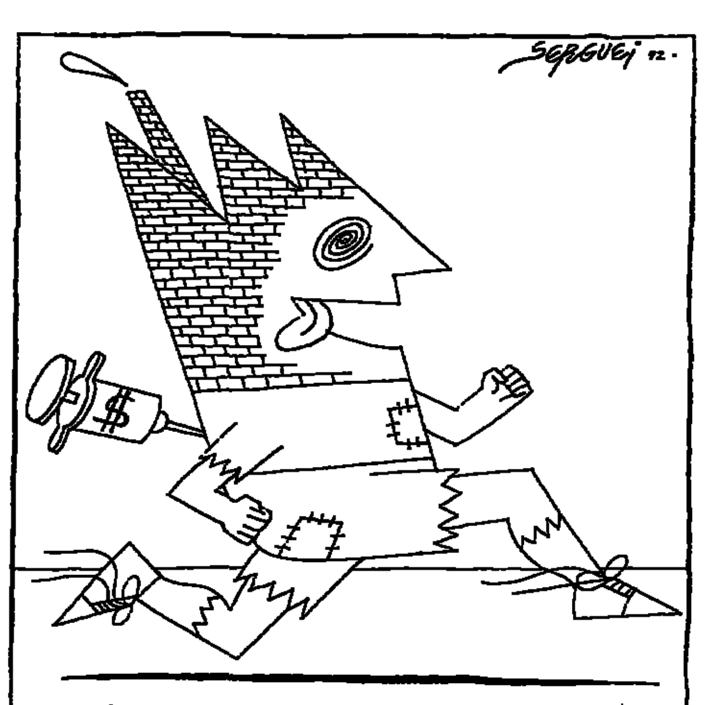
Une décennie plus tard, l'espoir est revenu dans l'« arrière-cour » de Washington, où domine l'impression d'une sortie de crise. Après avoir culminé à 472 milliards de dollars (1987), l'encours de la dette latino-américaine n'a cessé de décroître pour représenter encore 429 milliards de dollars fin 1991. L'an dernier, le fardeau s'est allégé dans sept pays : l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Salvador, le Honduras, le Nicaragua et l'Uruguay. Surtout, la dette ne représente plus que 37,4 % du PIB de la région, contre 64,3 % quatre ans plus tôt. Un ratio certes contestable, car trop sensible aux variations monétaires. *« Le critère le plus parlant est le ratio dette-exportations »*, explique le chercheur de l'Observatoire français des conjonctures économiques Jacques Adda. Or, à cette aune, l'évolution est encourageante : *« La dette latino-américaine était plus de quatre fois supérieure au montant des exportations en 1986. Elle ne leur était plus supérieure que de 2,8 fois en 1991 »*, précise un économiste de la Banque Sudameris, Jean-Luc Chalumeau.

Croissance équitable ou modèle inégalitaire

Depuis la fin des années 80, la dette de la zone, malgré son ampleur, a paru passer au second plan, bailleurs et débiteurs montrant qu'on pouvait « vivre avec », c'est-à-dire emprunter de nouveaux sentiers de croissance, comme c'est le cas au Chili, au Mexique, au Venezuela ou, plus récemment, en Argentine. La question est désormais de savoir ce que les pays feront de cette croissance, quel arbitrage choisiront-ils entre la possibilité de consommer davantage et le besoin d'investir. *« Vont-ils disposer d'une croissance durable et équitable ou va-t-on voir de nouveau surgir, comme dans le passé, un modèle inégalitaire et gaspilleur de devises ? »*, demande Jacques Adda.

Plusieurs signes témoignent d'une confiance revenue : d'abord le retour progressif des capitaux évadés. *« Après avoir subi des fuites de l'ordre de 5,3 milliards de dollars par an, de 1980 à 1987, le Mexique a connu des retours annuels de l'ordre de 4,2 milliards de dollars en moyenne, de 1988 à 1990 »*, indique Philippe d'Arvisenet dans la lettre de conjoncture de la BNP (3). Autant d'argent frais qui a stimulé l'investissement direct et permis l'accès à de nouveaux financements extérieurs non générateurs de dette. Les réticences des détenteurs de capitaux sont tombées avec les amnisties fiscales décidées en Argentine et au Mexique. Ces deux pays, mais aussi la Colombie et l'Uruguay, ont écarté les risques de change en émettant des titres libellés en monnaie étrangère. Le Chili, le Pérou, l'Argentine et l'Uruguay ont, en outre, libéralisé les mouvements de fonds.

Autre élément favorable : les transferts nets de capitaux vers l'Amérique latine sont redevenus positifs en 1991, à hauteur de 6,7 milliards de dollars. *« La crise de la dette de l'Amérique latine ne s'est pas transformée en une crise financière mondiale*, observe la Banque Sudameris. *En dix ans d'efforts et d'expériences plus ou moins réussis, la région a bénéficié de rééchelonnements portant sur la majeure partie de sa dette (près de 400 milliards de dollars) et a reçu pour plus de 50 milliards de dollars de nouveaux crédits. »*



Hétérogénéité des situations

Enfin, on constate le retour de plusieurs pays latino-américains sur le marché international des capitaux. L'an passé, la moitié des émissions d'obligations ont été lancées par quatre pays de la zone, le Mexique, le Brésil, l'Argentine et le Venezuela. Les ventes d'actions ont connu un essor moindre mais significatif, à la faveur des programmes de privatisation et de restructuration d'entreprises, très en vogue aujourd'hui. Le Mexique compte ainsi lever 17 milliards de dollars en cédant 200 firmes ; et l'Argentine 6 milliards de dollars d'ici à 1993.

Mais que de tâtonnements avant cette issue, dont les acquis restent fragiles ; tant au Brésil, où la croissance stagne, qu'au Pérou, encore sonné par le *« putsch institutionnel »* de son président Alberto Fujimori. Fragilité toujours au Venezuela, où la croissance (9,2 % en 1991) n'a pas empêché une tentative de coup d'Etat en février. Fragilité en Colombie, où l'absence de crise financière ouverte tient, de façon trop voyante, à l'intégration des narcodollars dans les rouages de l'économie.

Ce qui frappe avant tout, c'est l'hétérogénéité des situations sous l'étiquette faussement unie d'Amérique latine. *« Les progrès sont très inégaux sur le plan de l'ajustement macroéconomique*, note ainsi Philippe d'Arvisenet. *Le déficit budgétaire représente 8 % du PIB au Brésil, alors que le Mexique dégage un excédent avant recettes de privatisations. »* Les différences surgissent encore sur le terrain des prix : l'Argentine et le Pérou éliminent leur hyper-inflation (de 2 219 % à 109 % pour l'une ; de 4 188 % à 147 % pour l'autre entre 1988 et 1990). *« Si le Mexique prévoit de ramener son rythme de hausse des prix de 17 % en 1991 à moins de 10 % cette année, le Brésil, en revanche, connaît une inflation de l'ordre de 25 % par mois. »*

De telles différences trouvent leur origine dans les politiques un moment distinctes suivies par les pays endettés du sous-continent (avant de converger vers un libéralisme classique), face à une stratégie de la dette qui n'a cessé d'évoluer depuis dix ans du côté des bailleurs de fonds. *« En 1982*, explique Jacques Adda, *la crise fut officiellement interprétée et traitée comme une crise de liquidités frappant ces pays qui auraient vécu au-dessus de leurs moyens. Leur capacité d'assurer sur le long terme le remboursement de leurs dettes n'était pas remise en cause. »* Une trentaine de rééchelonnements furent ainsi conclus avec quinze pays latino-américains entre 1981 et 1984 sur des périodes très courtes avec, pour effet, *« le sacrifice des objectifs de développement à long terme »*. Il s'agissait seulement d'un report des échéances dans le temps, en aucun cas d'une réduction de l'encours ni du montant des intérêts.

Pendant cette période, les experts voyaient dans la crise de la dette l'effet d'un excès des demandes intérieures et d'une trop faible insertion dans le commerce mondial. Les politiques de restauration des grands équilibres, menées dans les pays à dette rééchelonnée, reposaient donc sur une stimulation des balances commerciales. Celle de la zone passa d'un déficit de 3 milliards de dollars (1981) à un excédent de 38 milliards de dollars (1984). Un résultat obtenu au prix d'une ponction violente sur l'économie, ainsi décrite par Jacques Adda : compression drastique des importations, maxi-dévaluation des taux de change, coupes dans les dépenses publiques d'investissements, austérité salariale. *« Etait-il possible de dégager des ressources budgétaires supplémentaires correspondant à 4 % ou 5 % du PIB ?*, demande la Banque Sudameris. *Des tentatives ont été faites, au Brésil en particulier, qui se sont traduites par de fortes tensions sociales : il est apparu qu'un effort budgétaire trop brutal pouvait compromettre le niveau de la consommation minimale requise pour éviter les troubles. »*

Pauvreté et colère

Dans ces pays où l'épargne intérieure et toute richesse étaient destinées au remboursement de la dette, on a vu grandir la pauvreté et la colère, le vieillissement de l'appareil productif, pendant que s'amenuisaient les chances d'un développement durable. C'est pourquoi, en 1985, le plan Baker prôna l'injection de 20 milliards de dollars en trois ans auprès de quinze pays lourdement endettés, dont dix latino-américains. L'idée sous-jacente était qu'il n'y aurait pas de remboursement des créances sans retour à la croissance de ces pays. Les Etats-Unis espéraient soutenir de la sorte les démocraties neuves d'Argentine, de Bolivie, d'Uruguay et du Brésil, tout en résorbant une partie de leur énorme déficit commercial creusé par la contraction de leurs débouchés vers l'Amérique latine. Ce plan échoua faute de relais par les banques privées, qui refusèrent d'accroître leurs engagements dans les pays à risque. Elles en profitèrent, au contraire, pour transférer leurs créances vers les bailleurs officiels, dans une stratégie de retrait aujourd'hui en voie d'achèvement.

Début juillet, le Brésil a obtenu, après un an de négociations, la réduction de 35 % de sa dette commerciale (soit 44 milliards de dollars), dans le cadre du plan Brady lancé en 1989. Avant lui, le Mexique d'abord, puis le Venezuela, l'Argentine et les Philippines avaient pu bénéficier de ce dernier essai de l'administration Reagan pour soulager « son » Sud. Présenté comme un menu à options, le plan Brady a « popularisé » auprès des banques privées la notion de conversion des créances contre de nouvelles obligations à coupon zéro émises par les pays endettés, mais garanties par le Trésor américain ou assorties le cas échéant de nouveaux financements fournis par la Banque mondiale et le FMI. Il a aussi donné un coup de fouet au marché secondaire de la dette, c'est-à-dire au rachat par les pays débiteurs de leurs créances anciennes, avec une décote calculée en fonction de la capacité des pays à rembourser. D'abord étroit (1 milliard de dollars en 1983), ce marché de l'« occasion » a ensuite connu un réel développement. *« Grâce aux applications du plan Brady, les 60 milliards de dollars ont été atteints en 1989* [et 100 milliards de dollars en 1991] *»*, observe M. Jean Masini, ingénieur de recherche à l'université Paris-I, citant les opérations effectuées au Chili et au Mexique.

En dix ans, l'épineux problème de la dette latino-américaine a moins trouvé des solutions que des arrangements de circonstance, et les arriérés de paiement (de l'ordre de 25 milliards de dollars) restent préoccupants. Mais, à la faveur de cette crise, *« c'est l'ensemble de l'Amérique latine qui est désormais rallié à une politique économique privilégiant la réforme de l'administration, la privatisation des entreprises publiques, l'ouverture du commerce extérieur et des marchés financiers »*, conclut l'étude de la banque Sudameris (1). Une victoire pour les Etats-Unis qui peuvent voir leur propre reflet en Amérique latine comme dans un miroir.

ÉRIC FOTTORINO

(1) « Le problème de la dette extérieure de l'Amérique latine de 1982 à 1991 », novembre 1991.

(2) *L'Amérique latine face à la dette, 1982-1989*, présenté par Jacques Adda. La Documentation Française.

(3) « PVD : de la crise de la dette aux financements de marché. » BNP, mai 1992.

FIN

AMÉRIQUES

ETATS-UNIS

M. Bush pourrait choisir un autre colistier que M. Quayle

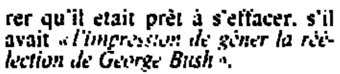
Le vice-président Quayle restera-t-il ou non le colistier du président George Bush pour l'élection présidentielle de novembre ? Les rumeurs sur son retrait – volontaire ou imposé – du « ticket » républicain prennent de l'ampleur à Washington. Elles créent un certain malaise chez les parlementaires de son propre parti, sérieusement préoccupés par l'impopularité du jeune vice-président, que tous les sondages attestent.

WASHINGTON

correspondance

Le président Bush a certes vigoureusement réaffirmé que la présence à ses côtés en novembre de son vice-président Dan Quayle était *« très certaine »*. L'intéressé s'est quant à lui contenté de déclarer qu'il etait prêt à s'effacer, s'il avait *« l'impression de gêner la réélection de George Bush »*.





Les observateurs notent que le président Bush, très fidèle en amitié, ne peut laisser partir – et encore moins renvoyer – son vice-président sans risquer de froisser les éléments les plus conservateurs de son parti. Ces militants pourraient bouder les urnes ou même, dans les Etats où la candidature de M. Ross Perot figure encore sur les bulletins de vote, voter pour le milliardaire texan. Se débarrasser de son jeune protégé serait par ailleurs l'aveu d'un échec. Et ce reniement apparaîtrait comme une nouvelle volte-face (la plus importante fut celle de revenir sur sa promesse de ne pas augmenter les impôts), de nature à entretenir des doutes sur la fermeté de caractère de M. Bush.

L'impopularité de M. Quayle, que les stratèges du Parti republicain ne peuvent ignorer, exprime dans une large mesure la crainte de le voir éventuellement succéder au président Bush, si ce dernier ne pouvait plus remplir ses fonctions, en cours de mandat. Il est significatif que M. William Buckley, un des hérauts de la propagande républicaine, anticipant le départ de M. Quayle, recommande qu'il soit remplacé par M. Jack Kemp, secrétaire au logement et au développement urbain, qui *« fait preuve d'un optimisme contagieux que le président n'a pas »*. Mais les relations de M. Kemp, se situant à la « gauche » du parti, avec le président ne sont pas bonnes. D'autres noms sont avancés, comme ceux du général Colin Powell, chef d'état-major interarmes, ou encore de M. Dick Cheney, secrétaire à la défense.

Malgré ses efforts, le vice-président n'a pas réussi à corriger sa mauvaise image, due essentiellement à son inexpérience et à de graves lacunes dans sa culture générale. *« Au collège, j'aurais dû me concentrer davantage sur mes études de philosophie, d'histoire ou d'économie politique... »*, a admis « Danny », qui n'est pas toutefois aussi inepte que les médias l'ont prétendu.

Ses détracteurs sont sévères : *« Sa préoccupation essentielle, c'est de ne pas faire de gaffe. Il est victime de sa dernière conversation. »* Le dernier incident illustre sa maladresse. *« Que feriez-vous si votre fille Corinne (13 ans), enceinte, décidait de se faire avorter ? »* A cette question d'un journaliste, le vice-président répondit : *« Je soutiendrais ma fille, en espérant qu'elle ne prendrait pas cette décision. »* Cette réponse honnête et sincère provoqua une tempête. L'ardent champion de la lutte contre l'avortement aurait-il changé d'avis ? Sa femme Marylin s'empressa de rectifier ses propos imprudents pour déclarer immédiatement que, si sa fille était enceinte, elle l'inciterait à mener sa grossesse à terme.

HENRI PIERRE

□ **Nouvelle exécution capitale.** – Edward Fitzgerald, trente-quatre ans, convaincu d'avoir assassiné après l'avoir torturée, en 1980, une femme indicateur de police, est passé à la chaise électrique en Virginie, jeudi 23 juillet. Il est le 176e condamné exécuté aux États-Unis depuis que la Cour suprême a jugé, en 1976, que la Constitution américaine n'interdisait pas la peine de mort. – *(AFP.)*

□ **CANADA : achat de cinquante hélicoptères anglo-italiens.** – Le Canada a annoncé, vendredi 24 juillet, l'achat de cinquante hélicoptères EH-101 pour une valeur d'un peu moins de 20 milliards de francs. Cet hélicoptère, qui sera à usage militaire et civil, est de conception anglo-italienne (Westland et Agusta) et il remplacera des Sea King à partir de 1997. Le Canada l'a choisi de préférence à des hélicoptères de l'américain Boeing et au Super-Puma proposé par le groupe franco-allemand Eurocopter. Cette commande est importante pour le britannique Westland, dont la survie dépendait du contrat. Elle présage aussi que de nombreux pays de l'OTAN – comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas, qui envisagent, chacun, l'achat de vingt-cinq hélicoptères de ce modèle – se tourneront désormais vers l'EH-101, au détriment du Super-Puma et, ce qui serait plus grave pour la construction européenne, aux dépens du programme quadripartite NH-90 auquel participent, outre les Français et les Allemands, les Néerlandais et les Italiens.

□ **CHILI : les auteurs d'un attentat manqué contre le général Pinochet condamnés à la prison à vie.** – Trois membres présumés du Front patriotique Manuel-Rodriguez (guérilla de gauche), inculpés pour tentative d'assassinat du général Pinochet et meurtre de cinq de ses gardes du corps en septembre 1986, ont été condamnés, vendredi 24 juillet, à la réclusion à perpétuité par une cour d'appel. Le général, qui a imposé une dictature pendant seize ans (1973-1989) et qui est resté le commandant en chef de l'armée de terre, était sorti indemne d'une embuscade tendue sur la route de Santiago.

La fin du sommet ibéro-américain de Madrid

Les participants soulignent leur attachement à la « démocratie représentative »

Les dix-neuf chefs d'Etat et de gouvernement présents au deuxième sommet ibéro-américain, qui s'est achevé, vendredi 24 juillet à Madrid, ont tous signé un document final apportant un soutien sans équivoque à la « démocratie représentative ». Une façon de rappeler à l'ordre deux pays comme le Pérou et Cuba, dont le président, M. Fidel Castro, a décidé d'écourter sa visite privée en Espagne.

MADRID

de notre correspondant

La déclaration finale de ce deuxième sommet, signée par Cuba, stipule que la *« démocratie représentative ainsi que le respect des droits humains et des libertés fondamentales sont les piliers de la communauté »* ibéro-américaine. Elle propose en outre un certain nombre de mesures pour renforcer la coopération, améliorer l'éducation et développer les économies. Comme l'a souligné le président du gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzalez, lors d'une conférence de presse, *« les programmes sont modestes mais nous espérons une progression chaque année »*. *« Au bout du compte*, a-t-il dit, *les idées exprimées dans la déclaration de Guadalajara* (le premier sommet qui a eu lieu l'an passé au Mexique) *se concrétiseront »*.

Ce sommet a permis une meilleure connaissance mutuelle, ce qui n'est pas rien, et la mise au point patiente d'un projet commun, ce qui est beaucoup plus difficile. *« L'Europe a mis plus de trente ans à se faire »*, a fait remarquer M. Gonzalez. *« Il y a seulement six ans, la démocratie était l'exception en Amérique du Sud et la dictature la règle. Aujourd'hui, c'est le contraire »*, a-t-il ajouté.

Affichant un *« optimisme prudent »* concernant l'évolution du monde luso-hispanique, le chef du gouvernement espagnol a estimé que cette deuxième rencontre avait permis de faire un petit pas en avant par rapport à Guadalajara, en dépit de l'absence des présidents de la Colombie, du Pérou et du Venezuela, (confrontés à de graves problèmes intérieurs), qui ont tous reçus des messages de soutien, et de celle du président portugais, M. Mario Soares, grippé, qui a reçu des vœux de prompt rétablissement.

La contribution de l'Espagne à la constitution de cette communauté en gestation est encore modeste : 10 milliards de pesetas (0,5 milliard de francs). Mais Madrid n'est pas encore Bruxelles et le monde hispanique reste à organiser, afin notamment de pouvoir obtenir un siège de membre permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, comme le souhaite l'Espagne. Il faut aussi et surtout faire rentrer les « brebis galeuses » dans le rang, à commencer par Cuba qui fait de plus en plus figure d'extra-terrestre dans un monde qui s'oriente, avec encore beaucoup de faux pas, vers plus de démocratie. *« On a mis en marche un processus difficile »*, a reconnu M. Gonzalez qui s'est déclaré convaincu que Cuba reviendra dans le giron démocratique.

En tant que pays d'accueil, il ne lui était pas facile de faire la leçon au Lider Maximo. D'ailleurs, il n'a toujours pas rencontré M. Fidel Castro en tête à tête, mais il « espère » que cela pourra se faire. Principal centre d'intérêt de ce sommet, le dirigeant cubain ne s'est pratiquement pas montré. Et il a soudainement décidé d'écourter son séjour en Espagne : sa visite privée en Galice ne durera que deux jours, du 27 au 29 juillet, au lieu de quatre, pour des raisons qui n'ont pas été indiquées. Les opposants à son régime avaient prévu d'organiser de nombreuses manifestations dans cette province autonome, d'où sont originaires les ancêtres de M. Castro.

MICHEL BOLE-RICHARD

AFRIQUE

COTE-D'IVOIRE : après cinq mois de silence

Le président Houphouët-Boigny a annoncé une amnistie pour tous les opposants emprisonnés

Tous les opposants ivoiriens emprisonnés depuis plus de cinq mois vont bénéficier d'une loi d'amnistie, a annoncé le président Félix Houphouët-Boigny, vendredi 24 juillet à Abidjan. Peu après sa déclaration, quelque deux mille personnes se sont rassemblées devant sa résidence pour le remercier.

ABIDJAN

de notre correspondant

Le président Félix Houphouët-Boigny, assis dans le jardin de sa résidence privée, écoutant avec ravissement des remerciements dithyrambiques. Des milliers de personnes transportées sur les lieux par bus spéciaux. Le décor et la mise en scène avaient visiblement été préparés à l'avance, pour donner un éclat particulier à la cérémonie du « grand pardon ». Auparavant, dans une allocution, *« le chef de la grande famille ivoirienne »*, selon ses propres termes, a *« pardonné, oublié »* les faits reprochés aux *« frères égarés »*.

M. Houphouët-Boigny a demandé au gouvernement *« de présenter à l'Assemblée nationale une loi d'amnistie, en insistant auprès des députés pour qu'ils la votent le plus tôt possible »*. Le chef de l'Etat a précisé que les bénéficiaires de cette loi, *« tous les détenus de la MACA »* (maison d'arrêt et de correction d'Abidjan) recouvreront, outre la liberté, *« tous leurs droits politiques »*. Cette précision concerne au premier chef le secrétaire général du Front populaire ivoirien (FPI), M. Laurent Gbagbo, candidat virtuel à l'élection présidentielle de 1995.

Après cette brève déclaration, le gouvernement s'est réuni en conseil des ministres extraordinaire afin d'adopter le projet de loi d'amnistie, qui sera soumis aux députés ce mardi. L'Assemblée nationale – où le parti au pouvoir, le PDCI-RDA, est représenté par cent soixante-cinq députés sur cent soixante-quinze – entérinera sans difficulté la loi d'amnistie, mettant ainsi un terme à l'incarcération de soixante-quinze responsables politiques et syndicaux arrêtés le 18 février dernier à l'issue d'une manifestation. M. Gbagbo, le très populaire dirigeant du FPI, sa femme, son fils, ainsi que le président de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme, M. René Degny-Seguy, et plusieurs responsables politiques et syndicaux, avaient été condamnés en première instance à des peines de un à deux ans de prison ferme, après avoir été reconnus *« co-auteurs »* de dégâts matériels commis après une manifestation de l'opposition, le 18 février.

Le FPI, qui avait fait son cheval de bataille du procès en appel et de ses multiples rebondissements – dont le désaisissement du président de la cour d'appel – a salué les libérations prochaines du bout des lèvres. *« Laurent Gbagbo est plus utile pour la société hors de prison »*, a déclaré à l'AFP le secrétaire général par intérim du parti, pour qui *« d'autres mesures doivent suivre pour assurer la décrispation, notamment la démission du gouvernement »*.

JEAN-KARIM FALL

LOIN DES CAPITALES

Kano : fanatismes en pays haoussa

KANO (Nigéria)

de notre envoyée spéciale

Les connaisseurs savent, dans le dédale des ruelles, se frayer le chemin qui les conduira aux vendeurs de *kelechi beef*, les fameuses tranches de bœuf cru qui sèchent au soleil sur des claies. Dans le quartier des tanneurs, des enfants pataugent dans des bassins de colorants, en frappant les peaux. Dans le quartier des teinturiers, des artisans font tremper dans des puits d'indigo des tissus qui sortiront de la couleur du célèbre bleu des Touaregs. Dans le quartier du marché, des dizaines de chameaux attendent le couperet de l'abattoir.

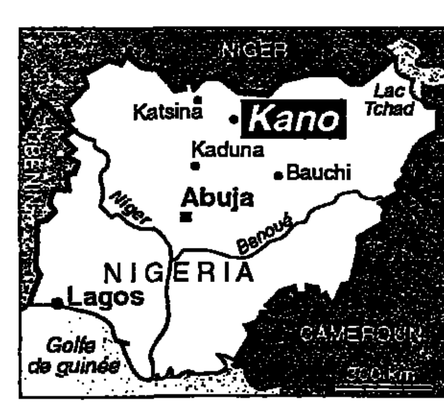
La « City » n'est pas le temple de verre et d'acier que laisse entendre son nom, mais le temple de la tradition. Vendre de la bière est interdit dans le périmètre circonscrit par la vingtaine de kilomètres de murs affaissés qui entourent la vieille ville ; un homme n'invite pas un ami à domicile, pour lui éviter... d'y rencontrer des femmes.

Kano, capitale commerciale du nord du Nigéria, vit autour de ce « premier cercle » aux allures ancestrales, construit sur la route des caravanes. Mais Kano a aussi ses usines textiles et chimiques, ses communautés libanaise – environ quinze mille personnes – et indienne, et, surtout, sa population composite. Comme partout au Nigéria, difficile de parler chiffres. La ville compterait trois millions d'habitants. Des Haoussas, dans leur grande majorité, comme dans tout le nord du pays ; islamisés, pour la plupart, depuis le début du dix-neuvième siècle, dont date le *Djihad* d'Usman dan Fodio. Mais les Ibos – chrétiens originaires de l'est du Nigéria – et les Yoroubas – de l'ouest – sont également présents.

Sabon Gari, le quartier des chrétiens, jouxte la City. Une proximité meurtrière. A la moindre friction entre chrétiens et musulmans, Kano tremble sous la menace de voir se répéter les événements d'octobre 1991 : pendant trois jours de folie, la ville s'est embrasée, chrétiens et musulmans s'entretuant dans la plus effroyable des barbaries.

Trois cents ? Cinq cents ? Mille ? Le nombre des morts ne sera jamais connu. Restent les maisons incendiées, les femmes et les enfants partis se réfugier en pays ibo et toujours pas revenus, et le traumatisme. En mai, lorsque Kaduna, à quelques centaines de kilomètres au sud, a vécu la même tragédie, Kano a eu peur, essayant de se persuader que les atrocités d'octobre avaient servi de leçon, mais sachant que la moindre étincelle peut enflammer les grandes villes du nord du Nigéria.

En 1987, il y avait eu Kanfanchan. Puis il y eut Bauchi, Katsina, Kano, et enfin Kaduna. A chaque fois, des centaines de personnes sont mortes, victimes de coups de machettes, de flèches, des balles ou des flammes. *« Conflits ethniques »*, disent les uns, *« affrontements religieux »*, disent les autres. A Kano, c'est la venue d'un prédicateur allemand qui a tout déclenché. Au lendemain de son arrivée, un groupe de musulmans a quitté la City pour manifester dans le quartier chrétien de Sabon Gari. Le choc a été immédiat.



« Il y a des instigateurs. » L'avis est unanime, mais l'explication en reste là. A qui profite le crime ? *« Aux musulmans extrémistes »*, clament les chrétiens. *« Aux chrétiens extrémistes »*, prétendent les musulmans. Le fanatisme est apparu à la fin des années 70. La crise économique aidant, il a prospéré ces dernières années de part et d'autre.

Deeper life (Vie plus intense), *Seraphims ans cheraphims*... Côté chrétiens, une multitude d'Eglises ont vu le jour. Abba, musulman, crie son dédain de toutes ces « chapelles » : *« Ils veulent convertir les musulmans,* dit-il ; *avant, le CAN [Christian association of Nigeria, organe politique des chrétiens] n'était pas connu à Kano, depuis quelques années, il l'est, il organise des meetings, fait de la provocation... C'est lui qui a invité le prédicateur allemand ! »*

« Si vous étiez venue l'année dernière, on vous aurait appelée « la femme de Bush », lance, pour alimenter la conversation, un adolescent qui traque le client sur le marché de la City. Et d'expliquer qu'ici, pendant la guerre du Golfe, tout Blanc était surnommé « Bush », toute Blanche « la femme de Bush ». A l'époque, affiches et badges à la gloire de Saddam Hussein ont envahi les rues ; le dirigeant irakien avait été élu « homme de l'année », largement devant ses concurrents, par les auditeurs des programmes de la BBC en langue haoussa, ethnie majoritairement originaire du nord du Nigéria. Mais des divisions étaient apparues au sein de la communauté musulmane, les musulmans traditionnels ayant pris le parti de l'Arabie saoudite. Preuve, s'il en était besoin, des divergences entre fondamentalistes et partisans de l'héritage islamique local.

« Depuis sa création, en 1962, l'université Bayero se situe dans la mouvance spirituelle d'un islam dur », regrette un jeune cadre musulman, qui dénonce les *« connections »* entre l'université de Tripoli et celle de Kano. La présence d'agents iraniens et libyens dans les universités du nord du Nigéria n'est un secret pour personne. *« Depuis quelques années, les intégristes organisent des meetings partout, même dans les villages*, poursuit le jeune cadre, *et ça va continuer, car la tactique est agressive. »* La débâcle économique fournit, il est vrai, un excellent terreau aux fanatiques de tout bord.

MARIE-PIERRE SUBTIL

La préparation du référendum du 20 septembre

Le gouvernement annule sa campagne à la radio et à la télévision

Le gouvernement a décidé, samedi matin 25 juillet, de ne pas recourir à la télévision et à la radio pour la campagne de communication publicitaire en faveur du «oui» au référendum du 20 septembre qu'il avait annoncée la veille et qui avait aussitôt suscité des reproches de la part du président du Conseil supérieur de l'audiovisuel. C'est l'Hôtel Matignon qui a annoncé cette décision.

Le président du CSA, M. Jacques Boutet, avait demandé vendredi au Service d'information et de diffusion du premier ministre (SID) de *«repenser»* la campagne radio-télévisée conçue par l'agence Roux-Séguéla-Cayzac-Goudard afin de la mettre en conformité avec la loi. Il avait rappelé aux responsables du SID que, selon la loi du 15 janvier 1990, *«les émissions publicitaires à caractère politique sont interdites».*

«Dès lors qu'un doute pouvait surgir sur l'interprétation des différents textes en vigueur, a précisé l'Hôtel Matignon, *le premier ministre a décidé qu'il convenait de ne pas recourir aux moyens audiovisuels pour la campagne d'information du SID sur l'Europe.»*

Les partisans du «non» dénoncent, de toute façon, cette campagne. Pour M. Charles Pasqua, le gouvernement veut *«bâillonner ceux qui ne sont pas d'accord avec lui»* sur le traité de Maastricht, en réglementant strictement la campagne publicitaire, notamment l'affichage commercial. Lors d'une rencontre avec la presse à Nice, vendredi 24 juillet, le sénateur RPR des Hauts-de-Seine a indiqué qu'il avait appris que le décret d'application, préparé au ministère de l'intérieur pour l'organisation de la campagne référendaire, prévoit d'interdire toute publicité *«à la minute même où le décret serait publié». «Comme la campagne organisée par le gouvernement se terminera le 6 août et que le décret serait publié le 7 ou le 8, cela veut dire que les autres partis n'auraient aucune possibilité de faire entendre leur voix et de faire connaître leur point de vue»,* a souligné M. Pasqua en précisant : *«Si tel était le cas, je mets d'ores et déjà le gouvernement en garde : il aura des comptes à rendre et nous nous réservons naturellement le droit de saisir le Conseil d'Etat au sujet de ce décret.»* L'ancien ministre de l'intérieur a jugé *«scandaleux»*, de toute façon, que le gouvernement *«en soit réduit à faire une campagne de publicité payée naturellement par l'argent des contribuables».*

L'Humanité du 25 juillet évoque *«le scandale des financements du «oui» à Maastricht»* en parlant d'une campagne *«partisane aux frais de tous les contribuables, quelle que soit l'opinion de chacun».* Pour le quotidien du Parti communiste, il s'agit d'une *«discrimination»* en faveur des partisans du «oui».

De son côté, M. Jean-Marie Le Pen considère que la campagne du gouvernement *«rompt l'égalité démocratique face au scrutin et entache gravement la légalité de celui-ci».* Le président du Front national, qui précise avoir écrit au président de la République, propose que *«les formations politiques reçoivent une dotation budgétaire proportionnelle au nombre de voix obtenues aux dernières élections régionales».*

Une pétition signée FN...

Le Front national se félicitait d'avoir réussi un bon coup ! Un coup en douce, pour ne pas dire un coup dans le dos. Mais voilà, la ficelle a été découverte. C'était, il est vrai, du cordage de marine, et ce coup s'est retourné contre ses auteurs, au premier rang desquels se trouve un commandant en retraite, M. Jacques Dore, conseiller régional d'extrême droite en Bretagne.

Dans son numéro de juillet, la revue *Bateaux* demandait à ses lecteurs de soutenir une *«pétition des conseillers régionaux»* contre les *«taxes abusives»* dont s'acquittent les plaisanciers. L'éditorial indiquait que ces élus du littoral s'étaient *«concertés pour adresser une protestation commune auprès du ministère des finances»* au sujet de la taxe dite de «francisation», dont le montant faisait l'objet d'une forte majoration. Le texte de la pétition était suivi de la signature de vingt et un conseillers régionaux de tous horizons géographiques, du Nord-Pas-de-Calais à la Provence-Côte-d'Azur.

La liste des signataires ne brillait pas, en vérité, par sa diversité politique : sans aucune exception, les pétitionnaires étaient tous membres du Front national élus aux dernières régionales ! Treize étaient têtes de liste, respectivement dans le Pas-de-Calais, la Somme, la Seine-Maritime, le Calvados, les Côtes-d'Armor, le Finistère, la Loire-Atlantique, la Vendée, la Charente-Maritime, les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, les Pyrénées-Orientales et l'Aude ; cinq étaient en deuxième position dans la Manche, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, l'Hérault, et les Alpes-Maritimes ; trois figuraient en quatrième place dans la Gironde, le Gard et le Var.

C'est dire que M. Charles Josselin, ministre de la mer, qui accorde un entretien dans le numéro d'août de la revue *Bateaux*, sous-estime l'ampleur de la supercherie quand il affirme que seulement dix signataires *«appartiennent au Front national, sans compter quelques sympathisants parmi les autres».*

Car, bien entendu, cette grossière supercherie a été éventée par quelques lecteurs attentifs. Dans l'éditorial du numéro suivant, Alain Rondeau, le rédacteur en chef de la publication, s'en explique et s'en excuse auprès de ses lecteurs. Pour mieux réussir son coup, M. Dore, un proche de Jean-Marie Le Pen, qui est l'objet de toutes les attentions des dissidents du Front national, avait remis la liste des signataires de la pétition quarante-huit heures avant le «bouclage», sans préciser sa parfaite homogénéité politique. *«La réception très tardive des noms des élus ne nous ayant pas permis une enquête,* écrit Alain Rondeau, *notre bonne foi a été abusée.»*

Tout en estimant que cette pétition était justifiée, la revue *Bateaux* lui a donc retiré son soutien. Pour le Front national, le bilan de la manipulation apparaît totalement négatif puisque ses pétitionnaires ont ainsi été pris en flagrant délit d'abus de confiance.

OLIVIER BIFFAUD

Les problèmes politiques et économiques de l'outre-mer

Les socialistes de la Réunion se disent abandonnés par la direction nationale du PS

SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION

de notre correspondant

Pour la première fois depuis sa création, la fédération socialiste de la Réunion n'a pas participé au dernier congrès du Parti socialiste, convoqué à Bordeaux, et ses dirigeants ont décidé de manifester, dimanche 26 juillet, au cours de leur congrès fédéral, la mauvaise humeur que leur inspire le comportement des instances nationales du PS à leur égard.

Maire de Saint-Benoît, premier secrétaire de cette fédération, M. Jean-Claude Fruteau, ne mâche pas ses mots : *«Il existe, au Parti socialiste, un délégué national aux DOM-TOM* (1). *Nous ne l'avons vu qu'en une seule occasion à la Réunion. Depuis, il n'y a plus de communication. La dernière fois que le Parti socialiste s'est vraiment occupé de l'outre-mer, c'était avec Robert Le Foll. Nous avons l'impression, aujourd'hui, que les DOM n'existent plus pour le parti.»* Or, ajoute M. Fruteau, la fédération locale a besoin d'un *«relais»* national pour aiguillonner le gouvernement sur différents dossiers. Pourtant, précise-t-il, *«nous sommes une fédération comme les autres. Nous avons une situation particulière certes et des besoins spécifiques. Je souhaite qu'ils soient mieux considérés».* Selon M. Fruteau, le seul vrai interlocuteur dont disposeraient encore les socialistes réunionnais à Paris serait le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, *«qui est très attentif à* [leurs] *préoccupations».*

En décidant de ne pas participer au congrès national, les socialistes de la Réunion voulaient également resserrer leurs rangs, fortement tourmentés depuis les élections du 22 mars dernier qui ont porté M. Camille Sudre à la tête du conseil régional. Leur relatif échec à ce scrutin (10,53 % des suffrages exprimés), puis la stratégie choisie par M. Fruteau de faire alliance avec le président du conseil général, M. Eric Boyer (divers droite) pour la gestion de l'assemblée départementale ont provoqué quelques *«remous»* au sein de la fédération.

Ce malaise a été accentué quand M. François Mitterrand a reçu, à l'Elysée, M. Sudre, le 17 juin, et, surtout, lorsqu'on a appris que le nouveau président du conseil régional prendrait comme *«conseiller spécial»* l'un des piliers de la fédération socialiste, M. Guy Jarnac.

Trois motions seront soumises aux congressistes le 26 juillet : l'une est soutenue par M. Fruteau, signataire de la motion Mauroy-Mermaz-Jospin au congrès de Rennes, qui propose l'émergence d'un *«Front réunionnais de développement»*, ouvert aux différentes sensibilités locales soucieuses de *«justice sociale»* ; la deuxième est défendue par un fabiusien, M. Jean-Yves Dalleau, ancien numéro deux de la fédération, qui pourrait, à l'occasion de ce congrès, renouer avec M. Fruteau. La troisième motion émane des rocardiens conduits par un jeune avocat, M[e] Dominique Rivière, qui souhaite que la fédération socialiste développe une stratégie *«pour battre les représentants de la droite à l'occasion des prochaines échéances électorales».* M. Rivière a, sans succès, demandé la transformation de la fédération en *«Mouvement socialiste réunionnais»*, autonome. M. Fruteau devrait toutefois conserver son mandat à la tête de la fédération.

ALIX DIJOUX

(1) Depuis le congrès de Rennes, c'est à un fabiusien, M. Michel Françaix, qu'est échue, en principe, cette délégation.

Le contentieux franco-canadien sur la pêche

«La présence de la France en Amérique du Nord est remise en question»

affirme le député de Saint-Pierre-et-Miquelon

Les élus de Saint-Pierre-et Miquelon multiplient les démarches pour essayer de sensibiliser les pouvoirs publics et leurs concitoyens de métropole sur les conséquences, pour la population de la collectivité territoriale d'Amérique du Nord, des difficultés qu'ils rencontrent, auprès des autorités canadiennes, dans les négociations en cours pour la fixation des quotas de pêche français dans les eaux canadiennes à la suite de l'arbitrage international rendu le 10 juin à New-York (*le Monde* des 12 et 23 juin).

Les parlementaires locaux, MM. Gérard Grignon, député UDC, et Albert Pen, sénateur apparenté socialiste, maire de Saint-Pierre, accompagnés du président du conseil général, M. Marc Plantegenest, et du maire de Miquelon, M. Denis Detcheverry, ont été reçus, jeudi 23 juillet, par le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, qui les a assurés – ont-ils rapporté – que la France étudierait des mesures de rétorsion contre le Canada au cas où ces négociations n'aboutiraient pas.

Dans une lettre adressée au président de la République, M. Grignon écrit notamment : *«La délimitation de la zone économique exclusivement française autour de Saint-Pierre-et-Miquelon par le tribunal international est un échec grave et irréversible pour notre pays et sa diplomatie. La France n'obtient même pas un cinquième de la superficie à laquelle elle prétendait dans le cadre d'une zone économique totalement inexploitable, sans ressources halieutiques et sans même disposer d'un accès direct aux eaux internationales (...). Piétinant cette sentence, les Canadiens annoncent leur intention de dénoncer les accords de pêche de 1972 et offrent à la France des quotas de pêche à peine suffisants pour l'exploitation d'un unique chalutier. Les conséquences sont dramatiques pour les Saint-Pierrais et les Miquelonnais dont l'unique activité productrice vient de fermer ses portes et de licencier son personnel. Notre présence même en Amérique du Nord se retrouve ainsi remise en question.»*

A l'issue d'une première série de négociations, les 7 et 8 juillet, à Ottawa, le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, avait dénoncé *«l'attitude intransigeante»* des Canadiens. Une nouvelle rencontre est prévue les 27 et 28 juillet à Paris.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Vues sur la mer et la montagne

Direction la mer ou la montagne, peu importe. Il s'agit de fuir la vaine attente de la reprise économique et d'oublier Maastricht et le reste. On croit rouler vers un lieu de vacances et on découvre un autre espace politique ! On ne le découvre, en réalité, que si l'on se prête au jeu, non par masochisme mais par curiosité. Pour ne pas bronzer idiot. Il faut, bien sûr, trouver des guides pour sortir de la condition réductrice de vacancier ou de touriste : le jeu en vaut la peine car ces explorations-là ne sont pas moins intéressantes que les autres.

Commençons par la montagne et suivons Christophe Devouassoux et Richard Labévière. L'un est juriste et maire des Houches, dans la vallée de Chamonix, l'autre, journaliste à la télévision suisse romande. Dans un essai inspiré par le pays du Mont-Blanc, ils traitent de la politique de la montagne *«à l'épreuve de la démocratie»* et de la démocratie régénérée par la montagne. La démonstration s'effectue sur le terrain, entre le domaine skiable des Grands Montets et le plateau de Carlaveyron, avec des échappées possibles vers la Vanoise et le Val-d'Aoste. Les spectateurs sont les touristes ; les acteurs sont, tour à tour, les aménageurs, les fonctionnaires, les élus, les gouvernants, les résidents secondaires et les écologistes primaires et, on allait les oublier (c'est le fil conducteur de cet essai), les montagnards.

Les auteurs rappellent comment on est passé de la période du tout-tourisme (1960-1970) à une phase de repli fondée sur une réglementation draconienne du développement en montagne. En 1985, une nouvelle «loi montagne» laisse espérer que s'affirmera une vision de l'autodéveloppement des régions concernées mais, selon nos guides, les bonnes intentions ne devaient pas résister au découpage artificiel du territoire en massifs montagneux et aux procédures illustrant davantage *«un émiettement du pouvoir central qu'une véritable redistribution au bénéfice des acteurs».*

Ils déplorent que les régions de montagne n'aient pas pu, comme en Suisse, se déterminer elles-mêmes et élaborer leur propre politique. Cela conduit les auteurs à justifier la revendication d'appartenance à la région Savoie, alors que cette ancienne province est actuellement diluée dans Rhône-Alpes, et à préconiser autour du Mont-Blanc une coopération transfrontalière. S'ils veulent *«décoloniser»* la montagne, c'est pour la rendre aux montagnards qui, dans le cadre d'une démocratie plus participative que représentative, leur paraissent autant, sinon plus, compétents que l'administration ou les écologistes ignorant tout *«des contraintes et des nécessités des économies montagnardes».*

Côté mer, maintenant. C'est toute une équipe de pilotes qui se met à notre disposition. Le terrain d'observation choisi est le Languedoc-Roussillon, dans ses rapports avec la mer des origines à nos jours. Deux volumes reprennent les actes d'un colloque organisé à Sète, sous la direction de Jean Rieucau, géographe, et Gérard Cholvy, historien. Cette somme d'études ponctuelles redonne à ce mince littoral de sable et de soleil une épaisseur historique et humaine qu'on pouvait côtoyer sans la soupçonner.

L'exploitation des étangs, la pêche côtière, l'édification des ports, le commerce maritime depuis l'Antiquité et les Croisades, les ouvrages de défense, la construction navale, la formation des dunes et des lidos, le monopole de la vigne et la grande mutation touristique des années 60, ces thèmes et bien d'autres trouvent dans ce travail collectif de savantes illustrations. Les étangs de Palavas y sont traités avec la même attention que les peintres sétois, la chasse à l'eau en Petite Camargue ou les amphores vinaires transportées par un navire marchand du premier siècle avant notre ère, naufragé dans la rade de Port-Vendres.

De cette somme, on retiendra les manifestations de ce que Jean Rieucau appelle *«une nouvelle maritimité».* Le géographe distingue deux catégories de néo-marins : d'une part, les nouveaux producteurs de ressources vivantes (pêcheurs, aquaculteurs, conchyliculteurs marins), d'autre part, de nouveaux hommes de mer-plaisanciers. La néo-maritimité s'appuie aussi sur l'explosion des activités récréatives (ski nautique, véliplanchisme, nautisme plaisancier), ainsi que sur la création des ports artificiels et marinas qui, peu à peu, trouvent une identité propre, et sur l'aménagement d'ensembles résidentiels axés sur la mer. *«Un dense maillage de la côte par les ports de plaisance contribue à rendre cette région exemplaire pour étudier cette mutation symbolisée par l'héliotropisme et le nautisme»,* souligne Jean Rieucau.

La néo-maritimité relance certains aspects de la culture traditionnelle (fêtes marines, joutes) et se prête à une récupération médiatique dont usent et, parfois, abusent les campagnes de promotion des stations balnéaires et des villes littorales. A telle enseigne que, là où la mer s'est retirée, depuis des siècles, on tente de la réintroduire dans le paysage avec des infrastructures marines créées de toutes pièces. *«La force de représentation de la mer Méditerranée demeure si forte»,* note Brigitte Simon dans sa contribution, que la tentation est de la mettre en scène *«comme un décor paysager».* Jean Rieucau s'interroge – et nous avec – sur l'acculturation maritime qui découle de toutes ces transformations. A méditer *in situ,* les pieds dans l'eau et la tête à l'ombre.

▶ ***Duel aux sommets. La montagne à l'épreuve de la démocratie*, de Christophe Devouassoux et Richard Labévière. Syros, 189 pages, 95 F.**

▶ ***Le Languedoc, le Roussillon et la mer des origines à la fin du XX[e] siècle*, sous la direction de Jean Rieucau et de Gérard Cholvy. L'Harmattan, deux volumes, 312 et 412 pages, 360 F.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le procès des responsables de la transfusion sanguine au tribunal de Paris

Les politiques à la question

Suite de la première page

M. Hervé remonte alors au mois de février 1985, lorsque le conseil d'administration du CNTS démissionna brutalement le professeur Jacques Ruffié au terme de sept semaines de mandat... *« Voilà la toile de fond, monsieur le Président,* a indiqué l'ancien ministre. *Le professeur Ruffié avait formulé des accusations sur la qualité des produits sanguins et je l'avais reçu le lendemain. Seul le professeur Jacques Roux, directeur général de la santé, l'avait soutenu au conseil d'administration. Dans ces conditions, dès le 11 mars, nous avons commandé un rapport à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) avec des demandes très précises. »*

M. Hervé indique au tribunal la mission confiée à l'IGAS : *« Premièrement, une enquête sur l'état financier du CNTS, deuxièmement des propositions sur la réforme de la transfusion sanguine et troisièmement, c'est le principal, une recherche sur la qualité des produits sanguins. Or ce rapport, qui m'est remis en juillet 1985, déclare que la qualité des produits sanguins du CNTS est bonne, meilleure même qu'en 1980... D'autre part, je sais qu'un prérapport a été adressé au professeur Ruffié et qu'il ne l'a pas contesté. Ainsi, à aucun moment, entre mars et juillet, je n'ai reçu d'autres informations. »*

Sous les sifflets

Le substitut du procureur prolonge sa question : *« Vous déclarez avoir été informé de la contamination par le virus du sida des concentrés destinés aux hémophiles le 20 juin. Par l'intermédiaire de qui?*

– Des dix-sept membres de la Commission consultative de la transfusion sanguine. Ils venaient d'adopter à l'unanimité une position en faveur de ce qu'on va appeler la phase transitoire : fournir pendant quelques temps des produits non chauffés et des produits chauffés pour éviter toute rupture dans la distribution. Les experts ne présentaient aucune alternative. J'insiste sur le caractère unanime de la CCTS. »

Le seul moyen de lutter contre la contamination des concentrés sanguins étant le chauffage, Mᵐᵉ Bernard-Requin interroge M. Hervé sur les contacts qu'il entretenait avec le professeur Jacques Roux, alors directeur général de la santé : *« Avez-vous évoqué avec lui ce problème du chauffage des lots contaminés?*

– Je ne me souviens pas d'avoir abordé ce genre de sujet, répond l'ancien ministre.

– Est-ce en raison d'une mémoire défaillante?

– Non, je suis convaincu que nous n'avons pas abordé de manière précise ce sujet, rétorque M. Hervé.

Sur fond de murmures et de protestations, de remarques incrédules du public, l'ancien secrétaire d'Etat, durant deux heures, va être contraint de revenir sur la question du chauffage et sur le fonctionnement de son ministère. *« Il n'y a pas eu de débat sur le chauffage en ce qui me concerne*, explique M. Hervé. *C'est un sujet d'experts et je ne prends jamais de décisions qui aillent à l'encontre de l'unanimité des experts. Nous n'intervenons pas. Nous comprenons que cette question est liée à la généralisation du dépistage du sida. »*

Mᵉ Eveline Meyer, l'un des conseils du professeur Roux, fait observer au témoin qu'il a reçu des notes, dont celle du docteur Jean-Baptiste Brunet l'informant, le 12 mars, de la contamination des lots de sang. *« Je veux être clair*, s'écrie M. Hervé. *Jamais je n'ai reçu cette note!*

– Tout le monde reconnait que les autorités ministérielles étaient informées, reprend l'avocat. *Le tribunal administratif l'indique.*

– Monsieur le Président, j'ai juré de dire la vérité, lance M. Hervé interrompu par le public. *Je n'ai jamais eu connaissance de cette note. »*

Longuement interrogé par les avocats du docteur Michel Garretta, Mᵉˢ Xavier Charvet et François Morette, l'ancien ministre répond d'une voix de plus en plus forte et tendue, le corps immobile face au tribunal. *« Je ne suis jamais intervenu dans les choix médicaux et éthiques*, scande-t-il. *Je me l'interdis. Et je ne me suis jamais opposé à l'importation de produits chauffés. Qui pouvait interdire des importations? Chaque centre de transfusion sanguine est indépendant. Chaque centre hospitalier est libre d'acheter ce qu'il veut. C'est la règle de la concurrence. »*

A ce moment, le docteur Jean-Pierre Allain, inculpé, assis à 1 mètre de M. Hervé, se penche pour mieux voir le témoin. Une partie de sa défense repose sur le fait qu'il ne pouvait importer de produits chauffés pour les hémophiles en 1984 et durant le premier semestre 1985.

Concernant le dépistage du sida, M. Hervé note que la France fut un des premiers pays à le généraliser. Un avocat lui demande alors ce qu'il connaissait du virus. *« Que c'est une maladie rare, que nous savons irréversible. Je revois... en ce moment l'un de mes amis mort... »* Une houle parcourt le public. Le président Jean-Louis Mazières intime le silence. *« Mais la séropositivité, alors, reste un stade insaisissable, comme l'image d'une maladie passée. »* Comme le témoin est à nouveau contesté, il reprend : *« Je me réfère à un rapport de 1985 du Comité d'éthique. A l'époque, on disait que 10 % des séropositifs pouvaient développer un sida. A la mi-1985, on précisait « dans un délai de trois à cinq ans. »*

Les explications de Mᵐᵉ Dufoix

Mᵉ Morette interroge : *« A partir de quel danger réussit-on à gagner l'altitude à laquelle se situe un ministre? Que faut-il faire pour arriver à saisir d'un problème d'ampleur nationale un homme politique qui a postulé à cette responsabilité? »* La main crispée sur son micro, M. Hervé lance : *« Cette formulation est inadmissible! – Non, aimable*, rétorque l'avocat. *– Nous sommes allés très vite. – Vous ne répondez pas! – Si! »*

C'est dans cette ambiance électrique, alors que le témoin, parfois en position inconfortable, a été malmené et par le public et par certains avocats, que cette déposition de plus de deux heures s'achève sous les sifflets. A l'instant même où l'ancien secrétaire d'Etat à la santé quitte le prétoire, Mᵉ Eric Dupond-Moretti (Lille) clame sous les applaudissements qu'il déposera au début de la semaine prochaine une plainte devant la Haute cour de justice contre MM. Hervé, Laurent Fabius et Mᵐᵉ Georgina Dufoix.

Précisément, l'huissier fait entrer Mᵐᵉ Dufoix. Il est 18 h 05. L'ancien ministre des affaires sociales avance vers la barre, fixant sur son visage un demi-sourire tendu. Elle pose devant elle, sur une petite table en formica, un mince dossier et une paire de lunettes. A son tour, durant près de deux heures – tandis que l'on entend par vagues les slogans des militants de l'association Act-Up (*« Sida, les politiques savaient, ils ont assassiné! »*) – elle va s'efforcer de faire face aux attaques.

Dès les premières questions du substitut, Mᵐᵉ Dufoix circonscrit, sinon son rôle, du moins les informations dont elle se souvient avoir bénéficié : *« Je n'ai pas été avisée de la contamination des produits sanguins du CNTS. Je n'ai pas été informée dans ces termes, mais je savais qu'il y avait un danger. L'essentiel de mon information provient d'une note du 12 juillet 1985, qui me signale que le dépistage obligatoire n'est pas suffisant, qu'il faut en plus un traitement, le chauffage. »*

Mᵐᵉ Bernard-Requin demande alors : *« A-t-il été demandé au témoin une interdiction des produits dangereux? – Non, cela ne m'a jamais été demandé. En réalité, je devais préparer l'augmentation du prix des produits sanguins pour faire face aux coûts des tests et du chauffage. Voilà les deux mesures qui me sont demandées le 12 juillet. Il m'est aussi proposé dans cette note d'organiser le début du dépistage pour le 1ᵉʳ octobre. Et je ramène cette date au 1ᵉʳ août. Ce sera mon action et j'ai l'impression que c'est plutôt positif! »*

Mᵉ Nicole Dreyfus, conseil du professeur Roux, interroge : *« Pourquoi aborde-t-on seulement la question du dépistage lors des réunions interministérielles? – C'est un fait*, répond Mᵐᵉ Dufoix. *Le professeur Roux pourrait répondre à cette question. Pour moi, la mesure essentielle fut le dépistage. Le chauffage des concentrés sanguins représentait à l'époque une mesure d'accompagnement nécessaire pour que l'ensemble de notre dispositif soit complet. »*

L'ancien ministre des affaires sociales explique alors longuement ce que fut le contexte de l'époque. *« Lorsque la décision de rendre le dépistage obligatoire a été prise, ma réaction a été : que va-t-on dire aux donneurs qui se révèleront positifs? On m'a répondu : cela signifiera qu'ils sont peut-être protégés de la maladie, peut-être infectés... Il y avait beaucoup d'incertitudes, des inconnues. Mais ma perception du danger était réelle. Pour moi, juillet a été marqué par la peur de manquer de sang en France. On m'a demandé d'en donner pour prouver qu'on ne risquait pas d'attraper le sida. J'ai été à la Salpêtrière. Si j'en ai un souvenir si marquant, c'est que ce geste ne m'a pas été agréable... »*

« Nous étions normaux »

Des exclamations interrompent Mᵐᵉ Dufoix, qui reprend : *« Non pas que je n'aime pas donner mon sang, mais pas devant les caméras. C'est une question de pudeur qui s'attache à ce don... »* Mᵉ Morette, défenseur du docteur Garretta : *« N'avez-vous pas discuté de la contamination des lots sanguins?*

– Nous avons discuté du dépistage.

– Sa mise en place n'a-t-elle pas été freinée en raison de considérations financières?

– Cela ne correspond pas à ce que j'ai vécu. Je peux vous dire que j'ai refusé que l'on réserve 50 % du marché à l'Institut Pasteur. Notre décision n'a pas été liée à l'argent. Je peux vous le dire sous serment! Je sais que cela a été insinué. Quand j'ai entendu cela, je me suis sentie blessée dans mon honneur de ministre. Mais naturellement, on ne peut pas dépenser des millions de francs, des milliards de centimes sans monter un dossier, expliquer précisément ce que l'on va faire de cet argent. »

Mᵉ Sabine Paugam, qui s'appuie sur un entretien paru dans la presse en 1985, fait valoir que l'on savait en juillet-août 1985 le danger mortel des concentrés non chauffés destinés aux hémophiles. *« Mais si j'avais su*, répond Mᵐᵉ Dufoix, *si tous les acteurs de ce drame sanitaire avaient su, il est bien évident que nous aurions dit dans l'instant : Arrêtez tout! Comment peut-on imaginer que des gens normaux, et nous étions normaux, réagissent autrement...*

– Ce qui manquait au témoin pour bouger, c'est la certitude que les lots étaient infectés à 100 %, commente Mᵉ Paugam.

– Si la mesure n'a pas été prise, c'est qu'elle n'a pas été proposée. Et je n'avais pas les compétences techniques pour en décider. Hélas! la connaissance de 1985 n'était pas celle d'aujourd'hui et cela fait du mal d'y penser. »

Ainsi se termine la déposition de Mᵐᵉ Dufoix, alors que le prétoire s'est transformé en serre. Tandis que l'ancien ministre sort, accompagnée de quelques quolibets, on sent une fatigue générale gagner et le public et les avocats. Il est 19 h 40 et le tribunal siège depuis 9 h 30, ayant seulement observé une suspension de trois quarts d'heure.

Le témoignage de M. Fabius

Le président Mazières demande que l'huissier fasse entrer M. Fabius, premier secrétaire du Parti socialiste. Une rumeur hostile l'accueille, aussitôt interrompue par le tribunal : *« On se tait, s'il vous plaît! »* L'ancien premier ministre est venu sans dossier, si ce n'est deux feuillets glissés dans la poche droite de son complet gris. Face au président Mazières, il jure de dire la vérité, toute la vérité.

Et avant de répondre aux premières questions, M. Fabius, très calme, intervient par quelques mots : *« On comprendra, j'en suis sûr, que je veuille m'incliner devant la douleur des victimes et de leurs familles. »* Des parents d'hémophiles crient leur refus de cette compassion. Mais tout de suite, l'ancien premier ministre répond aux questions de Mᵉ Maryse Joissains (Aix-en-Provence), partie civile : *« Pour ce qui concerne le dépistage, j'ai été informé et j'ai pris des mesures. Sur le problème du chauffage des produits sanguins, je dois dire que cela n'est jamais venu à ma connaissance. Là où je n'ai pas été informé, je n'ai rien pu faire. »*

M. Fabius développe alors son propos : *« C'est au mois de mai 1985 que j'ai été saisi du problème du dépistage. Il y a eu une réunion interministérielle le 9 mai sur ce sujet. Peut-être faut-il dire d'un mot comment fonctionne Matignon. Il y a un peu plus d'un millier de réunions interministérielles par an. Le professeur François Gros, qui était mon conseiller scientifique, a présidé cette réunion, et c'est probablement à la mi-mai que j'ai eu connaissance des éléments de la discussion. Cette question soulevait beaucoup d'interrogations et de réticences. Il y avait des questions médicales qui paraissent maintenant claires et qui à l'époque ne l'étaient pas. Des questions d'éthique aussi, et des questions industrielles. Je n'ai pas tenu compte de ces réticences, et dès que les éléments scientifiques nécessaires ont été réunis, j'ai décidé que le dépistage serait obligatoire. C'est une décision que j'assume. »*

Progressivement, un silence total, attentif, s'est installé dans la salle d'audience. M. Fabius continue : *« Le 19 juin, j'ai annoncé cette décision à l'Assemblée nationale. Si l'on se reporte aux réactions de l'époque, cela fut accueilli positivement, avec tout de même – ce qui fait réfléchir... – quelques réactions d'opposition :* « Il aurait fallu davantage de consultations, il aurait fallu... » *Je voudrais faire simplement une remarque qui vaut pour tout ce que je dirai ce soir. Aujourd'hui, avec le recul, avec ce qui est désormais connu, avec ce procès lui-même, on sait beaucoup de choses. On peut donc être tenté de répondre avec les connaissances d'aujourd'hui. En juin 1985, j'ai pris une décision avec une intuition très forte, une décision contre ce que beaucoup recommandaient. »*

Debout, en retrait par rapport à la barre, le micro dans la main droite, l'ancien premier ministre ponctue ses déclarations avec la main gauche : *« Si j'avais subordonné ma décision à des critères financiers, peut-être aurait-elle été reportée. Mais il s'agissait d'une affaire de grande urgence. J'ai été à l'Assemblée le 19 juin, le décret a été signé le 23 juillet et la décision a été effective le 1ᵉʳ août. Quand on connaît l'administration... La France s'est trouvée en avance par rapport à l'Allemagne, la Suisse, la Grande-Bretagne, l'Espagne. »*

Mᵉ Joissains reprend : *« C'est extrêmement grave pour un premier ministre de n'être pas au courant du problème du chauffage et des hémophiles. On a beaucoup cité à l'occasion de ce procès la formule « responsable mais pas coupable ». Etes-vous ni l'un ni l'autre ou les deux à la fois?*

– J'ai essayé de dire que j'avais pris mes responsabilités, réagit M. Fabius. *J'ai décidé le dépistage contrairement à l'avis de beaucoup. Et je voudrais dire ceci, qui est peut-être l'essentiel même si c'est bref : nous sommes confrontés à un drame national d'une ampleur considérable. Personne, je dis bien personne, ne peut s'en exonérer, pas même ceux qui ont agi comme il faut. »*

Mᵉ Nicole Dreyfus va alors multiplier les questions afin de savoir si M. Fabius n'a tout de même pas été mis au courant du problème du chauffage, et la réponse sera invariablement négative. Mᵉ Charvet intervient du coup sous un autre angle : *« Je suis tout à fait prêt à croire qu'un premier ministre ne soit pas au courant d'un problème aussi technique. Mais n'est-ce pas au ministre de la santé d'informer les utilisateurs et les médecins? »* L'ancien premier ministre répond : *« On s'est même étonné que le premier ministre prenne la tête de la croisière... pardon, de la croisade anti-sida. Si cette objection a été faite, c'est qu'on n'attend pas qu'il intervienne dans un domaine aussi scientifique. Comme chacun de nous, je me suis posé la question lancinante : pourquoi le problème du chauffage n'a-t-il pas été porté à notre connaissance? »*

Quelques traits cinglants

Et M. Fabius continue : *« Dans son rapport, l'inspecteur général Lucas passe en revue un certain nombre d'hypothèses, sans trancher. Je dirais : ou bien les autorités de la transfusion sanguine sont autonomes et elles sont alors responsables, ou bien elles dépendent de l'Etat. Encore faut-il qu'elles dépendent vraiment de lui... Je pense qu'on s'est trouvé dans une situation intermédiaire. Et c'est pourquoi une réforme de la transfusion sanguine, qui arrive seulement maintenant, était indispensable pour dissocier la gestion et l'évaluation, le contrôle. »*

Mᵉ Charvet intervient à nouveau : *« La SEITA ou le ministère de la santé exigent que la mention « Nuit gravement à la santé » figure sur les paquets de cigarettes. Ne pensez-vous pas qu'il était de la responsabilité du secrétariat d'Etat d'imposer un étiquetage particulier sur les produits non chauffés?*

– Monsieur le Président, je crois que ceux qui avaient connaissance de cette dangerosité devaient faire passer la protection de la vie avant toute autre chose », réplique M. Fabius.

Tout au long de l'audience, la plupart des questions se sont singulièrement émoussées. La chaleur aidant, deux ou trois personnes doivent quitter le prétoire – un avocat est même victime d'un malaise. D'autres deviennent agressifs et un échange assez vif, sur un sujet assez flou, oppose le ministère public à la défense du docteur Garretta. *« Soyez bien gentils de ne pas vous battre devant le premier ministre »*, intervient le président.

A plusieurs reprises, M. Fabius répond par des traits cinglants. Ainsi, lorsque Mᵉ Morette demande au témoin ce qu'il a voulu dire en déclarant au début de sa déposition que personne ne saurait s'exonérer de toute responsabilité, l'ancien premier ministre, sans se retourner, assène froidement : *« Je crains qu'il y ait beaucoup d'autres choses qui vous aient échappé. »*

Après une heure et dix minutes, tout semble donc dit. Aussi le président Mazières coupe-t-il court à un jeu de questions-réponses largement épuisé : *« Le tribunal vous remercie, monsieur le Premier ministre, de votre témoignage. »* Il est 20 h 50. Et M. Fabius, après une hésitation, sort du prétoire par la porte des témoins sans que le public manifeste d'hostilité déclarée.

LAURENT GREILSAMER

□ *L'Humanité* : **« dérisoire ».** – Dans l'éditorial de *l'Humanité* du samedi 25 juillet, Claude Cabanes commente les témoignages de MM. Laurent Fabius, Edmond Hervé et Georgina Dufoix en jugeant *« dérisoire »* le fait que *« les membres du gouvernement qui avaient en charge le destin de la santé publique »* aient cherché, selon lui, à *« se réfugier derrière les arguments de l'ignorance autoproclamée, de l'opacité technique, de la complexité des rouages administratifs pour rejeter sur d'autres le poids terrible du drame. »* Il dénonce également *« la véritable politique qui est à la source de la transmission du virus du sida pendant près de deux ans à des receveurs sans défense. Une politique dont l'argent est le nerf. »* Le rédacteur en chef du quotidien communiste ajoute : *« Le marché et les affaires ont pris leur part de la logique de mort (...). Le gouvernement avait mis en œuvre un plan d'économie sur les dépenses de santé. Le sida n'était pas prévu au programme... »*

Aux marches du Palais

Aux alentours du Palais de justice, on se presse, vendredi 24 juillet, pour assister à l'audience. Les plus bruyants sont les militants d'Act-Up, une association de lutte contre le sida. La vingtaine de manifestants cherche à faire entendre ses slogans vers les fenêtres ouvertes de la salle du procès, à l'étage. Pour eux, pas question d'avancer davantage : six cars de CRS sont prêts à intervenir.

C'est de l'autre côté des barrières et des forces de l'ordre que photographes et cameramen attendent l'arrivée des anciens ministres. M. Edmond Hervé et Mᵐᵉ Georgina Dufoix entrent à pied sous le porche. L'ancien ministre des affaires sociales salue la presse d'un petit geste de la main. Convoqué plus tard, M. Laurent Fabius choisit au contraire de ne pas descendre de sa voiture, pour mieux échapper aux objectifs.

A l'intérieur du Palais, d'autres barrières interdisent les abords de la salle des témoins. Le public, trop nombreux, est refoulé dans un vaste vestibule, d'où il ne peut apercevoir qu'une partie du procès. Debout, une soixantaine de personnes expriment leur désapprobation, mais se résignent.

Dans les couloirs, deux jeunes femmes blondes distribuent des tracts non signés. Un gendarme répète inlassablement qu'il faut téléphoner au rez-de-chaussée. Des équipes de télévision se communiquent des renseignements par talkie-walkie. Le « procès du sang » a parfois des allures de show.

G. Cl.

Les témoignages des conseillers ministériels

« Ce dossier était particulièrement verrouillé »

L'audience consacrée aux anciens ministres fut aussi celle des anciens conseillers ministériels. Au point de transformer, durant douze heures, le prétoire de la 16ᵉ chambre correctionnelle en un amphithéâtre de sciences politiques. Ainsi a-t-on appris beaucoup de choses sur le rituel des réunions interministérielles de Matignon et sur l'évidente propension des notes rédigées par les conseillers à ne jamais parvenir jusqu'aux ministres...

Mais, plus profondément, MM. François Gros, professeur au Collège de France et ancien conseiller scientifique de M. Laurent Fabius, Patrick Baudry, ancien conseiller de Mᵐᵉ Dufoix, et le docteur Claude Weisselberg, ancien conseiller de M. Hervé, sont apparus comme des hommes sincères. Les deux premiers conseillers ont été formels et ont assuré ne s'être occupés que de la généralisation du dépistage du sida.

Ainsi, M. François Gros, scientifique de réputation internationale, a-t-il indiqué : *« Je suis absolument formel sur un point : je n'ai pas été informé de la contamination potentielle des plasmas ni des produits non chauffés, si ce n'est assez tard, en juin. Aucun document sur le chauffage pour inactiver le virus ne m'a été transmis. »* Initiateur de la réunion interministérielle du 9 mai 1985, le conseiller de Matignon, a en revanche, accéléré la mise en place du dépistage du sida : *« Je ne vois pas très bien comment nous aurions pu aller beaucoup plus vite »*, a-t-il déclaré.

S'exprimant très calmement, le professeur Gros n'a cependant pas caché son émotion face au drame de l'affaire du sang contaminé : *« Il est évident que s'il y a eu un retard et des morts... Vous imaginez dans quel état moral je me trouve. »* Dans un tout autre style, M. Patrick Baudry, chargé en 1985 du dossier assurance-maladie au cabinet de Mᵐᵉ Dufoix, a pris plaisir à raconter comment il avait géré la mise en place financière du dépistage du sida.

Révélant l'existence d'une note en date du 12 juillet 1985, M. Baudry a expliqué que son ministère avait eu le choix entre deux possibilités. Un premier projet proposait que *« le Centre national de la transfusion sanguine (CNTS) soit au cœur du dispositif »* grâce à un système conventionnel avec un prix d'appel pour le test du sida fixé à 24 francs. Le second projet laissait *« libres les prix du marché »* abaissant le test à 15 francs l'unité.

« Nous étions dans le brouillard »

C'est ce dernier qui fut retenu par le ministère des affaires sociales, et M. Baudry se félicita, comme dans l'après-midi Mᵐᵉ Dufoix, d'avoir imposé la généralisation du dépistage à partir du 1ᵉʳ août au lieu du 1ᵉʳ octobre, date initialement fixée. *« Très franchement, je n'ai pas honte de ce que j'ai fait »*, conclut M. Baudry. C'était à se demander si les avocats de la défense avaient fait citer le « bon » conseiller.

Le témoignage du docteur Claude Weisselberg, qui fut conseiller technique de M. Edmond Hervé, fut plus long et douloureux. Situé au point de passage obligé de toute l'information sur le sida entre les directions du ministère et son ministre, il ne fut visiblement pas saisi assez rapidement de la contamination des concentrés destinés aux hémophiles.

« Si j'avais un sentiment, c'était que ce dossier était particulièrement verrouillé, dit-il au tribunal. *Nous étions dans le contexte d'un sujet largement traité par des experts comme ceux de la commission consultative de la transfusion sanguine. D'autre part, une enquête de l'IGAS était en cours de réalisation. »*

De toute évidence accablé par le drame des hémophiles, le docteur Weisselberg a indiqué : *« Des années après, on est effrayé. Mais, à l'époque, on était dans le brouillard. C'est assez facile d'être clairvoyant a posteriori. Je n'ai pas compris plus que les autres. Pardonnez-moi! »* Finalement, le conseiller avisera son ministre en juin de ce que *« tous les lots sont contaminés »*. Mais les produits non chauffés resteront remboursés par la sécurité sociale jusqu'au 1ᵉʳ octobre.

« Je raisonne alors en médecin, a déclaré le docteur Weisselberg. *Si on est sûr qu'une personne va mourir faute d'un produit, il faut lui donner le produit, même dangereux. »* Pour le malheur de la petite communauté des hémophiles, personne – ni les médecins prescripteurs, ni les experts de la transfusion – ne frappera à la porte du docteur pour lui dire qu'il est possible d'importer massivement des produits chauffés pendant cette période de quelques mois.

L. G.

SOCIÉTÉ

REPÈRES

NUCLÉAIRE

Problèmes de sécurité dans des centrales américaines

La plupart des trente-six réacteurs nucléaires américains General Electric à eau bouillante pourraient être touchés par le fonctionnement défectueux d'un système d'alarme important, a annoncé, vendredi 24 juillet, la commission de réglementation de l'énergie nucléaire (NRC). Lors d'un arrêt normal de maintenance, début juillet, à la centrale de Millstone (Connecticut), les techniciens se sont aperçus que le système mesurant le niveau d'eau dans le cœur du réacteur indiquait un niveau supérieur au niveau réel. Ce défaut pourrait avoir des conséquences dramatiques en cas d'incident impliquant une fuite importante du liquide réfrigérant.

Par ailleurs, la Commission nationale de réglementation de l'énergie nucléaire américaine (NRC) a demandé aux exploitants des centrales de vérifier, et éventuellement de remplacer, le système d'isolation thermique des câbles électriques qui équipe 87 des quelque 110 réacteurs nucléaires en fonctionnement dans le pays. Ce système, baptisé « Thermo Lag », ne satisferait pas aux règles de sûreté qui exigent une résistance au feu de deux heures au moins. – *(AFP.)*

INTÉGRATION

Le FAS révise à la baisse les subventions accordées à France Plus

A la suite des irrégularités constatées dans la gestion des comptes de France Plus (*le Monde* du 9 juillet), le conseil d'administration du Fonds d'action sociale pour les immigrés et leurs familles (FAS) a décidé de ne pas verser le solde des subventions 1990 et 1991 à l'association qui avait été fondée en 1985 pour favoriser la participation civique des jeunes issus de l'immigration. Selon le FAS, *« l'audit réalisé sur les comptes de France Plus, de même que l'ensemble des pièces disponibles, font apparaître sur les exercices 90 et 91 que 10 % des dépenses ne peuvent pas être justifiées à partir des objectifs approuvés par le FAS »*. L'audit réalisé avait évoqué la présentation par l'association de frais de mission exagérés. Le FAS a d'autre part décidé de limiter son concours pour 1992 au quart de la subvention demandée – soit 450 000 francs.

RELIGIONS

Décès du théologien orthodoxe Jean Meyendorff

Le Père Jean Meyendorff, doyen de l'Institut de théologie orthodoxe Saint-Vladimir de New-York jusqu'en juin, spécialiste d'histoire byzantine et de patristique, est décédé, mercredi 22 juillet à Montréal, d'un cancer, à l'âge de soixante-six ans. Issu d'une famille d'immigrés russes, le Père Meyendorff avait fait ses études à l'Institut Saint-Serge à Paris, à l'Ecole pratique des hautes études et à la Sorbonne. Ordonné prêtre en 1959, il avait enseigné dans plusieurs universités américaines, dont Harvard et Columbia, et publié de nombreux ouvrages, notamment sur saint Grégoire Palamas, théologien grec orthodoxe du quatorzième siècle. Ancien membre du comité central du Conseil œcuménique des Eglises (COE), il avait été l'un des artisans de l'indépendance canonique de l'Eglise orthodoxe en Amérique.

SPORTS

CYCLISME : le 79e Tour de France

La troisième marche

En terminant à 40 secondes d'un impérial Miguel Indurain, vainqueur, vendredi 24 juillet, d'un contre-la-montre de 64 kilomètres entre Tours et Blois (à la moyenne record de 52,349 km/h), l'Italien Gianni Bugno (Gatorade) termine en beauté un Tour dans lequel il n'avait guère brillé jusqu'alors. Au classement général, l'Espagnol Indurain augmente son avance sur l'Italien Chiappucci, tandis que Bugno s'adjuge la troisième place, reléguant Hampsten et Lino aux 4e et 5e places. Des positions que devraient confirmer les deux dernières étapes, avant l'arrivée, dimanche 26 juillet, sur les Champs-Elysées.

BLOIS

de notre envoyé spécial

C'est la fable d'un champion du monde, l'Italien Gianni Bugno, qui se présente devant le podium. *« J'ai tout sacrifié pour lui*, explique-t-il au gardien, *y compris une invitation en Italie au très select Giro. »* Il demande donc à s'installer sur la plus haute marche, celle d'où la vue sur l'avenir est, évidemment, la plus belle. *« Désolé*, répond le gardien, *mais cette marche est occupée par un Espagnol de grande classe, Miguel Indurain, habitué des suites royales ».* Le podium du Tour, l'Espagnol en a découvert les charmes, l'été dernier, et il avait très vite exprimé son désir d'y séjourner de nouveau cette année. Il avait d'ailleurs déposé des arrhes dès le 4 juillet, lors d'un prologue disputé à Saint-Sébastien, dans son pays. Une réservation qu'il devait confirmer à Luxembourg, à l'occasion d'un étincelant contre-la-montre individuel. Installé sur cette première marche depuis l'arrivée à Sestrières, le 18 juillet, sa majesté Indurain a clairement laissé entendre qu'elle comptait occuper les lieux jusqu'à son sacre parisien.

« Qu'à cela ne tienne, commenta monsieur Bugno, *je me contenterai de votre deuxième marche, celle que j'occupais déjà l'an dernier.*

– Vous n'avez vraiment pas de chance, s'exclama le gardien, *car elle est occupée depuis le 18 juillet par l'un de vos compatriotes, vous savez, ce bon monsieur Claudio Chiappucci, qui campait sur la troisième marche l'an dernier et qui a souhaité, cette année, après avoir caracolé de col en col, prendre un peu de hauteur. Et, cette place, il entend bien la conserver jusqu'à Paris, à défaut de pouvoir briguer, cette fois encore, la plus haute. »*

Inacceptable camouflet

« Alors va pour la troisième, ronchonna le champion du monde qui tenait manifestement à une place sur le podium. *« Mais mon pauvre monsieur*, s'exclama, visiblement embarrassé, le gardien, *celle-là est investie par un dénommé Andrew Hampsten, un Américain qui, depuis sa victoire à l'Alpe-d'Huez, le 19 juillet, a pris des goûts de luxe. Sans parler d'un autre jeune, Français celui-là, Pascal Lino, qui, ayant goûté inopinément, dix jours durant, au confort de la première marche, s'est mis à gamberger et se verrait très bien finir le Tour sur le podium, même à l'étage le plus bas. »*

Pour le taciturne mais fier Bugno, l'affaire prenait des allures d'inacceptable camouflet. Passait encore de s'incliner devant un roi de France et de Navarre, ou de s'effacer, momentanément, devant un aigle lombard. Mais pas question, en revanche, d'en rabattre ainsi, sans combattre, devant un *kid* du Colorado expatrié en Suisse, ou un coquelet breton ! On décida donc que les prétendants à la troisième marche s'affronteraient dans un tournoi de 64 km, entre Tours et Blois. Combat à armes égales, bien entendu : coursiers profilés, roues lenticulaires ou à bâtons, heaumes aérodynamiques, encore que l'Américain soit resté fidèle à une casquette, délestée, pour l'occasion, de sa visière.

D'entrée, on nota que le damoiseau tricolore arborait son visage des mauvais jours. De fait, l'affaire fut vite expédiée, le champion du monde aspirant comme un spaghetti le faible écart qui le séparait du chevalier à la triste figure. En joue dès le quinzième kilomètre, le Français était estoqué au trentième, son retard final s'établissant à 4 min 35 s. L'Américain devait se montrer plus coriace, son avance initiale n'étant réduite à néant qu'au quarante-sixième kilomètre, avec, à l'arrivée, une « ardoise » de 4 min 53 s. Le podium ne faisant pas crédit, il pliait bagage dans la seconde, libérant ainsi la troisième marche sur laquelle s'installait aussitôt un champion du monde en état de grâce. Pendant plus des deux tiers de la course, ne s'était-il pas permis de tenir la dragée haute au roi Indurain, obligeant ce dernier à hausser le ton pour confirmer sa préséance.

Et c'est ainsi que, par une belle journée de juillet, fut attribuée, sur les bords de la Loire, une troisième marche très convoitée.

PATRICK FRANCÈS

Les classements

DIX-NEUVIÈME ÉTAPE

Tours-Blois

(64 km, contre-la-montre)

1. Indurain (Esp.), 1 h 13 min 21 s ; 2. Bugno (Ita.) à 40 s ; 3. Idanov (CEI) à 2 min 28 s ; 4. Bernard (Fra.) à 2 min 37 s ; 5. Ekimov (CEI) à 2 min 41 s.

Général : 1. Indurain (Esp.), 91 h 9 mn 46 s ; 2. Chiappucci (Ita.) à 4 min 35 s ; 3. Bugno (Ita.) à 10 min 49 s ; 4. Hampsten (E-U) à 13 min 40 s ; 5. Lino (Fra.) à 14 min 37 s.

DÉFENSE

Après la disparition de leurs deuxièmes bureaux

Les armées recréent des « cellules » de renseignement

En dépit de la création d'une direction du renseignement militaire (DRM) qui doit, notamment, centraliser et coordonner les activités des anciens deuxièmes bureaux (B2) de chacune des trois armées, les chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air conserveront des prérogatives en matière de renseignement. Chacun d'eux s'est organisé pour continuer d'avoir un œil sur ce secteur, avec le risque qu'il puisse exister à terme des concurrences ou des « doublons ».

Avec quelque quatre cents ou cinq cents personnes pour y servir, la DRM vient de se constituer, à cheval sur Paris et sur Creil (Oise), en regroupant le centre d'exploitation du renseignement militaire (CERM), le centre d'information sur le renseignement électromagnétique (CIREM), le centre principal Hélios-France (CPHF), l'école interarmées du renseignement et des études linguistiques (EIREL), le centre de formation et d'interprétation interarmées d'imagerie (CF3I), mais, surtout, les célèbres B2 qui, de tout temps, ont fait du renseignement pour le compte de chacune des trois armées. A la DRM seront détachés des représentants de la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), de la gendarmerie nationale et de la délégation générale pour l'armement (DGA).

En théorie, la DRM devrait devenir en quelque sorte une institution complémentaire de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) qui se veut, pour sa part, un service plus interministériel et à vocation plus globale. Cette centralisation du renseignement militaire a été voulue par le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, à la lumière des enseignements tirés du conflit du Golfe où, à l'en croire, la France fut *« aveugle et sourde »* faute de moyens.

Les états-majors, auxquels ont été retirés les B2 au profit de la nouvelle DRM, ne sont pas restés les bras croisés. Dans l'armée de terre, d'abord. Un arrêté au *Journal officiel* du jeudi 23 juillet recrée, sous les ordres du sous-chef d'état-major chargé des opérations, un *« bureau renseignement-relations internationales »* qui rappelle à s'y méprendre l'ancien B2 de l'armée de terre. Dans l'armée de l'air, ensuite. *« Certaines responsabilités internationales*, est-il écrit dans le dernier numéro de la revue *Air Actualités* de l'état-major, *sont prises en compte »* par un *« nouveau bureau »* pour toutes les questions relatives aux activités de l'armée de l'air avec l'étranger.

Dans la marine, enfin. Il est prévu d'instaurer *« un bureau des relations étrangères »* qui devrait, au Centre opérationnel de la marine (COM) situé sous l'état-major, rue Royale à Paris, s'occuper d'établir, parmi ses missions, la situation – dite de surface – des marines étrangères dans le monde et des mouvements de leurs bateaux.

Un véritable imbroglio

Certes, chacune des trois armées peut prétendre qu'elle a des besoins propres, que la DRM ne couvre pas, à commencer par les droits d'escales dans la marine, les droits de survol dans l'armée de l'air, ou encore les échanges bilatéraux, la valise diplomatique, la coopération, les relations avec les attachés militaires et les stagiaires étrangers pour les trois armées. Mais, en réalité, ces bureaux d'un nouveau genre, même s'ils délèguent une part de leurs responsabilités antérieures à la DRM comme l'exploitation du renseignement ou la rédaction de bulletins de documentation, auront tout loisir de servir d'intermédiaires – grâce à des officiers de liaison – entre l'état-major dont ils relèvent et l'institution dirigée par le général Jean Heinrich. D'autant que les grands commandements opérationnels, comme la Force d'action navale (FAN) ou la Force d'action rapide (FAR), pour ne citer que ces exemples, conserveront eux aussi des « cellules » de renseignement pour réunir des informations de situation en cas d'affrontement.

Du fait de la rivalité qui ne manquera pas d'opposer entre eux ces différents moyens, le risque existe d'un véritable imbroglio dans la chaîne du renseignement. Les problèmes de coordination entre toutes ces « sources » ne seront pas les moindres de ceux que devront résoudre les spécialistes du renseignement avant même d'espérer entrer en action pour aider à la prise de décision gouvernementale en période de crise.

JACQUES ISNARD

Le « Dictionnaire des rues de Paris » et la rafle du Vel'd'Hiv'

Une lettre de M. Jérôme Lindon

Nous avons reçu de M. Jérôme Lindon, PDG des éditions de Minuit, la lettre suivante :

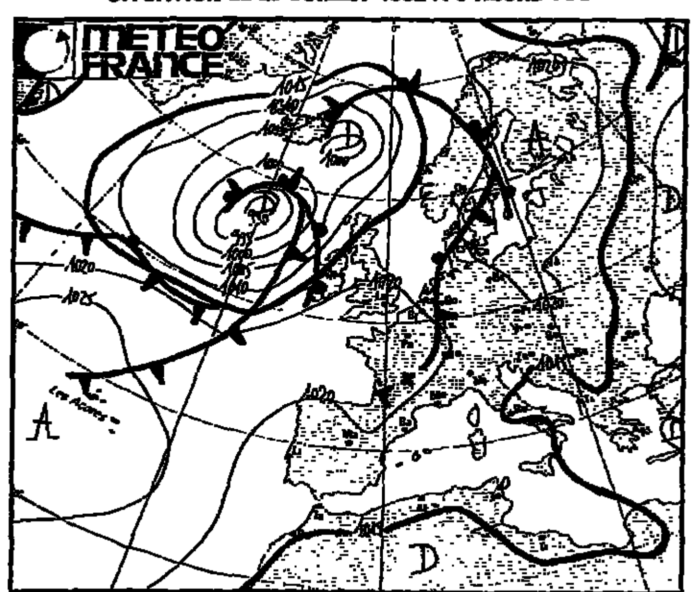
« Le 17 juillet, dans un encadré, *le Monde* disait son « indignation » que le *Dictionnaire historique des rues de Paris*, de Jacques Hillairet, ne signale pas, à propos du Vel' d'Hiv', la rafle des juifs étrangers du 16 juillet 1942. » Comme je vous ai fait aussitôt remarquer que mention de ce cruel épisode figurait bien dans le *Supplément*, vous avez publié, le 21 juillet, un « rectificatif ». Mais c'est pour déplorer qu'il *« arrive (...) que le libraire omette de proposer à l'acheteur du* Dictionnaire *le* Supplément, *qui, d'ailleurs, n'a pas sa place dans le coffret des deux tomes du* Dictionnaire. »

» Dans le souci louable de réparer votre première erreur, vous en commettez une seconde. Votre rédacteur, qui citait le 17 juillet l'édition de 1985, peut constater que, loin de constituer un volume séparé, le *Supplément* est incorporé à la fin des deux tomes du *Dictionnaire*. Aucun libraire ne peut « omettre » de proposer le *Supplément* aux acheteurs du *Dictionnaire* et aucun acheteur n'a à le demander puisqu'il a acquis le *Supplément* en même temps qu'il acquérait le *Dictionnaire*. »

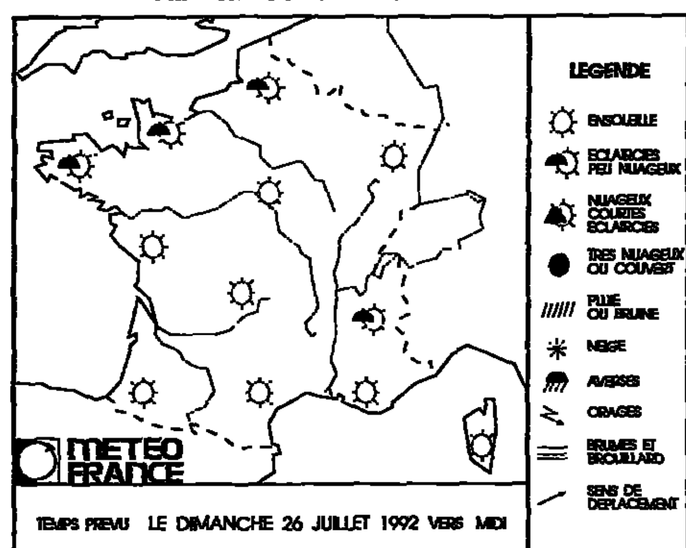
[M. Lindon a raison et nous avons eu tort deux fois. Nous le prions, ainsi que nos lecteurs, de nous en excuser doublement. – Br. F.]

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 25 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 26 JUILLET 1992



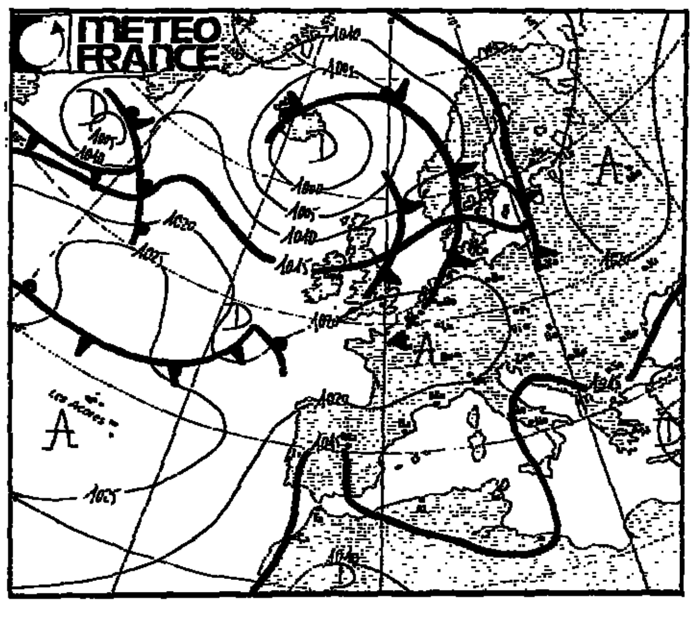
Un beau dimanche d'été. – Une perturbation tentera dimanche de pénétrer dans l'Hexagone, mais elle se heurtera au champ de hautes pressions. Elle donnera toutefois le matin de nombreux nuages sur les côtes de la Manche, quelques gouttes de crachin sont même possibles près des côtes. Grâce au réchauffement diurne, ces nuages s'évaporeront lentement et progressivement en cours de journée. Les rayons du soleil perceront largement dès la mi-journée. C'est plutôt sur les massifs qu'il faudra chercher l'après-midi l'ombre portée des nuages. Une averse pourrait même venir localement rafraîchir l'atmosphère dans les Pyrénées ou dans les Alpes.

En dépit de quelques brumes matinales et de passages nuageux aussi fugaces qu'inoffensifs, il fera beau du matin au soir sur tout le reste du pays.

Au petit matin, les températures seront comprises entre 12 et 15 degrés au nord d'une ligne Bordeaux/Strasbourg, elles dépasseront 15 degrés au sud de cette limite. Le mercure ne descendra guère sous la graduation des 20 degrés près de la Méditerranée.

Les maxima resteront inférieurs à 23 degrés sur les côtes de la Manche, ils dépasseront 25 degrés partout ailleurs, pour atteindre souvent 30 degrés dans le Midi.

PRÉVISIONS POUR LE 27 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 25-7-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 24-7-1992 à 18 heures TUC et le 25-7-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	28	18	D
BIARRITZ	20	18	C
BORDEAUX	26	14	N
BOURGES	27	14	D
BREST	20	10	D
CAEN	28	12	D
CHERBOURG	21	9	D
CLERMONT-FER.	28	16	N
DIJON	30	16	D
GRENOBLE	32	19	C
LILLE	27	13	N
LIMOGES	23	13	D
LYON	30	17	D
MARSEILLE	33	21	D
NANCY	31	15	D
NANTES	25	13	D
NICE	30	22	D
PARIS-MONTS.	26	15	D
PAU	21	18	C
PERPIGNAN	30	21	D
RENNES	24	10	B
ST-ETIENNE	29	14	D
STRASBOURG	30	18	N
TOULOUSE	24	16	D
TOURS	26	13	D
POINTE-A-PITRE	32	23	D

ÉTRANGER			
ALGER	31	19	D
AMSTERDAM	28	14	C
ATHÈNES	30	21	D
BANGKOK	30	27	C
BARCELONE	28	19	D
BELGRADE	30	18	D
BERLIN	28	17	D
BRUXELLES	29	13	N
LE CAIRE	32	22	D
COPENHAGUE	22	15	D
DAKAR	29	25	N
DELHI	34	26	C
GENEVE	30	17	D
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	27	19	N
JÉRUSALEM	25	16	D
LISBONNE	36	17	D
LONDRES	25	12	N
LOS ANGELES	23	19	C
LUXEMBOURG	27	13	D
MADRID	36	18	D
MARRAKECH	35	18	D
MEXICO	22	13	N
MILAN	31	17	N
MONTRÉAL	25	13	D
MOSCOU	28	16	D
NAIROBI	24	14	C
NEW-YORK	21	16	N
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	31	20	D
PÉKIN	30	25	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	31	21	B
SÉVILLE	34	19	D
SINGAPOUR	32	26	P
STOCKHOLM	27	16	C
SYDNEY	19	5	C
TOKYO	33	25	C
TUNIS	33	19	D
VARSOVIE	26	17	N
VENISE	30	22	N
VIENNE	28	15	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Monde

HEURES LOCALES

Martin, le plantigrade développeur

Pour enrayer la désertification rurale et attirer les touristes quatre communes pyrénéennes envisagent de réintroduire l'ours

MELLES

de notre envoyé spécial

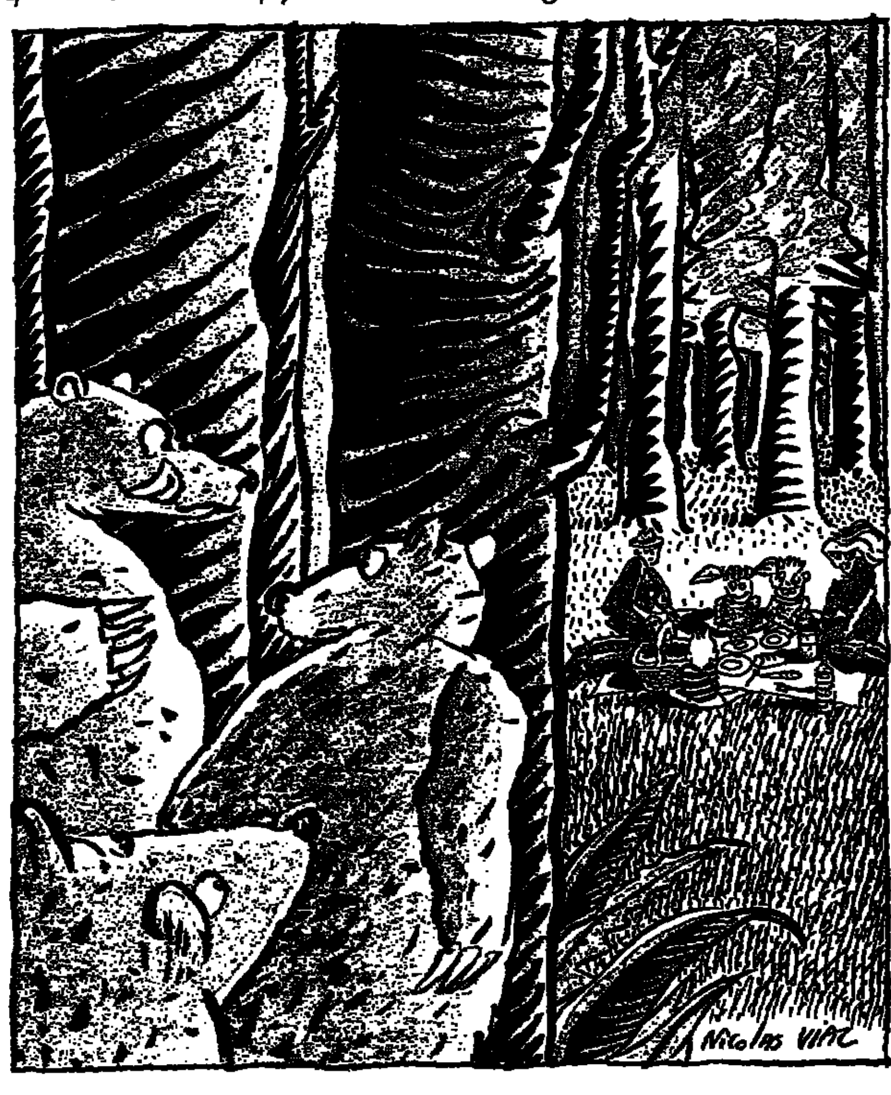
ON connaissait les comités d'expansion et les sous-préfets développeurs. La vague écologique apporte un nouveau moteur au tourisme montagnard : l'ours! Quatre communes des Pyrénées garonnaises ont en effet décidé de se grouper pour *« créer un élan économique s'appuyant sur la mise en valeur et la protection du patrimoine naturel commun symbolisé par l'ours »*. C'est en ces termes que, lors de sa réunion constitutive, le 19 octobre 1991, son président fondateur, M. André Rigoni, maire de Melles (Haute-Garonne), a fixé l'objectif de l'Association intercommunale pour le développement économique et touristique de la haute vallée de la Garonne (ADET).

Alors que les élus des Pyrénées-Atlantiques s'ingénient à contrecarrer les mesures de protection des derniers ours prises par le ministère de l'environnement, l'attitude des montagnards garonnais semble paradoxale. Elle tente de répondre à une situation qui ne l'est pas moins. En bas, dans la vallée, c'est un défilé incessant de touristes et de poids lourds qui filent vers le val d'Aran et la Catalogne. En haut, dans les forêts abruptes, touffues et encore intactes, prolifèrent les bêtes sauvages. Martres, chats sauvages, blaireaux, sangliers, chevreuils, cerfs et isards vagabondent entre vallons et crêtes. Grands-ducs, lagopèdes, coqs de bruyère, gypaètes barbus et aigles royaux sont d'observation courante.

A ce bestiaire exceptionnel, il ne manque que les ours jadis fort nombreux. On en comptait encore une dizaine en 1980, mais cinq seulement en 1985. Aujourd'hui, l'ultime survivant ne laisse que des traces furtives. Qu'importe d'ailleurs, car au train où vont les choses, il ne restera bientôt plus personne pour l'apercevoir. Sur les bords de la Garonne, comme au flanc des hauteurs, l'exode rural fait des ravages.

Ni la station de ski des Mourtis, pourtant à deux heures de Toulouse, ni les résidents secondaires qui colonisent les villages, ni la poignée de bergers qui estivent encore, ni même les exploitants forestiers ne parviennent à retenir les habitants. Sur les 12 000 hectares des quatre communes de l'ADET, le dernier recensement a dénombré 850 habitants, soit sept personnes au kilomètre carré. Toulouse et le désert pyrénéen ! Comment stopper un déclin qui paraît inexorable ?

C'est André Rigoni, qui, le premier, a pressenti la solution. Il y a un quart de siècle que la passion de la chasse en montagne a attiré à Melles ce patron d'une entreprise toulousaine de peinture. Et il y a vingt ans que pour défendre son paradis contre la construction abusive d'une microcentrale, il a pris la tête du conseil municipal (divers droite). *« D'emblée*, raconte-t-il, *j'ai été confronté au problème de la survie de la commune. C'était l'époque où chacun rêvait d'avoir sa station de ski. J'ai opté pour la solution inverse : celle de la protection maximum. »*



L'exemple des Abruzzes

Classement de la commune au titre des sites, tranformation de mille hectares en réserve de chasse, interdiction des véhicules tout terrain, réduction du nombre des chasseurs, report *sine die* de coupes forestières : M. Rigoni a utilisé tous les moyens. Résultat : les vallons et les alpages de Melles sont devenus un havre pour la faune. Un seul animal manque à la fête : l'ours. Or, remarque monsieur le maire, lorsqu'ils pullulaient, il y a un siècle, le village comptait cent fois plus d'habitants permanents qu'aujourd'hui, et les estives dix fois plus de bétail. L'incompatibilité entre le plantigrade et la prospérité de la montagne est une fable. Pire, un contresens.

Le maire de Melles en veut pour preuve l'exemple des Abruzzes, en Italie. Un parc national situé à deux heures de voiture de Rome abrite une centaine d'ours et... 30 000 habitants. Il accueille plus d'un million de visiteurs chaque année. Pourquoi les montagnards français n'en feraient-ils pas autant ?

Lancée il y a déjà quatre ans, l'idée chemine. Oh, très lentement, car les esprits sont rétifs. Les naturalistes eux-mêmes débattent encore de l'opportunité du projet. Certains fonctionnaires lèvent les yeux au ciel. Les bergers appréhendent le retour de leur ennemi héréditaire. Les forestiers ne veulent pas renoncer à leurs chemins de débardage ouverts à la dynamite et au bulldozer. Quant aux représentants locaux de l'environnement, ils ont braqué les Pyrénéens en relançant maladroitement l'idée d'un parc régional.

Mais M. Rigoni a réussi à convaincre les trois communes voisines de la sienne – Boutx, Fos et Arlos – de se joindre à lui. Et, comme le ministère de l'environnement tardait à réagir, il a accepté l'appui d'une association de défense de l'ours brun, Artus, basée dans le Loir-et-Cher.

C'est elle qui, lorsqu'il le faut, plaide le dossier pyrénéen à Paris et qui, sur son budget, a commandé deux études. La première est catégorique : les projets de développement touristique des quatre communes passent par l'affirmation d'une structure intercommunale solide. La seconde étude, conduite par M. Jean-Michel Parde, l'un des meilleurs connaisseurs des Pyrénées garonnaises et de leur hôte invisible, montre que Melles et ses environs offrent des conditions idéales, voire uniques, pour une réintroduction des plantigrades.

Des mammifères venus de Bulgarie

La transplantation, propose-t-il, pourrait se faire avec quelques animaux capturés et anesthésiés en Bulgarie, amenés rapidement par avion puis par camion, relâchés dans la montagne à raison de un à deux par an, et suivis grâce à des émetteurs-radio. Objectif : que trois couples se cantonnent et se reproduisent en six ans. Le coût de cette *« première »* s'élèverait à *1,3 million* de francs. Un investissement dérisoire compte tenu de son intérêt scientifique et du coup de fouet qu'il donnerait aux communes.

Au ministère de l'environnement, on dresse l'oreille. *« Nous sommes prêts à appuyer un lâcher expérimental*, explique-t-on, à la direction de la protection de la nature. *Mais l'Etat ne peut pas tout faire. Il faut que l'initiative vienne d'une structure locale réunissant les communes, la région, les associations, les administrations et les organismes publics concernés. »* Les Pyrénées garonnaises deviendront-elles « le *pays de l'ours » ? Le plantigrade symboliserait* à la fois la tradition pyrénéenne retrouvée et la montagne sauvage : celle dont rêvent bien des citadins lassés des parcs d'attractions en fac-similé et des autoroutes. *Martin plus fort que Mickey*, quelle revanche !

MARC AMBROISE-RENDU

Les Sanisettes à l'assaut de New-York

Jean-Claude Decaux tente d'implanter ses toilettes publiques outre-Atlantique

NEW-YORK

de notre correspondant

DERRIÈRE le Madison Square Garden, siège de la dernière convention du Parti démocrate, au milieu des multiples tréteaux sur lesquels viennent s'époumoner les contestataires, un prêtre en tenue a dressé son confessionnal portatif : siège abattant en bois, enseigne au titre ambigu (*Portofess*), et Christ en croix. A deux blocs de là, sur la 34e Rue, l'une des artères les plus passantes de New-York, M. Jean-François Decaux, fils aîné de M. Jean-Claude Decaux et directeur des affaires internationales du groupe, affiche lui aussi son enthousiasme. *« Plus de cent cinquante entrées par jour ! Le double de Londres ! C'est ce que nous faisons à Paris sur nos meilleurs emplacements ! »*, s'exclame-t-il, en recueillant l'impression des usagers à la sortie.

Les Sanisettes Decaux, toilettes publiques en forme de colonnes Morris, ont été inaugurées au début du mois de juillet, devant les célèbres magasins Macy's, sur la principale artère commerçante de Manhattan. Un événement à peine terni par la condamnation en Belgique, quelques jours plus tard, du *« pape »* français du mobilier urbain, pour une affaire de corruption d'élu (*le Monde* du 17 juillet). Depuis, la demande ne tarit pas. L'aspect sanitaire de ces lieux d'aisance semble donner satisfaction aux New-Yorkais. En revanche, le problème de la sécurité est plus délicat à traiter. Pour déjouer la criminalité, la prostitution et le commerce de la drogue qui trouveraient là un abri rêvé, les Sanisettes ont été installées dans des endroits très fréquentés, et ne fonctionnent que pendant la journée.

Les télévisions new-yorkaises, et même une chaîne japonaise, sont venues filmer des usagers souriants qui attendent patiemment leur tour, une pièce de 25 cents (2 francs environ) dans le creux de la main. Ailleurs, l'expérience n'aurait pas suscité une ligne de commentaire. Ici, l'événement mérite un article dans *The New York Times*, et fait la « une » du supplément du *Washington Post*.

Des jetons gratuits pour les sans-abri

Voir la municipalité se préoccuper tout à coup du confort des New-Yorkais équivaut, il est vrai, à une véritable révolution. Le maire, M. David Dinkins (démocrate), s'est, en fait, un tout petit peu fait forcer la main. En 1990, un sans-abri avait traîné la ville devant les tribunaux pour absence de toilettes publiques, et failli gagner son procès.

Peu après, le groupe Jean-Claude Decaux, qui gère quatre mille Sanisettes en Europe, était pressenti pour installer ces commodités urbaines. Il signait un contrat temporaire de quatre mois, à l'issue duquel la ville, si elle est satisfaite, s'engage à lui accorder la concession exclusive des emplacements publicitaires qui recouvrent les deux faces des toilettes. Le « péage », et, surtout, l'affichage, assureront donc les recettes de la société Decaux. Celle-ci devra *« fournir un effort pour sensibiliser les agences de promotion à l'usage de ce nouveau support*, estime M. Decaux, en rappelant que, *aux Etats-Unis, l'affichage constitue seulement 1 % des dépenses publicitaires, contre 14 % en France »*. De son côté, la société Decaux prend en charge la totalité de l'entretien et de l'investissement (80 000 dollars par unité, plus 60 000 dollars pour des installations distinctes destinées aux handicapés).

A terme, si les deux parties sont satisfaites, New-York pourrait compter une centaine de Sanisettes. M. Jean-François Decaux compte multiplier rapidement ce chiffre par dix, afin de servir une population de 7,2 millions d'habitants. *« Nous avons pris un risque commercial et financier, car nous avons investi 1 million de dollars »*, précise-t-il, avant de s'effacer devant une cliente noire, empêtrée dans ses paquets, qui apprécie beaucoup *« le miroir pour se donner un coup de peigne »* et le lave-mains.

Les sans-abri, à qui les New-Yorkais doivent indirectement cette innovation urbaine, n'ont pas été oubliés. Magnanime, la société Decaux a accordé gratuitement vingt mille jetons à l'association de *homeless* qui avait attaqué la ville en justice. Ces jetons, régulièrement renouvelés, éviteront que les adhérents ne s'attardent devant les palissades couvertes de graffiti. Mais c'est un peu insuffisant lorsqu'on sait que New-York compte quatre-vingt mille sans-abri.

SERGE MARTI

Nouvelles recettes pour les grandes villes

LE comité des finances locales a procédé, le 8 juillet, à la distribution de la dotation particulière de solidarité urbaine (DPSU) pour 1992, sur proposition du secrétaire d'Etat à la ville, M. François Loncle. Ce concours, créé par la loi du 13 mai 1991, en même temps que la dotation de solidarité urbaine (DSU) mais devant entrer en vigueur seulement cette année, est alimenté par des départements et non des communes. Il s'élève à 147 millions de francs et concerne cent cinquante-sept communes éligibles au titre de leur faible potentiel fiscal et du nombre de leurs logements sociaux. Dix grandes villes, qui n'avaient pu obtenir la DSU, ont ainsi bénéficié de ce qu'elles appellent un *« second tour de la solidarité urbaine »*. Il s'agit de Bordeaux, Aix-en-Provence, Clermont-Ferrand, Dijon, Dunkerque, Grenoble, Nancy, Rouen, Strasbourg et Toulouse qui pourront inscrire, au total, quelque 35 millions de francs de recettes sur leur budget supplémentaire.

REPÈRES

AQUITAINE

Un carburant « vert » pour dix bus bordelais

PENDANT un an, à Pau, Agen et Bordeaux, trente-trois bus vont rouler au diester, afin d'expérimenter ce *« carburant vert »* obtenu par le mélange d'huiles végétales (colza ou tournesol) et de méthanol. Le dosage diester-gazole variera selon les réseaux. Les dix bus palois fonctionnent depuis le 1er juin 1992 avec un mélange équilibré. En septembre prochain, treize bus du réseau agenais utiliseront 30 % de diester et 70 % de gazole. Enfin, expérience la plus innovante, à partir du mois d'octobre, dix bus de l'agglomération bordelaise rouleront au diester pur. Des mesures de pollution seront effectuées tout au long de l'année. L'expérimentation permettra de déterminer les effets du diester sur l'usure des moteurs, ainsi que les contraintes d'entretien qu'il impose.

Le conseil régional d'Aquitaine finance cette expérience à hauteur de 750 000 F, en association avec la FNSEA et Sofiprotéol, société financière du Groupement des producteurs d'oléagineux. Sofiprotéol produit actuellement du diester dans une usine pilote proche de Compiègne, qu'elle a construite en association avec Elf-Aquitaine. Bien représentés dans la région, les producteurs d'oléagineux espèrent *« rendre l'opinion sensible à l'intéressante diversification que représente, selon eux, le diester pour l'agriculture ». « Mieux vaut*, disent-ils encore, *brûler les produits des céréales que l'énergie fossile. »*

BRETAGNE

L'arsenal de Brest va aider les entreprises civiles

L'ARSENAL de Brest, où se construit le *Charles-de-Gaulle*, premier porte-avions nucléaire français, va mettre ses compétences au service de l'industrie civile. Un protocole d'accord a été signé entre la direction des constructions navales et le technopôle de Brest-Iroise, aux termes duquel les nouvelles technologies développées à l'arsenal pourront être transférées vers des entreprises partenaires, notamment des PME.

Il s'agit là d'une première tentative de diversification de l'arsenal. Véritable poumon économique de Brest, avec 6 670 emplois, cet établissement doit être touché en 1993 par une diminution des crédits de la défense (*le Monde* du 29 avril), qui se traduira par la suppression de 400 emplois.

Mais ce protocole manifeste aussi un changement d'attitude. *« Le temps est révolu où la direction des constructions navales de Brest pouvait, dans une atmosphère de secret, se contenter de donner des ordres sans se soucier du reste de la région »*, indique le directeur de l'établissement.

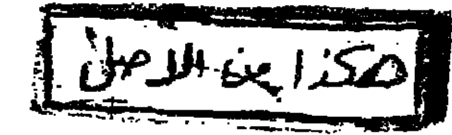
ILE-DE-FRANCE

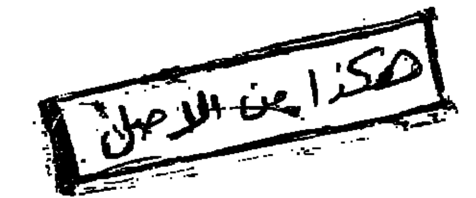
La Seine-Saint-Denis valorise son patrimoine

AFIN de valoriser le patrimoine d'un département dont l'image est jugée *« trop systématiquement négative »*, le conseil général (PC) de la Seine-Saint-Denis a fait éditer, au début de l'été, une série de quatorze dépliants sur ses musées.

La nécropole royale de la basilique Saint-Denis, avec sa collection unique de soixante-dix tombeaux et gisants, et le musée de l'air et de l'espace du Bourget, l'un des plus riches du monde en matière d'aviation, avec une exposition de près de 160 machines volantes, accueillent chacun près de 150 000 visiteurs par an. En revanche, les petits musées associatifs ou municipaux ont du mal à attirer la foule des curieux. Pourtant, certains présentent des collections intéressantes ou originales : céramiques pharmaceutiques au musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, art brut au musée L'Aracine de Neuilly-sur-Marne.

Cette page a été réalisée avec la collaboration de nos correspondants : Ginette de Matha (Bordeaux), Gabriel Simon (Brest) et Martine Boulay-Méric (Bobigny)





Drapeaux

Depuis Séoul, la famille *olympique a changé. Nouveaux* drapeaux, nouveaux hymnes, sigles remodelés : il va falloir s'habituer à la nouvelle géopolitique des podiums. Sans parler des pays qui reviennent après une longue bouderie, de *ceux que l'univers sportif* boycottait et qui reviennent dans le giron, ainsi que des frères ennemis qui se sont réconciliés. Au bout du compte, le traditionnel affrontement Est-Ouest devrait faire place à un nouvel état des rivalités sportives, dont certains pays du Sud, comme le Kenya, espèrent profiter.

Le drapeau soviétique, rappelons-le, a donné naissance à quinze nouveaux emblèmes. Les trois Pays baltes concourent en toute indépendance, voire avec un certain esprit de revanche sur l'Histoire du côté des basketteurs lituaniens. En ce qui concerne les douze autres ex-Républiques socialistes, qui forment l'équipe unifiée (CEI *+ Géorgie), les victoires dans les* épreuves individuelles seront récompensées d'un lever de drapeau personnalisé. Dans les *disciplines collectives, ce sont le* drapeau et l'hymne olympique qui ont été retenus. Autant dire que les nostalgiques du marteau et de la faucille ont peu de chances de les revoir : seuls le Kazakhstan et le Tadjikistan les ont conservés sur leur emblème. Certains hymnes nationaux sont d'autre part arrivés au CIO sous forme d'enregistrements *inaudibles. «Heureusement, il y avait la partition»,* soupira-t-on au Comité olympique.

A Barcelone, on risque de courir souvent pour Beethoven. *L'Hymne à la joie*, imposé aux «Yougoslaves» (*le Monde* du 24 juillet), a également été retenu par l'Afrique du Sud, rentrée en grâce après trente-deux ans d'absence. Lors de la cérémonie de lever de drapeau de sa délégation à Barcelone, la République d'Afrique du Sud a présenté une variante de l'emblème olympique, où les cinq anneaux sont soulignés de traits de couleur. Dans la foulée, la Namibie, devenue indépendante, fait son entrée dans la famille.

Autre retour, après absence volontaire cette fois, celui des purs et durs de Cuba, qui avaient jugé bon de poursuivre le boycottage des Jeux de Los Angeles jusqu'à Séoul, de Madagascar, des Seychelles, du Nicaragua, de l'Ethiopie, de *l'Albanie et de la Corée du Nord.* Malgré la dramatique pénurie qui règne à La Havane, les Cubains entendent montrer que le David socialiste peut tenir tête au Goliath américain, notamment sur le terrain de base-ball. Et, enfin, les réconciliations. Celle des deux Allemagnes, bien sûr; le drapeau commun est celui de l'ex-RFA. Et celle des deux Yémens.

Mais s'il fallait n'en retenir qu'un, hors compétition, ce serait le drapeau du «pays» hôte. Il est jaune avec quatre bandes rouges. C'est celui de la Catalogne et il s'affiche outrageusement sur les balcons de Barcelone. A ne pas confondre avec celui de la ville, aux mêmes couleurs mais marqué de croix blanches. Chacun a ses préférences. La concurrence fait rage sur les *balcons. Comme quoi il n'y a pas* de petit champ de bataille pour les guerres de drapeaux.

C. L.

PROFESSIONNALISME : la participation des milliardaires du sport

L'effort gratuit des hommes d'argent

A l'exemple du numéro un mondial du tennis Jim Courier et du basketteur américain Michael Jordan, les milliardaires du sport appartiennent désormais à l'histoire des J.O. Faisant une parenthèse dans leur carrière professionnelle, ils sont venus pour goûter à l'universalité de l'aventure olympique, à la grande joie des organisateurs du «show» barcelonais, des télévisions et des sponsors.

BARCELONE

de notre envoyée spéciale

Une médaille d'or sur la poitrine de Jean-Pierre Papin, la plus haute marche du podium pour Florence Arthaud, les honneurs olympiques pour Miguel Indurain? Pourquoi pas? Michael Jordan, Jim Courier, Steffi Graf viennent bien goûter à l'*aventure olympique* et *tenter* de moissonner l'or, sans argent à la clé! Curieux paradoxe dans une compétition qui ne devait à l'origine rassembler que des amateurs. Cela fait huit ans que les «pros» grossissent les rangs olympiques. Venus en démonstration à Los Angeles en 1984, les joueurs de tennis font désormais une pause gratuite dans leur tour du monde des tournois.

Los Angeles, Séoul, ce n'était rien. C'est Barcelone qui fera date dans la professionnalisation des Jeux. Barcelone, jalon d'un avant et d'un après, avec pour symboles les étoiles de l'équipe de basket-ball américaine. Déjà membre de l'équipe victorieuse aux Jeux de Los Angeles, Michael Jordan était alors universitaire. Aujourd'hui, il est le joueur le mieux payé du circuit professionnel américain (environ *4 millions de dollars* en 1992, soit près de 20 millions de francs) et débarque en héros de l'équipe des Chicago Bulls, vainqueurs du championnat de la richissime National Basket-Ball Association (NBA), ligue professionnelle du basket-ball américain. Avec Magic Johnson et les dix autres professionnels, le *«dream team»* est le favori incontesté du tournoi.

«Les Jeux olympiques doivent accueillir les meilleurs sportifs du monde dans tous les sports. Or, à l'exception de quelques disciplines, seuls les professionnels peuvent aller au-delà des performances en s'entraînant six ou sept heures par jour», explique Philippe Chatrier, membre du Comité international olympique (CIO) chargé de la programmation olympique. L'objectif des Jeux est clair, ils doivent faire de l'audience, comme les grands championnats du monde, réjouir des centaines de millions de téléspectateurs à travers le monde et satisfaire les sponsors qui investissent des millions de dollars dans cette compétition *universelle* en espérant des retombées commerciales exponentielles.

Amateurs crève-la-faim

Même en ne rapportant pas de médaille d'or au pays – ce qui semble peu probable – l'équipe américaine de basket-ball aurait déjà rempli son contrat. Ses exploits promettent en effet d'être *les plus suivis des Jeux, faisant* du basket-ball «la» discipline olympique du moment, assurant encore un peu plus la notoriété de la marque de vêtements de sport qui a offert un contrat en or à Michael Jordan. Barcelone en est devenue folle. Certains billets pour la rencontre Etats-Unis-Croatie du 27 juillet, qui promet d'être le plus beau duel des phases éliminatoires du tournoi, *auraient été vendus* 12 000 francs au marché noir, quand le prix moyen officiel est de 150 francs. Le même jour, le début des épreuves de lutte, pourtant troisième discipline olympique par le nombre des médailles distribuées, aura sans doute un écho plus discret.

La professionnalisation est l'une des révolutions de l'ère Samaranch. En 1981, le mot amateurisme cher à Pierre de Coubertin, fondateur des Jeux olympiques de l'ère nouvelle, est rayé de la charte. En 1987, à Istanbul, le Comité international olympique officialise l'entrée des professionnels. Mais pour pouvoir participer aux Jeux olympiques, un «pro» doit être présenté par sa fédération nationale, après le consentement de la fédéra*tion internationale* de tutelle. Or, la Fédération internationale de football, par exemple, refuse d'inscrire des joueurs de plus de vingt-trois ans. C'est ainsi que les Jeux sont privés des grands noms du football : la flamme olympique aurait risqué de griller le prestige de la Coupe du monde. La Fédération internationale du cyclisme professionnel boude également les Jeux, comme *pour «protéger»* l'intérêt de ses propres épreuves.

Les amateurs risquent de devenir des crève-la-faim des Jeux olympiques. Ils disparaîtront peut-être. Le CIO tient en effet à limiter le nombre des athlètes sélectionnés pour les Jeux d'Atlanta à dix mille comme à *Séoul et à Barcelone. «Pour endiguer la croissance, il faut élever les quotas de sélection ou réviser le nombre des disciplines olympiques à la baisse»*, constate Philippe Chatrier chargé du dossier dont les conclusions seront présentées à Paris en septembre 1994. Il faudra donc être toujours plus haut pour les premiers, toujours plus fort en audience pour les seconds. Et le CIO, tout en nuances, doit préserver un équilibre fragile. Rien *ne dit que l'esprit olympique* n'est pas soluble dans la stratégie de marché.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Le triomphe de Samaranch

Suite de la première page

Son message a aussi une connotation plus personnelle et s'adresse plus particulièrement aux Catalans. La publication récente de deux ouvrages (1) a fait ressurgir un passé franquiste que le président du CIO avait réussi à faire gommer, jusque dans sa biographie publiée dans l'édition internationale du *Who's who*. Dans une Catalogne bien décidée à rester fidèle au gouvernement de Front populaire élu en 1936, ce fils d'industriels du textile avait déserté l'armée républicaine, où il avait été enrôlé à dix-huit ans, pour rejoindre l'organisation de jeunesse de la Phalange qui soutenait Franco.

Après la victoire du généralissime, Juan Antonio Samaranch, homme d'ambitions et de compromis sous des manières de courti*san, a su mener en parallèle* une ascension méthodique dans les milieux du sport et de la politique : membre du Comité olympique espagnol (1953), conseiller municipal de Barcelone, puis conseiller régional à la *Diputation* (Parlement) de Catalogne (1954), membre de la Commission natio*nale pour le sport (1956), membre* du CIO (1966), délégué de l'éducation physique et des sports au gouvernement (1967-1971), président de la *Diputation* (1973-1977), vice-président du CIO (1974). *«Je suis quelqu'un qui a appartenu au mouvement national pour une question de génération»*, dira-t-il plus tard.

La mort de Franco (1975) aurait pu donner un coup de frein brutal à cette ascension soutenue par le *Movimiento.* En prévision des premières élections démocratiques depuis quarante ans, Juan Antonio Samaranch annonce en 1977 la constitution d'un parti politique : Concordia catalana, *«pour un futur, sans renonciation au passé».* Deux semaines plus tard, il abandonne son projet après une manifestation hostile devant le Parlement. *«Une des plus grandes décisions de ma vie est intervenue quand je me suis rendu compte que ma vie publique en Espagne était achevée.»*

Voix africaines et sud-américaines

Dans un souci de transition pacifique vers la démocratie, le nouveau gouvernement espagnol cherche un arrangement avec le président du Parlement catalan. Juan Antonio Samaranch accepte, le 17 juillet 1977, jour de son cinquante-septième anniversaire, le poste d'ambassadeur à Moscou, ville désignée pour recevoir les Jeux de 1980. Déjà confronté aux difficultés d'organisation de cet événement, le gouvernement sovié*tique accueille avec empressement* le premier vice-président du CIO. Ce dernier pense déjà à la succession de Lord Killanin, dont le mandat à la présidence s'achèvera juste avant l'ouverture des Jeux.

Grâce au soutien de Horst Dassler, patron d'Adidas et alors membre très influent du mouvement sportif, et de Joao Havelange, président de la Fédération internationale de football, Juan Antonio Samaranch sait qu'il pourra compter sur la plupart des voix des membres africains et sud-américains du CIO, en plus de celles des Soviétiques et de leurs alliés. L'intervention soviétique en Afghanistan, fin 1979, risque pourtant de ruiner ses projets. Le gouvernement espagnol s'aligne sur Jimmy Carter qui décide le boycottage des Jeux. L'ambassadeur d'Espagne propose, sans succès, sa démission. Il rentre à Madrid et réussit à convaincre le Comité national olympique de ne pas suivre la recommandation de son gouvernement. Le 17 juillet, son jour fétiche, il est triomphalement élu à la présidence du CIO.

Le CIO fonctionne alors comme un club anglo-saxon dont les membres sont cooptés. Sa seule prérogative consiste à désigner tous les quatre ans les villes qui accueille*ront les Jeux. A force de célébrer* la pureté de l'amateurisme et de pourchasser les marchands du stade, l'Américain Avery Brundage, qui avait refusé de remettre les médailles du ski alpin au Jeux de Grenoble (1968), a laissé un CIO financièrement exsangue et endeuillé par l'attentat palestinien à *Munich (1972). Son successeur,* Lord Killanin, assiste, impuissant, au boycottage de Montréal et de Moscou. Le déficit colossal enregistré au Canada a découragé les candidatures, qui se limitent à celle de Los Angeles pour 1984.

Très vite, Juan Antonio Samaranch comprend que la survie du CIO passe par deux objectifs : lui donner une stature politique internationale et le doter de moyens financiers pour assurer son indépendance. Contrairement à ses prédécesseurs qui géraient le CIO à distance, il s'installe à Lausanne pour exercer ses fonctions à plein *temps. Afin de faire face à l'ampleur* de la tâche qui l'attend, il sait aussi s'entourer d'amis ou de conseillers de grande valeur : Me Samuel Pisar, un avocat international qui a ses entrées à la Maison Blanche, au Kremlin ou à l'Elysée, l'homme d'affaires Anselmo Lopez ou le banquier Fernando Riba.

Fin stratège, le président du CIO saura tirer profit des boycottages pour valoriser le rôle des Jeux dans la politique internationale. En ambassadeur de la paix, il multiplie les visites aux chefs d'Etat. *C'est au moment où il pense avoir* convaincu Youri Andropov que les Soviétiques ont plus à perdre qu'à gagner en ne se rendant pas à Los Angeles que ce dernier meurt pendant les Jeux d'hiver de Sarajevo. Usant de toutes ses relations dans les milieux diplomatiques, il réussit quatre ans plus tard à faire asseoir autour d'une même table les présidents des comités olympiques des deux Corées pour la constitution d'une équipe commune aux Jeux de *Séoul. Les discussions n'ont pas* abouti, mais les Jeux ont pu avoir lieu avec le grand retour des pays de l'Est.

Un financement diversifié

Dans le même temps, le CIO profite de l'essor des télévisions pour faire des droits de retransmission sa principale source de revenus. A Barcelone, ces droits atteignent 625 millions de dollars (près de 50 % de plus qu'à Séoul) et portent ces rentrées à 935 millions de dollars pour 1992 si on ajoute les Jeux d'hiver d'Albertville. Pour éviter une dépendance excessive vis-à-vis de la télévision, le CIO cherche de nouvelles sources de *financement. Horst Dassler, qui a* créé ISL en association avec Dentsu, la plus grosse agence de publicité japonaise, parvient, au nom de l'efficacité, à convaincre les comités nationaux olympiques de céder leurs droits d'exploitation des anneaux au CIO. En mars 1985, il signe avec Juan Antonio Samaranch le premier programme TOP (The Olympic Program) pour Séoul qui regroupe neuf grandes firmes commerciales ayant versé au *total plus de 100 millions de dollars* pour associer leur image à celle des anneaux olympiques.

Le deuxième TOP rapporte 170 *millions de dollars pour les Jeux* d'Albertville et de Barcelone. Au cours de l'actuelle olympiade (1989-1992), le CIO a récolté 1,9 milliard de dollars dont il a conservé environ 7 % et distribué le solde aux comités d'organisation *des Jeux, aux comités nationaux* olympiques et aux fédérations sportives internationales. Le «trésor» du CIO, qui ne dépassait pas 100 000 dollars au départ d'Avery Brundage, atteint à la veille des Jeux de Barcelone 85 821 253 dollars, dont 47,7 millions en actifs investis et le reste en propriétés foncières.

Pour perpétuer la prééminence du CIO sur le mouvement sportif, Juan Antonio Samaranch a accentué ses efforts dans deux directions : l'amélioration du spectacle des Jeux et la cooptation au sein de son assemblée des principaux *dirigeants sportifs. «Les Jeux olympiques ne maintiendront leur prestige et ne survivront au XXIe siècle que s'ils accueillent les meilleurs sportifs»*, affirme-t-il. Après avoir fait supprimer le mot amateurisme de la Charte olympique dès 1981, il a permis aux milliardaires du tennis et du basket-ball d'intégrer les Jeux *(lire l'article de Bénédicte Mathieu).*

«Pouvoirs spéciaux»

En obligeant les membres du CIO à prendre leur retraite à soixante-quinze ans, Juan Antonio Samaranch a pu faire coopter trente-neuf nouveaux membres en huit ans, dont le richissime Mexi*cain Mario Vasquez Rana*, président de l'Association des comités nationaux olympiques (ACNO), et les présidents des principales fédérations. En revanche, ses tentatives de faire entrer l'Italien Primo Nebiolo, président de la Fédération internationale d'athlétisme, le premier sport olympique, avaient toutes échoué. Son ambition démesurée et le scandale des tricheries constatées aux championnats du monde en 1987 à Rome avaient *effrayé les membres du CIO.*

Dépité par ses échecs, Primo Nebiolo a d'abord décidé d'organiser ses championnats du monde tous les deux ans pour concurrencer les Jeux et tenter de rafler une plus large part des droits de *retransmission télévisée. Il envisa*geait ensuite d'interdire la participation aux Jeux des athlètes de plus de vingt-trois ans, comme c'est le cas pour le tournoi de football. La menace était cette fois plus grave. Juan Antonio Samaranch a usé de ses «pouvoirs spéciaux» pour l'imposer enfin au CIO en février 1992. Douze années de présidence ont permis à Juan Antonio Samaranch de régner désormais en maître absolu sur le *CIO. Pour la candidature de Barce*lone, il a pu s'abstenir de prendre part aux votes. Joao Havelange et le clan des dirigeants «latins» se sont chargés de faire campagne à sa place pour assurer la désignation de la ville catalane.

Aux côtés des souverains et des chefs d'Etat présents à la cérémonie d'ouverture, Juan Antonio Samaranch aura pu voir les deux hommes les plus populaires de la Catalogne : Pascal Maragall, maire socialiste de Barcelone et président du comité d'organisation des Jeux, et Jordi Pujol, le président de la *Generalitad,* le Parlement régional. Tous deux auraient de bonnes raisons de marquer leurs distances vis-à-vis du président du CIO. La sœur du premier, petite-fille du grand poète catalan, a été persécutée sous Franco. Le second a été emprisonné et torturé.

«Samaranch devrait occuper la première place sur la liste de ceux qui ont rendu possibles les Jeux de Barcelone», estime Pascal Maragall. *«Ses opinions n'ont pas toujours coïncidé avec les miennes, mais il a apporté beaucoup à la Catalogne en tant que président du CIO»*, répond Jordi Pujol. Un sondage effectué par *Sport* à la veille des Jeux confirme que Juan Antonio Samaranch bénéficie de 81 % d'opinions favorables contre 5,6 % de mauvaises auprès des Catalans. *55 % d'entre eux estiment que*, sans lui, les Jeux n'auraient pas été attribués à leur ville.

Désormais installé sur son *Olympe pour avoir organisé dans* sa ville les premiers Jeux de l'après-guerre froide, sans boycottage, sans dettes et sans controverse, Juan Antonio Samaranch aurait pu se retirer dignement l'an prochain, à soixante-treize ans. Mais la tentation de briguer un nouveau mandat a été la plus forte : il a annoncé, jeudi 23 juillet, son intention de se représenter, sous les applaudissements des membres du CIO. En 1994, le mouvement olympique va célébrer solennellement à la Sorbonne le centième anniversaire de l'appel du baron de Coubertin avant d'organiser, deux ans plus tard à Atlanta, les Jeux du centenaire. Or, si le rénovateur des Jeux modernes est à ce jour la personnalité la plus marquante de l'olympisme, Juan Antonio Samaranch veut profiter de ces occasions pour se faire reconnaître comme le grand bâtisseur du deuxième siècle de l'olympisme.

GÉRARD ALBOUY

(1) *The Lords of the Rings*, de Vyv Simson et Andrew Jennings (adaptation française, *Main Basse sur les JO*, Flammarion) et *El Deporte del poder. Vida y Milagros de Juan Antonio Samaranch*, de Jaume Boix et Arcadio Espada, éd. Thema de hoy.

Tremplin catalan

BARCELONE

de notre envoyé spécial

«Les Catalans sont spoliés par le gouvernement de Madrid. Les Catalans sont une nation, les Espagnols une autre. S'il y a des sifflets contre le roi [lors de la cérémonie d'inauguration], *c'est parce qu'il le mérite.»* L'auteur de ces *propos tranchés, prononcés* le 22 juillet, n'est autre que le leader indépendantiste de la gauche républicaine catalane, Angel Colom. Ils n'ont rien de surprenant de la part de ce radical pour qui les JO sont une tribune inespérée qu'il compte bien exploiter. Mais il n'est pas le seul.

La double page de publicité parue dans la presse internationale, dont *le Monde*, avait déjà provoqué des grimaces de la part des Espagnols. *Payée par la* généralité de Catalogne, elle indiquait, au moyen d'une carte, que Barcelone est située dans *«un pays» qui s'appelle «la Catalogne, bien sûr, un pays en Espagne, avec une culture, une langue et une identité propres».* Le pouvoir central a répliqué que l'Etat avait, pour plus de la moitié, participé au financement des JO.

Le président du gouvernement autonome catalan, Jordi Pujol, s'est étonné des critiques formulées sur cette campagne par la presque totalité des partis politiques, et a affirmé qu'il s'agissait d'*«une campagne de criminalisation du nationalisme catalan».* Le maire socialiste de Barcelone, Pasqual Maragall, a, de son côté, fait remarquer que les Jeux sont bien évidemment ceux de Barcelone, mais que personne ne peut se les approprier : *«Les Jeux appartiennent à l'humanité tout entière.»*

Un pacte avait d'ailleurs été conclu, le 4 juin dernier, entre les deux hommes, par lequel chacun s'engageait à ne pas utiliser l'événement comme tribune politique. Cet accord prévoit que le drapeau catalan, la *senyera* (quatre barres rouges sur fond d'or), flotte sur les sites olympiques et que l'hymne de la Catalogne, *Els Segadors* (les moissonneurs), soit joué lors de la cérémonie d'ouverture. Tout a failli être remis en cause lors de l'arrivée de la flamme olympique à Ampurias, où une bannière *«Freedom for Catalunia»* avait été exhibée. Le parcours de la flamme en Catalogne a également donné lieu à des incidents provoqués par les indépendantistes qui ont déployé à plusieurs reprises un immense drapeau de cette région autonome.

Pour Jordi Pujol, il ne faut pas écarter la réalité de la Catalogne. Il a rappelé qu'à Helsinki, il y avait quatre langues officielles – le français, l'anglais, le finnois et le suédois – et a demandé que le catalan soit aussi une langue officielle des Jeux. Le prince Felipe, qui participe aux JO, a d'ailleurs été accueilli, lors de son accréditation, en catalan. Il a répondu d'un sourire.

MICHEL BOLE-RICHARD

APARTHEID : après trente-deux ans d'absence

Le retour des Africains du Sud

Quatre-vingt-dix-sept athlètes dont dix Noirs formeront la première sélection multiraciale sud-africaine participant à des Jeux olympiques. Trois femmes seront les meilleurs espoirs de médailles.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Quelques entrechats de ballerines en tutu et un duo de chanteurs d'opéra. C'est sur l'air de *Barcelona*, un succès du groupe pop anglais Queens, lancé par Fred Mercury et la cantatrice Monserrat Caballe, il y a quelques années, que les athlètes sud-africains ont quitté l'aéroport international de Johannesburg pour Barcelone, lundi 20 juillet. Quelques centaines de supporters étaient venus leur souhaiter bonne chance. Des voyageurs – surpris par la mise en scène – ne laissèrent pas non plus passer l'occasion qui leur était offerte de saluer la première équipe olympique multiraciale de l'histoire sud-africaine. La presse écrite et la télévision ont longuement rendu compte de la brève cérémonie organisée sur le parvis de l'aéroport où une flamme, allumée par le président du Comité national olympique (NOCSA), Sam Ramsamy, brûlera jusqu'au 11 août.

L'Afrique du Sud, unanime, se réjouit de revenir par la grande porte dans le giron de la communauté sportive internationale. Le sport est une institution et les interdits qui ont tenu les athlètes sud-africains éloignés des grandes rencontres, depuis plusieurs décennies, ont eu un impact psychologique beaucoup plus fort que les sanctions économiques et financières. L'abolition – officielle – de l'apartheid et les négociations lancées en mai 1990 pour transformer le pays en démocratie non raciale ont permis la levée des embargos et des boycottages qui frappaient le pays.

Le 27 mars 1991, le Comité international olympique (CIO), reconnaissait, sous certaines conditions, l'Afrique du Sud, puis la réadmettait en son sein, le 9 juillet, avant de l'inviter officiellement à participer aux Jeux de Barcelone, le 25 du même mois. Le CIO effaçait ainsi trente-deux années de mise à l'écart. Les Sud-Africains n'ont plus participé aux Jeux olympiques depuis ceux de Rome en 1960. Quatre ans plus tard, ils étaient suspendus, et ne purent envoyer d'équipes ni à Tokyo en 1964 ni à Mexico en 1968. En 1970, le CIO décidait d'exclure le pays de l'apartheid de la famille olympique.

De 1908 à 1960, les Sud-Africains ont remporté seize médailles d'or, seize d'argent et vingt de bronze. Exclus depuis longtemps des compétitions internationales de haut niveau, leurs chances de briller à Barcelone sont minces. Leurs espoirs reposent sur trois jeunes femmes : Elena Meyer qui courra le 10 000 m, la marathonienne Frith van der Merwe et la spécialiste du 400 m haies, Myrtle Bothma. Zola Budd-Pieterse, la révélation aux pieds nus des Jeux de Los Angeles, qui aurait pu remporter la finale du 3 000 m (sous le maillot britannique) sans son accrochage avec Marie Decker, semble être à court de forme.

Quatre-vingt-dix-sept sportifs sud-africains sont à pied d'œuvre, à Barcelone. Cette première équipe multiraciale n'inclut cependant que dix athlètes noirs : trois marathoniens ; trois coureurs de 100 m, 400 m et 10 000m ; une jeune femme qui participera au 200 m ; deux boxeurs et une pongiste. L'héritage de l'apartheid est lourd. Les Noirs, sans droits depuis si longtemps, n'ont jamais pu exprimer leurs talents. Les installations sportives de qualité, les stades modernes réservés aux Blancs, leur étaient inderdits, quelle que soit leur valeur.

« Si tous les Blancs étaient comme lui... »

Abel Mokibe, un petit gabarit de vingt-six ans, a remporté au mois de mars le championnat sud-africain de marathon, se qualifiant du même coup pour Barcelone. Abel Mokibe devint ainsi le premier athlète noir à gagner sa place dans une équipe sud-africaine pour les Jeux olympiques. Il vit et s'entraîne dans le ghetto noir de Tembisa, près de Johannesburg. En dépit de qualités intrinsèques hors du commun, il fut exclu du Boksburg Athletics Club parce que les autorités locales n'entendaient pas laisser les Noirs utiliser les installations municipales. Sa chance est d'avoir croisé la route d'un entraîneur blanc, d'origine portugaise, Francisco Andre, qui l'a aussi recruté, en 1989, dans le service qu'il dirige au sein d'une grande entreprise industrielle.

« Francisco, c'est mon ami, mon patron, mon entraîneur. Il me comprend. Je le comprends. On fait partie de la même famille. Si tous les Blancs étaient comme lui, nous aurions une bien meilleure Afrique du Sud », affirmait Abel Mokibe, dimanche 19 juillet, à la veille de son départ pour l'Espagne. Dans la matinée, il avait participé à une course de 15 km, à Germiston, dans la banlieue de Johannesburg, ultime entraînement avant la grande aventure.

Dans un style d'une incroyable légèreté et d'une redoutable efficacité, le jeune marathonien a pulvérisé le record de la course. *« Il a de bonnes chances de monter sur le podium »*, estime son entraîneur, pour qui *« les talents à l'état pur »* sont légion en Afrique du Sud. Francisco Andre brosse un tableau apocalyptique des conditions de vie des athlètes noirs : *« Ils n'ont pas de moyens, pas d'entraîneurs, aucune connaissance technique et pas de sponsors pour les soutenir. »* Il aura fallu quatre-vingt-huit ans pour que les Noirs sud-africains retrouvent le chemin des Jeux olympiques. La première participation officielle de l'Afrique du Sud remonte à 1908, à Londres. Mais quatre ans auparavant, lors des Jeux de Saint-Louis, dans le Missouri, deux Zoulous, Lentauw et Yamasani, participèrent au marathon, terminant respectivement l'épreuve à la neuvième et à la quatorzième place. Les registres de l'athlétisme sud-africain n'ont pas retenu ces performances. L'histoire ne dit pas non plus comment ces deux Zoulous, coureurs aux pieds nus, partis du bout de l'Afrique, arrivèrent au cœur du Missouri.

Le président De Klerk peut mettre à son actif l'abolition de l'apartheid, préalable à la réintégration de l'Afrique du Sud dans le mouvement olympique. Mais c'est le président du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela, qui assistera à la cérémonie d'ouverture, samedi 25 juillet.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

ATHLÉTISME : une nouvelle génération de coureurs kényans

Le souffle des hauts plateaux

NAIROBI

de notre correspondant

Dans les allées tranquilles d'une plantation de café, sur les hauteurs de Nairobi (1 700 mètres d'altitude), les villageois employés à la cueillette regardent distraitement s'entraîner quelques-uns des meilleurs coureurs du monde. *« Terrain vallonné, sol meuble et air pur : quoi de mieux pour parfaire sa mise en forme ? »*, explique Paul Ereng (vingt-cinq ans), à la veille du départ des trente-neuf athlètes kenyans (dont neuf femmes) pour Barcelone.

Le vainqueur du 800 mètres aux Jeux de Séoul, en 1988, a eu de la chance. Il a été « repêché », lors des sélections olympiques nationales, le 1er juillet, malgré sa quatrième place éliminatoire, tout comme Moses Tanui, champion du monde du 10 000 mètres en 1991 à Tokyo. Par contre, John Ngugi, cinq fois champion du monde de cross-country, n'a même pas été retenu. Au cours des épreuves, sept médaillés de Séoul et de Tokyo ont été éliminés par une nouvelle génération de jeunes athlètes. *« Un vrai casse-tête »*, avoue John Anzrah, entraîneur en chef. *« Sur le 3 000 mètres steeple-chase, il nous fallait choisir trois coureurs parmi les quinze qui étaient tous en dessous de 8 min 30 s. »*

Pourquoi cette brassée de champions descendus des hauts plateaux du Kenya, et que la vie en altitude ne suffit pas à expliquer ? Pas plus d'ailleurs que l'enfance paysanne « à la dure » des futurs coureurs, qui couvrent de longues distances pour aller à l'école, quand ils ne gardent pas les troupeaux. Certains évoquent aussi le régime alimentaire : farine de maïs, fruits, légumes, mais aussi lait et sang frais, une habitude empruntée aux tribus nomades... Mais le Kenya, un des pays africains les plus stables depuis la décolonisation, bénéficie surtout d'un système éducatif organisé. Les entreprises publiques et l'armée prennent ensuite le relais pour encourager les graines de champions.

Enfin, il y a l'exemple des héros, dont le plus fameux Kipchoge Keino (deux médailles d'or et deux médailles d'argent à Mexico et Munich) a inspiré plus d'un sélectionné olympique d'aujourd'hui. Sa réussite sociale n'est pas étrangère aux nombreuses vocations qu'il a suscitées. Le président Moi l'a bien compris, qui a promis 100 000 shillings (près de 16 000 francs) aux vainqueurs, lors de la « remise du drapeau » avant le départ pour Barcelone.

Dans l'équipe olympique, où se retrouve plusieurs soldats, étudiants à l'étranger ou membres de club européens, Patrick Sang (deuxième du 3 000 mètres steeple à Tokyo en 1991) fait figure de franc-tireur. Depuis sa sortie de l'université, il y a deux ans, il se consacre à la course. Laissant l'entretien du ménage à son épouse, il s'entraîne seul à Nairobi, sans aucun soutien si ce n'est celui d'un club suisse qui lui paie quelques déplacements en Europe.

JEAN HÉLÈNE

DOPAGE : malgré les progrès techniques des contrôles

Les tricheurs courent toujours

1840 contrôles antidopage seront effectués à Barcelone, soit 20 % de plus qu'à Séoul. Malgré les progrès techniques de ces contrôles et le recul du dopage « politique » à grande échelle, l'efficacité de la lutte contre les tricheries reste cependant confrontée à de sérieuses difficultés.

BARCELONE

de notre envoyé spécial

Ben Johnson sera là. Quatre années après sa retentissante disqualification, le dopé le plus célèbre de l'histoire olympique s'alignera à Barcelone dans ce 100 mètres dont il fut le roi banni. Mais le Ben Johnson de 1992 n'est plus celui de 1988, symbole à lui seul de ces Jeux de Séoul devenus ceux du dopage (1). Ses performances et ses prétentions ont baissé. Le sprinter canadien reviendra sur la piste après s'être publiquement confessé, – peine : deux années de suspension – et anabolisants purgés. En un singulier retournement de l'histoire, le héros maudit de Séoul est devenu un exemple pour l'édification des masses athlétiques, porteur d'un message que le CIO aura su habilement substituer au scandale : la lutte antidopage fonctionne, puisqu'elle n'a pas craint de faire chuter une tête d'affiche et qu'elle supporte aujourd'hui son retour en athlète repenti.

D'est en ouest

« Le cas de Ben Johnson a contribué à une prise de conscience générale », peut ainsi se féliciter le prince Alexandre de Mérode, qui fêtera à Barcelone les vingt-cinq ans de la commission médicale du CIO, qu'il a créée et qu'il préside. Ces derniers mois, il aura vu avec satisfaction les fédérations nationales lui simplifier la tâche. La liste des sportifs du monde entier suspendus après des contrôles positifs s'est allongée au fur et à mesure que les Jeux approchaient. Dernier cas marquant : une charrette de six athlètes nigérians, pris au cours de leurs épreuves de sélection nationales. *« Ces mesures étaient très rares avant Séoul,* dit M. de Mérode. *Elles prouvent que les fédérations nationales ont eu peur de se retrouver avec des athlètes positifs aux Jeux : elles ont préféré les détecter avant. Il est donc permis d'espérer qu'à Barcelone les cas de dopage resteront très isolés. »*

Les autorités olympiques se veulent d'autant plus optimistes que l'histoire leur aura délivré une autre bonne nouvelle au cours de l'olympiade qui vient de s'écouler. Celle de la chute des régimes communistes de l'Europe de l'Est qui a entraîné avec elle leurs politiques de dopage à grande échelle. Les pratiques en vigueur dans l'ancienne RDA – et aussi, dans une moindre mesure, dans l'ancienne URSS, en Bulgarie ou en Roumanie – sont désormais largement connues, après les nombreuses révélations de ces deux dernières années (*le Monde* du 17 septembre 1991). Des noms d'athlètes et d'entraîneurs ont été dénoncés ; certains d'entre eux ont témoigné ; les produits illicites, les quantités administrées, sans souci de la santé des athlètes, ont été largement cités. Les performances des sportifs de l'Est ont ainsi été tout à coup frappées d'un net recul.

Pourtant des athlètes de l'ancienne RDA, cités pour avoir consommé des anabolisants à forte dose, s'aligneront à Barcelone dans l'équipe de l'Allemagne unifiée. Plusieurs dizaines d'entraîneurs connus pour leur pratique d'un dopage intensif sont passés d'Est en Ouest, à la recherche de postes mieux rémunérés. Les sportifs de l'ancienne RDA, excédés par la chasse aux sorcières organisée contre eux à l'Ouest et dont ils voient le dernier avatar dans l'affaire Krabbe, ne se privent pas de faire remarquer que l'un des décès les plus dramatiques dus au dopage avait touché une athlète de l'ancienne RFA.

En 1987, l'heptathlète Birgit Dressel, vingt-six ans, était morte dans des souffrances atroces, d'une overdose d'anabolisants. C'est que la carte du dopage mondial ne se confond pas forcément avec celle des totalitarismes défunts. Et le CIO, s'il se frotte les mains de l'effacement de certains pays « à risques », peut difficilement se déclarer vainqueur de sa longue bataille contre le dopage.

Si les pratiques systématiques, à l'échelle d'une nation, semblent désormais en régression – des regards soupçonneux se tournent néanmoins vers la Chine – M. de Mérode reconnaît ainsi rencontrer aujourd'hui des difficultés avec les contrôles inopinés, hors compétition. *« Ces contrôles ne dépendent pas du CIO : ils sont effectués à l'initiative des fédérations, des comités olympiques nationaux ou des gouvernements. Mais aux Etats-Unis, par exemple, leurs résultats sont rarement suivis d'effet, ils ne nous sont pas transmis. »* Des athlètes américains se sont fait prendre ces dernières années, mais presque tous lors de compétitions. Les contrôles inopinés et les sanctions qui en découlent restent de toute manière trop disparates pour se révéler vraiment efficaces. Eux seuls, pourtant, garantissent que le sportif ne s'est pas arrêté de consommer des substances interdites juste avant les Jeux, comme n'avait pas su le faire Ben Johnson.

Preuve d'impuissance

Pour un tricheur, les chances de passer au travers des 1 840 contrôles de Barcelone (2) restent encore très grandes. Comparée retrospectivement aux révélations sur le dopage à l'Est, la proportion de 0,46 % d'athlètes contrôlés positifs au cours des six derniers Jeux olympiques d'été devient une preuve d'impuissance. Et le « 0 dopé » des Jeux d'Albertville n'est pas davantage rassurant sur l'efficacité des moyens de recherche. En fait, à Barcelone, seuls les maladroits, les mal renseignés ou les athlètes trop peu fortunés pour s'offrir les substances les plus sophistiquées risquent encore de se faire prendre.

L'éventail des produits indétectables lors des contrôles d'urine s'élargit en effet au fil des progrès de la science. Le dopage hormonal – les hormones de croissance, comme la testostérone ou la cortisone naturelle – pose ainsi des problèmes insolubles aux laboratoires agréés par le CIO. Comment faire la part des substances illicites absorbées et de celles que le corps sécrète de toute manière ? Eric Navet a ainsi réussi à faire acquitter son cheval *Quito de Beaussy*, en démontrant qu'il sécrétait naturellement de la cortisone.

Surtout, l'érythropoïétine, une substance de plus en plus utilisée et qui multiplie les globules rouges dans le sang, n'est détectable que par des examens sanguins. Or, malgré l'insistance de la commission médicale du CIO, ces examens ne seront pas effectués à Barcelone. *« Ils le seront sans doute à Lillehammer en 1994,* dit M. de Mérode. *Ils ne semblent plus poser de problèmes religieux, mais nous n'avons pas eu le temps de les tester sur un échantillon assez large. Sans ces derniers résultats, nous ne pouvons pas nous engager devant un tribunal avec la certitude de prouver la tricherie. »*

Un statut de l'athlète

C'est sans doute la principale nouveauté de l'olympiade écoulée. Les athlètes condamnés pour dopage ont découvert un ultime produit masquant : le vice de procédure. Ils hésitent de moins en moins à attaquer devant des tribunaux civils les sanctions qui les empêchent de faire leur métier. Ces derniers mois, deux affaires ont sérieusement ébranlé la lutte antidopage. Katrin Krabbe, la sprinteuse allemande accusée d'avoir triché lors d'un contrôle antidopage, a ainsi réussi à se faire acquitter et aurait pu participer aux Jeux de Barcelone (*le Monde* du 30 juin). Harry Butch Reynolds, le recordman du monde américain du 400 mètres – suspendu pendant deux ans pour dopage, – a obtenu la levée de sa sanction auprès d'un tribunal de l'Ohio, et a disputé les sélections américaines pour les Jeux. Seuls ses mauvais résultats ont sauvé l'athlétisme mondial d'un bras de fer meurtrier entre la fédération internationale et celle d'Amérique. *« Les athlètes ont le droit de déposer des plaintes devant des tribunaux civils,* dit M. de Mérode. *C'est à nous de parvenir à unifier nos contrôles et à rendre nos sanctions inattaquables. »*

M. de Mérode envisage également la mise au point d'un statut social de l'athlète, *« ce travailleur oublié qui doit être protégé contre lui-même et contre les exigences de ses employeurs »*. Ce serait une manière de sortir de la politique de répression, condamnée à l'imperfection, pour reposer le problème de fond du sport moderne : comment empêcher les athlètes de vouloir aller plus loin que leurs possibilités quand les impératifs du spectacle qui les fait vivre demandent sans cesse de repousser les limites.

JÉROME FENOGLIO

(1) A Séoul, dix participants avaient été déclarés dopés, dont trois champions olympiques et deux médaillés de bronze.

(2) Ce chiffre correspond à une moyenne d'un athlète contrôlé sur six. Les quatre premiers de chaque épreuve devront fournir un échantillon de leur urine, ainsi que quelques sportifs tirés au sort. L'athlétisme sera le sport le plus surveillé, avec 225 contrôles, devant le volley-ball (144), l'haltérophilie (116) et la natation (93).



OBLIQUES

Olympic City

BARCELONE

de notre envoyée spéciale

Ils sont tous là, pour une fois. Les atolls, les péninsules, les empires. Les neutres, les convertis, les dinosaures. Les rescapés, les menacés. Sous les palmiers du village olympique de Poble Nou, la terre n'arrête pas de tourner. Et dans le désordre. Voici le Vanuatu. Suivi du Belize et de l'Angola. Vive la Grenade et les Chinois. C'est le désordre mondial, jusque dans la morphotypie. Des petits râblés, des double-mètres à crâne rasé. Une montagne cubaine au repos. Deux Taïwanais à vélo. Un Brésilien tatoué, des Guatémaltèques fluets, ce qui ne les empêche pas de ramer. Un Indien à catogan. Un gamin de Maputo aux cheveux tressés. Un entraîneur belge qui traduit ses blagues en français.

Et des Mongols, qui rigolent, devant une télé. Vingt Mongols, dont un lutteur à la démarche d'ours. Coiffés de vingt casquettes de base-ball comme s'ils arrivaient d'une guinguette de Kansas City. Un fou rire les a pris. Sur l'écran, deux hommes se battent sur un ring. Un match de boxe, autrement dit. Vu d'Oulan-Bator, ce doit être du comique troupier. Mais saura-t-on jamais ce qui pousse vingt Mongols à l'hilarité ? Un village olympique, c'est plein de frontières. De grillages autour du site et d'impossibilité de communiquer.

A chacun sa couleur, aux Français le bail emphytéotique sur le canotier. Les Costaricains sont en mandarine. Les Sud-Africains, en fluo vert et jaune. On ne peut pas les manquer, ils se promènent beaucoup. Tout est nouveau, et gratuit. Et certains ont l'air sous le choc de leur retard. *« Tous ces gens venus de tant de pays »*, soupire la cycliste Jacqueline Martin. Fana Thwala, le boxeur noir de l'équipe, pèse 48 kilos. Il n'en dira pas plus, il est heureux.

Comment va le monde ? Vu d'Olympic City, c'est la forme. Olympic City, oui. Car la Catalogne, pour une fois, reste sur ses *ramblas*. Et Poble Nou a plutôt l'air d'une marina californienne avec *video games*, jeu de bowling, et projection au cinéma du *Dernier Tango à Paris*, un film assez physique, il est vrai. Alors c'est fête pour les pauvres. Un Nigérian a quatre boîtes de tennis neuves sous le bras, l'important est de participer, n'est-ce pas ? Les Iraniens se sont remis à la boxe, c'est dire si le régime adoucit les mœurs. Ils cherchent des pellicules photo. Un coureur de fond mauritanien est fasciné par l'ordinateur qui connaît sa date de naissance. Et deux judokas yéménites, qui se tiennent par la main comme au pays, éblouis par la machine infernale qui leur a mis la tête en bas. Les Somaliens finiront-ils par venir faire un peu de sport supplémentaire ? Le CIO a tenté par tous les moyens de joindre Mogadiscio, l'un des hauts lieux de la famine. Peut-être ne faut-il pas désespérer. Un haltérophile libanais est là, en tout cas. Son voisin du dessous est albanais, et, d'entrée, il se plaint qu'il n'a rien sur le dos.

Les Irakiens eux-mêmes sont là, malgré l'embargo. A un bloc des Américains et des Israéliens. Neuf athlètes, dix-huit officiels et deux journalistes, qui ont dû aller en voiture jusqu'à Amman prendre l'avion. Ils sont logés au cinquième étage de l'un des bâtiments de brique du village, et leurs voisins jamaïcains, qui tiennent salon dans l'escalier, font déjà *« trop de bruit »*. Ont-ils quelques remords, les Irakiens ? Pas le moins du monde. Saddam est là, un autocollant sur chaque fenêtre. Et Saad Aathami, le chef de mission, a plutôt des récriminations. Son survêtement date de Séoul. Le pistolet de l'unique tireur de l'équipe a été égaré par la compagnie aérienne espagnole pendant le voyage. Puis retrouvé à Casablanca. Et il date de *« onze ans »*. On aurait tort de s'inquiéter...

CORINE LESNES

CULTURE

L'Été festival

Avignon

Où est passé Gallotta ?

Le chorégraphe se perd dans sa recherche des grands mythes

LA LÉGENDE DE DON JUAN
à la Cour d'honneur

Avis de recherche : le chorégraphe Jean-Claude Gallotta, l'un des inventeurs de pointe de la danse contemporaine française, a disparu. Un quidam qui se fait passer pour lui présente actuellement à Avignon une pièce dont la banalité et le recours à un vocabulaire classique étriqué ne sauraient être le fait de l'auteur de *Daphnis et Chloé*, de *Survivants*, des *Mammames* et de *Docteur Labus*.

Commande de l'Exposition universelle de Séville, où elle a été créée le 18 juin dernier, cette *Légende de Don Juan* fait suite à *la Légende de Roméo et Juliette* dans le cadre de la « relecture des grands mythes populaires » entreprise par Jean-Claude Gallotta sous le sigle DTM (cessons de le chicaner sur la prétendue « nouveauté » de cette association danse-texte-musique, vieille comme le monde). Don Juan, devenu chanteur de rock – ce n'était pas une mauvaise idée de départ – se souvient de quatre femmes qu'il a aimées, baptisées Eva, Mona, Elena, Maria, et la structure de la pièce va être d'une désolante simplicité répétitive : solo féminin, ensemble rock, solo féminin, ensemble rock, quatre fois.

L'utilisation de l'espace de la Cour d'honneur ne brille pas par son ingéniosité : le scénographe Yves Cassagne se contente de projeter sur le sol un carré de lumière qui sera la scène, et de faire se promener au fond une vilaine tour rectangulaire, aux parois ornées d'assez méchantes peintures (des portions de corps humains, semble-t-il, et le ventre d'un cheval). Yves Cassagne n'a guère été mieux inspiré pour les costumes, en s'efforçant de les varier : les ensembles portent d'abord des impers verts et bordeaux, puis des bermudas et chaussettes noires, puis des chemisettes écossaises style chantier de jeunesse. Don Juan enfile du blanc, du vert sapin, du sombre, et les deux guitaristes qui l'accompagnent passent du rouge feu, perruque comprise, au noir. Les quatre héroïnes portent la même robe dorée style années 50, pas laide.

La musique (Henri Torgue, Serge Houppin, Local Groupe) fait elle aussi alterner avec une régularité de métronome piano solo, d'un ascétisme à la Satie, pour les quatre femmes, et rock de série, hurlant, pour les ensembles. Avec quelques intermèdes de silence, de bruits de vent, d'avion ou de bombardement. Sans oublier le saxophone dont joue Pascal Gravat (Don Juan) : gentiment, mais pas avec le plus beau son du monde. Il chante mieux, en bougeant comme un vrai rocker.

Le mythe escamoté

Dans *la Légende de Roméo et Juliette*, on avait été consterné par la platitude du texte, dû à Claude-Henri Buffard. Celui de *Don Juan*, sorti de la même plume, est moins envahissant : d'abord, il est dit à mi-voix par le seul héros et non vociféré par plusieurs acteurs comme le premier, ensuite, on n'en comprend pas la moitié. Ce qu'on perçoit n'a pas de quoi renverser : *« La vérité comme artifice du mensonge »*, ou *« En principe je ne crois pas en Dieu, Dieu est une tisane pour passer la nuit »*. On comprend que la pauvre Elena, qui a droit à ce discours métaphysique, fuie ce raseur.

Car ce sont les femmes, ici, qui quittent Don Juan. Où est le sulfureux séducteur de Séville ? Le mythe est escamoté. Certes, Gallotta a prévenu que c'était *« la part cachée et solitaire du séducteur, son introspection, ses faiblesses, sa fêlure »* qui l'avaient intéressé. Mais il faudrait un acteur plus adroit que Pascal Gravat pour suggérer ces états d'âme autrement qu'en rêvant dans un fauteuil.

Revenons à notre déception majeure, la chorégraphie. Déboulés, tours piqués, grands jetés, chassés, dégagés, elle est si académique qu'on se demande parfois si l'on ne s'est pas trompé d'adresse, assis au Palais Garnier plutôt que dans la Cour d'honneur – sauf qu'au Palais Garnier, évidemment, c'est mieux dansé... A peine entrevoit-on par-ci-par-là, brièvement, un de ces petits gestes inattendus, incongrus, fantaisistes, que Jean-Claude Gallotta lançait naguère à la pelle. Par-dessus le marché, les parcours des ensembles sont d'une imagination limitée trop souvent à des traversées du plateau frontales et croisées.

Dans un effort éperdu pour sauver quelque chose de ce spectacle malgré tout sympathique, on retiendra les variations jolies des quatre femmes aimées – belles personnes et bonnes danseuses : Delphine Benois, Christine Cloux, Anna Ariatta, Prisca Harsch, – un passage nocturne, vers le milieu, aux mouvements ralentis non dénués de douceur et de poésie, et peut-être l'image finale, toutes les femmes roulant sur le sol comme des vagues et engloutissant Don Juan. Sur une heure cinquante, c'est *un petit butin*.

SYLVIE DE NUSSAC

► Les 25 et 26 juillet, à 22 heures.

Les heures de l'aube

Quand le philosophe de la raison se prend à vouloir rêver

DESCARTES
aux Trois-Faucons

C'est un homme brun, de taille moyenne, en veste sombre et grand col blanc-immaculé-amidonné. Il est français, mais là il se trouve en Hollande. Son nom nous dit quelque chose : René Descartes. Il s'est approché de la fenêtre. Il tient un livre, des deux mains, comme pour l'empêcher de tomber. Il écrit des livres, il n'aime pas trop ça, pour lui le meilleur de ses jours c'est l'aube, il n'est plus tout à fait endormi, pas éveillé tout à fait, *« je mêle mes rêveries du jour à celles de la nuit »*, il peut prolonger ces délices jusqu'à midi. Même pendant qu'il écrit il regarde autre chose, il écoute : *« je n'ai jamais employé que fort peu d'heures par an aux pensées qui occupent l'entendement seul. »*

Ecrire des livres, ce bagne, il le doit à un rêve, et cette fois il était véritablement endormi. Nuit du 10 au 11 novembre 1619, il a vingt-trois ans. Il a eu trois rêves. L'un des trois : *« Il trouve sur sa table un livre sans savoir qui l'y avait mis. »* A cinquante ans, pas plus tôt, il décidera que ça suffit, qu'il a le droit de rêver même les heures de l'après-midi : *« Je crois que le mieux que je puisse faire dorénavant, est de m'abstenir de faire des livres... Je n'écrirai plus rien que des lettres à mes amis. »* A mes « amies » aussi. A droite de la fenêtre dans le jour de laquelle Descartes tient son livre, une jeune femme est assise. Qui ? Elisabeth de Bohème, princesse Palatine ? Christine, reine de Suède ?

Miettes de confidences

C'est Jean-Pierre Andréani qui nous montre ainsi Descartes dans le décor d'une de ses chambres à La Haye, à Leyde, à Amsterdam... Chaque mois de juillet, en « off », Jean-Pierre Andréani convoque un fauteur de livres. Ce fut Montaigne. Puis Rabelais. Aujourd'hui Descartes. Très rapide sur sa vie intime, Descartes. A Elisabeth, il écrit : *« Une mère qui mourut, peu de jours après ma naissance, d'un mal de poumon, causé par quelques déplaisirs. »* Quels déplaisirs ? Qu'avait-on pu « faire » à la mère de Descartes, pour qu'enfin elle en mourût ? Et qui ? Et comment le sut-il ? Par sa vieille nourrice, qui l'éleva, qui lui survécut ?

Ecrire un livre, *les Passions de l'âme*, oui, après s'être pas mal fait prier par Elisabeth. Mais son cœur à lui, non. Juste deux mots, trois fois en sa vie. *« Lorsque j'étais enfant, j'aimais une fille de mon âge qui était un peu louche »* (c'est-à-dire qui louchait un peu). Une autre fois, il note sur la page de garde d'un livre : *« Enfant conçu le dimanche 15 octobre 1634 »*. Nous n'irons pas dire qu'il n'est pas précis. C'est sa fille, Francine, née le 19 juillet 1635. Elle allait mourir à 5 ans, le 7 septembre 1640, et ce peu d'années passées avec la petite, et sa mère Hélène, une Hollandaise protestante, il semble qu'elles furent, pour Descartes, les moins grises de sa vie.

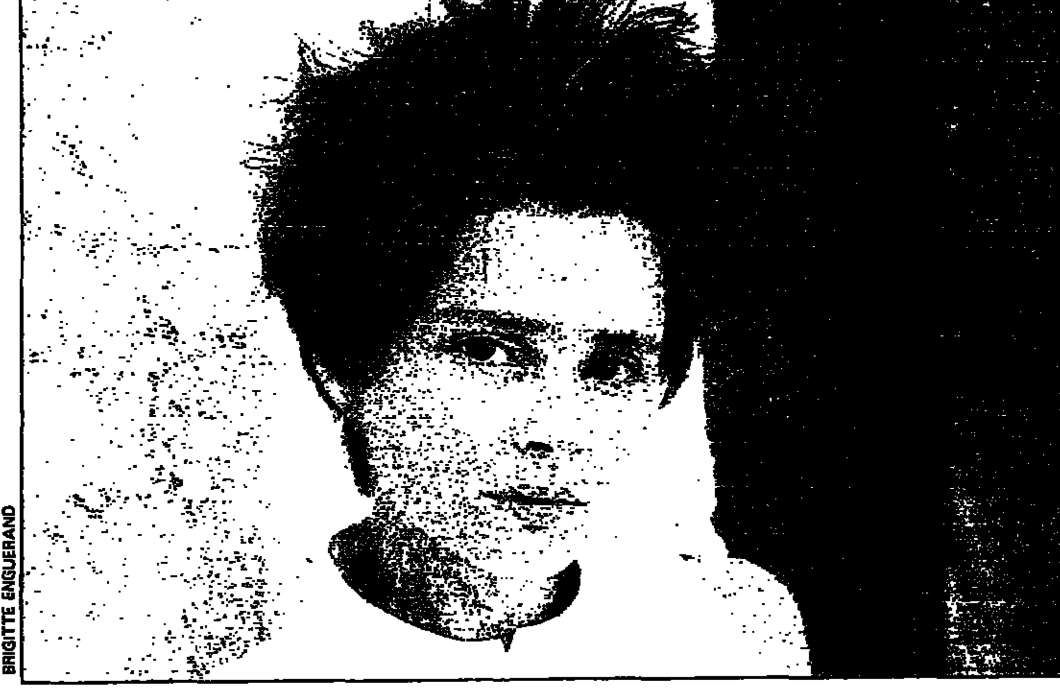
Le chagrin, lorsque meurt un proche, Descartes paraissait croire qu'il faut savoir le maîtriser. A son ami Constantin Huyghens, effondré par la perte de son père, il écrit : *« Il vous est beaucoup plus aisé de vous consoler, et de reprendre votre tranquillité d'esprit accoutumée, maintenant qu'il n'y a plus du tout de remède, que lorsque vous aviez encore occasion de craindre et d'espérer. »* Oui, très bien, mais lorsque meurt la petite Francine : *« Je ne suis pas de ceux qui estiment que les larmes et la tristesse n'appartiennent qu'aux femmes. »* Et puis il y eut ces trois mots, glissés comme par oubli dans une lettre à l'inaccessible princesse de Bohème : *« Encore qu'on aime beaucoup, on désire peu lorsqu'on ne conçoit aucune espérance. »*

Quel intérêt, quel contentement, à citer ainsi les si rares miettes de confidences « amoureuses » de l'un des plus grands philosophes de l'Histoire ? C'est que Descartes a été un homme simple aussi, toujours droit et clair lorsqu'il disait quelque chose, et donc d'une approche généreuse. Et rien n'était à négliger, autour de lui. En lui. Descartes a mis autant de soin attentif à essayer de nous faire saisir *« les causes qui nous incitent à aimer une personne plutôt qu'une autre »*, qu'à essayer de prouver l'existence de Dieu.

Voir et entendre un Descartes qui se bat en duel contre qui l'accuse d'être mécréant, qui tente d'écrire des vers par obéissance à la reine Christine, qui avoue d'ailleurs que les poètes disent des choses beaucoup plus profondes que les pauvres philosophes, tout cela joué et mis en scène par Jean-Pierre Andréani, Louise Lemoine, Philippe Klein, c'est un plaisir bien vif, parce que toutes les pages de Descartes, qui sont là derrière, toutes ses lettres surtout écrites en toute confiance, en toute détente, sont un enchantement grave.

MICHEL COURNOT

► 8, rue Pétramale, à 17 heures.



BRIGITTE ENGUERAND

Anouk Grinberg

Anouk au bûcher

TEXTE NU
au cloître du collège d'Annecy

Dans le cloître au carré d'un ancien collège de jésuites, une table austère de conférencier. Au fond, quatre hauts cyprès échevelés, si beaux qu'ils ont l'air faux. Un public nombreux, en attente, qui s'évente. Va s'ouvrir pour la sixième fois ce cycle, *Texte nu*, organisé par la SACD (1) sur une idée de Jean-Claude Carrière. Un comédien vient lire un auteur qu'il a lui-même choisi. Ce soir, c'est Anouk Grinberg et elle a choisi... Jeanne d'Arc. *« Ça fait dix ans que j'aime cette fille, ce Sahara de fille »*, a-t-elle dit.

Tandis qu'elle s'installe, qu'elle ouvre un petit carton à dessin vert, qu'elle ressemble, figée dans un trac mortel, à une acrobate aveugle juste avant le triple saut périlleux en arrière, Claude Santelli explique qu'il va s'agir du procès, seulement des minutes du procès. Recueillies surtout dans l'adaptation qu'en avait faite Georges Pitoëff pour sa femme Ludmilla et dans le scénario de Robert Bresson. Anouk a réalisé le montage, elle sera seule face à ses juges. Ceux-ci ne seront pas nommés. Les juges sont les questions. Les réponses, c'est Jeanne.

« J'ai voulu m'enfuir et je le voudrais encore », *« Je dirai la vérité mais ne dirai pas tout »*. A travers Anouk Grinberg, c'est extraordinaire, des siècles de récupération nationaliste et guerrière quittent en un instant l'image de Jeanne la Lorraine. La gosse qui au combat, portait, elle, l'étendard *« pour éviter de tuer »* est là, tout près. Elle parle, elle pleure, elle dit des choses de grand bon sens et de grande beauté. Saint Michel et Sainte Catherine avaient-ils des vêtements ? *« Pensez-vous que Dieu n'a pas de quoi les vêtir ? »*

Anouk Grinberg change de voix quand elle devient un juge, mais pas beaucoup, ce n'est pas la peine. On est avec Jeanne, on ne perd rien de son courage ni de sa peine. L'acte d'accusation : séditieuse, maudite et malfaisante, et encore hérétique, schismatique, apostate parce qu'elle a quitté les habits de son sexe. La condamnation *« au pain de douleur et à l'eau d'angoisse »*, avant de l'être à mort. *« Je veux bien mourir mais je ne veux pas qu'on me brûle »*, dit-elle.

Ce n'est pas une lecture lisse, tranquille, c'est beaucoup de douleur immédiate, de danger revendiqué. Parfois, Anouk Grinberg se cogne, trébuche sur les mots comme sur les pierres d'un mauvais chemin. Comme trébuchait, aussi, la pucelle.

On met à Jeanne la chemise des suppliciés. Elle a cette dernière question dont elle espère la réponse : *« Où serai-je, ce soir ? »* Jamais texte ne fut plus nu, et l'on sent soudain un grand feu impardonnable s'élever dans cette cour sereine. C'est fini. Avec un dernier sanglot tout doux, Anouk Grinberg est redescendue du bûcher. Elle a refermé son petit carton à dessin vert. On lui a offert un bouquet de roses blanches. Des anges, ou quelque chose comme ça, volaient encore.

Demain, les lectures continueront. Maud Rayer et Prévert, Jean-Louis Trintignant et un dramaturge argentin inconnu, Judith Magre et Jean Vilar, Henri Virlogeux et Gaston Bachelard associé à Louis Jouvet.

DANIÈLE HEYMANN

(1) Société des auteurs compositeurs dramatiques.

► Jusqu'au 28 juillet. Tél. : 90-86-24-43.

ARTS

Réquichot peintre défroqué

Suite de la première page

L'exposition fort bien faite du centre d'art de Tanlay (Yonne), où *Louis Délédicq sort des sentiers* battus (l'autre été il avait exposé Pierre Bettencourt) invite cordialement à revisiter Réquichot. Avec un bon choix de peintures, de « dessins en spirales », d'« écritures illisibles », de collages à base d'illustrés, *telle la Vie des bêtes*, et de « reliquaires ».

De quoi consacrer le peintre défroqué qui sacrifiait l'histoire de l'art, qu'il connaissait bien, à l'invention de matières vives, organiques, accumulées, malaxées, rebutantes, gluantes et diaprées, innommables. Il donnait ses propres versions du *Bœuf écorché*, sur le mode existentiel et le versant de l'art informel.

Un artiste peut opérer solitairement, échapper aux grandes lignes jusque-là retenues par les historiens. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne partage pas avec d'autres une problématique artistique, ou qu'il n'est pas de son temps. Réquichot pourrait bien être mort d'avoir été de tout cœur et de tout corps un créateur des années 50, d'avoir voulu explorer à fond les *« ressources internes de la désintégration »* dont Camille Bryen (un artiste de sa famille spirituelle, qu'on oublie trop souvent de citer) disait, en 1957, qu'elles étaient inépuisables. Réquichot ne l'aurait-il pas entendu ?

Par « désintégration » il faut entendre, depuis Cézanne, le morcellement et la dissolution des formes pour la forme. Réquichot *en a tâté un peu*, à ses *débuts*, avant de se laisser aller à fouiller sa nuit souterraine, prenant visiblement plaisir à monter ses pâtes sanguinolentes, à parfaire, avec détermination, ses explosions viscérales qui, rétrospectivement, peuvent être perçues comme la répétition générale de sa propre mort. Autant dire que cette gestualité prenante, extrême, se démarque de tous les automatismes alors en vigueur, par exemple chez les expressionnistes abstraits trop puritains pour manger de ce pain-là, un pain de rituel latin : corrida ou messe.

L'exposition ne le montre pas, mais les toutes premières peintures de Réquichot, qui n'est pas devenu moine ou curé, mais avait pris le chemin des écoles religieuses plus que d'autres gamins, étaient d'inspiration chrétienne : entre 1941 et 1948, elles avaient pour thèmes la Cène, la Crucifixion, la Descente de croix. Une histoire de corps donné, déjà, traitée sur le mode des arts primitifs crispés, ou d'ex-votos maladroits.

Une vie organique

Après quoi, moins taraudé par l'idée de sacrifice que le souci d'expériences plastiques, le jeune Réquichot circule d'atelier en atelier, fait son service militaire, rencontre Jacques Villon, met de la géométrie en relief dans ses nus, ses bœufs, ses crânes (d'hommes ou de veaux qu'il promenait dans des valises), pour les piéger ensuite dans un dessin en grille ou en toile d'araignée. Puis, en toute logique, le peintre fait voler la figuration en éclats, avant de plonger au cœur de *son chaos originel*, de recommencer à zéro, avec par exemple un tableau titré : *Au commencement, la terre était informe et nue, les ténèbres couvraient la face de l'abîme.*

Il accoste quelque temps au bord des volcans, des rivages lunaires et des grottes tapissées de végétations coraliennes, s'essaie aux tracés de couleurs au couteau, embrouille ses calligraphies, qui font des nœuds, et peuvent ressembler à des racines germées ou à des couronnes d'épines. Désormais, il ne produira plus rien qui ne relève d'une vie organique, qui ne puisse être assimilé à des formes de vie végétale ou animale, viscérale ou cérébrale.

Dans son *Episode de la guerre des nerfs*, un grand tableau de *1957*, tellement mieux que les grandes batailles orchestrées à coups de fleuret moucheté par Mathieu, il mêle les deux, peint un magma aux couleurs de sang plus ou moins frais, auquel il colle des bouts de carton découpés dans ses propres peintures, et qu'il hérisse de traits en ressort à boudin, témoins d'une agitation mentale plus que certaine.

Des dessins en spirales veloutés comme des champignons aux milliers d'anneaux de rideaux assemblés en tubes intestinaux, qu'il suspend en sculpture ou met en boîte, des agglomérats de couleurs directement sorties du tube aux conglomérats de peinture, de racines, de plumes, ou d'escargots, des fragments de toiles peintes collées aux collages de *Papiers choisis* qui mêlent fruits, fourrures, légumes, coquillages, saucissons, médaillons truffés et étiquettes de vins en un tissu serré, spectaculaire, Réquichot, volontiers boulimique, aura voulu que sa création ait du corps.

Il aura traité de la chair, avec excès, mais sans vanité, dé-molli la peinture, qu'il met au clou comme une vieille peau. Balançant, semble-t-il entre deux attitudes : celle du pélican et celle de Saturne. *Allez savoir lequel des deux a fait* le saut dans le vide, vraiment, irrémédiablement, faute de distance entre soi et l'œuvre, autrement dit faute d'avoir le sens des limites. Un peu comme de Staël, à l'opposé d'Yves Klein, en qui l'on peut voir un cas de figure symétrique inverse, de part et d'autre de la ligne d'horizon. Celui-ci est célèbre. Réquichot le tortueux, le torturé, l'impur, n'est pas encore sorti du purgatoire, malgré l'étude de Roland Barthes en 1973.

Malgré l'exposition Westkunst, à Cologne, au début des années 80, où Réquichot était un des rares artistes français invités, en tant qu'initiateur du nouveau réalisme. Ce qui est sans doute exagéré. Mais la relation mériterait d'être creusée. Celle avec les lettristes également, avec Dubuffet, et bien d'autres individus décidés à chercher jusqu'où on peut aller avec la peinture.

GENEVIÈVE BREERETTE

► Hommage à Bernard Réquichot, Centre d'art contemporain, château de Tanlay, 89430. Tél. : 86-75-76-33. Tous les jours, de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 4 octobre.

CINÉMA

□ **Décès de l'actrice britannique Maxine Audley.** – L'actrice britannique Maxine Audley, qui avait interprété le rôle d'une reine dans *Un roi à New York* (1957) au côté de Charlie Chaplin, est décédée le 23 juillet à l'âge de soixante-neuf ans. Maxine Audley avait commencé sa carrière dans le théâtre en 1940, devenant une interprète du répertoire Shakespeare. Au cinéma, elle a joué notamment dans *le Prince et la Danseuse* (1957), avec Laurence Olivier et *Marilyn Monroe*, et *Notre agent à La Havane* (1959) avec Alec Guiness.

le joug des doctrines kantiennes.

CULTURE

L'Été festival

Avignon

Dernières nouvelles de nos cousins

Invités par l'Association française d'action artistique, deux auteurs québécois sont venus à Avignon

Québécois et auteurs dramatiques, Michel-Marc Bouchard et Jean-Marc Delpé ont participé aux Rencontres de la Chartreuse, où ont été lues leurs pièces, « traduites » par Noëlle Renaude et Eugène Durif : « Vos acteurs, paraît-il, sont gênés par la musique de notre langage et sa syntaxe. Quand ils nous écoutent, ils pensent « paysans ». Quant à nous, nous connaissons mal les auteurs français. On joue chez nous le répertoire mais peu de contemporains. L'an dernier il y a eu *les Trompettes de la mort*, de Tilly, *les Palmes de Monsieur Schutz*. La saison précédente, *Dans la solitude des champs de coton*, de Koltès. C'est à peu près tout. Comprendre les mots que l'on dit n'abolit pas toutes les barrières. Nous sommes américains. Tout au moins l'hiver. Nous devenons latins lorsque, brutalement, éclate le printemps... Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas la même histoire. Quand on me parle du « régime de Vichy » par exemple, je pense à l'eau minérale.

» Avignon nous a permis de rencontrer d'autres auteurs, on verra ce que ça donnera. Nous avions entendu parler du Festival, naturellement, mais c'est sur place que nous nous sommes rendu compte de son importance. Il est plus important que ceux de Toronto, de Chicago. Auparavant, nous avions été invités à Limoges aux Francophonies, où, semble-t-il, il n'y a pas d'auteurs français. Nos pièces étaient présentées par des Belges.

» Le répertoire québécois est en train de naître. Les théâtres de création sont nombreux, mais pauvres par rapport aux vôtres. Ainsi, au Théâtre du Nouveau Monde, l'un des meilleurs, le coût d'un décor tourne autour de 150 000 francs – des francs, oui, pas des dollars. Le jury qui accorde les bourses tient compte de la valeur artistique des projets et de leur budget. Les acteurs répètent six semaines sans être payés, touchent environ 600 francs par représentation, et n'ont pas droit aux allocations de chômage. Ils doivent être syndiqués ou bien obtenir une autorisation des syndicats. Tout au moins au théâtre. Le marché est plus ouvert au cinéma et à la télévision. Mais la plupart sont obligés d'avoir des jobs à côté. Nous fonctionnons sur le modèle américain. Dans le style de jeu également, très marqué par le « stanislavskisme » de l'Actor's Studio. Comme partout, la télévision a failli tuer le spectacle vivant. En même temps, dans la province en tout cas, elle a réveillé les gens. Nous avons trente-deux chaînes, dont certaines interactives, avec des émissions programmées pour que l'on puisse intervenir, comme avec un jeu vidéo. Dernièrement, le public a baissé, à cause des prix des places. Il a été question de taxer les spectacles comme l'alcool et le tabac, à 27 %. Les protestations ont été unanimes, et le gouvernement a dû reculer.

» Ce que nous espérons ? Des échanges. Pas seulement des visites de festivals. Des projets commencent à se monter dans ce sens, qui tablent sur la durée. Mais peut-être bien que notre hiver effraie les Européens. »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD

Le conflit des intermittents du spectacle

L'UNEDIC, premier mécène de France

De l'Odéon à Avignon, le conflit des intermittents du spectacle a mis en évidence les inquiétudes de toute une profession, attachée à son régime d'assurance-chômage. Mais, au-delà des motions de principe pour la défense de la culture, les enjeux réels du dossier ont souvent été ignorés par les principaux intéressés.

Depuis qu'un accord est intervenu pour le régime général d'assurance-chômage, dans la nuit du 17 au 18 juillet (*le Monde* daté 19-20 juillet), les intermittents du spectacle ont enfin la confirmation de ce qui était dès l'origine acquis, malgré les soupçons entretenus par le syndicat CGT. Leur système particulier d'indemnisation n'a pas été modifié et ne le sera pas avant le 30 septembre, date prévue dans le précédent accord du 5 décembre 1991 pour la révision des fameuses annexes 8 et 10. Simplement, mais comme tous les autres salariés, leurs indemnités sont désormais soumises à une dégressivité, calculée en fonction de la durée de cotisation.

Cela ne suffira sûrement pas à rassurer toute une profession qui, depuis trois ans, sait que le traitement spécifique dont elle bénéficie est fortement critiqué, voire menacé. Au sein de la commission spéciale constituée pour procéder à un examen, des propositions ont été exprimées qui limiteront nécessairement les avantages accordés jusqu'à présent. Tour à tour, M. Jean Kaspar (*le Monde* du 17 juillet), Mme Martine Aubry et le CNPF ont d'ailleurs tracé les contours des règles futures qui pourraient être décidées.

Situation particulière, réponse particulière

Sur le fond pourtant, et quelles qu'aient pu être les réactions souvent passionnelles des intéressés ou largement ambiguës des pouvoirs de tutelle, il faut reconnaître que le dossier des intermittents accumule les aberrations, techniques et pratiques, constitue un ensemble exorbitant du droit commun ou, pis, en même temps qu'il est basé sur une série de confusions, crée toutes les conditions propices aux abus. Par exemple, quand un salarié «normal» peut prétendre à trois mois d'indemnisation par l'UNEDIC, s'il a cotisé – et donc travaillé – pendant trois mois au cours des six derniers mois (quatre mois au cours des huit derniers mois à partir du 1er août), la situation de l'intermittent est autrement favorable. Pour 507 heures (trois mois) effectuées dans l'année, soit l'équivalent de 43 cachets convertis en temps de travail, ce dernier recevra une allocation pendant onze mois (335 jours).

De fait, les artistes et les techniciens du spectacle disposent ainsi, non d'une assurance-chômage, mais d'une garantie de revenu renouvelable tout au long de leur carrière. Un privilège accordé sans contribution supplémentaire à une catégorie professionnelle; ce qui n'est pas le cas des intérimaires, moins bien protégés, alors que les sociétés de travail temporaire cotisent plus, ni celui des travailleurs du bâtiment et des travaux publics, qui ont créé une caisse autonome pour couvrir les risques dûs aux intempéries. Certes, personne ne nie que le sort des intermittents du spectacle nécessite une réponse appropriée, les périodes d'inactivité pouvant être plus longues que celles de l'exercice effectif de leur profession. Tout le monde admet que ces métiers sont aléatoires et, plus encore, que ces secteurs sont sans doute structurellement déficitaires, en termes économiques.

Le chômage royal des vedettes

A chaque instant, la culture court le risque d'être sinistrée, et il est vrai que, majoritairement, les intermittents sont faiblement indemnisés, malgré les avantages dont ils profitent, exceptionnels au regard du sort commun. Et, pour toutes ces raisons, il fallait bien que la solidarité interprofessionnelle accepte des dérogations. Mais, pour autant, est-il logique d'aboutir à un mode de fonctionnement qui fait de l'UNEDIC le premier mécène des arts et spectacles en France? Toute la question réside là quand on sait que, selon des décomptes réalisés sur l'année 1991, les 537 millions de cotisations payées par les professions du spectacle correspondent à 2,350 milliards d'indemnités versées par le régime d'assurance-chômage. Une situation à comparer aux 20 milliards de déficit cumulé sur les deux dernières années, pour 2,5 millions de chômeurs indemnisés, qui ont entraîné, on vient de le voir, l'adoption de drastiques mesures d'économies et de recettes.

Une première clarification s'impose. Au-delà d'un certain seuil, à définir, l'UNEDIC ne peut supporter seule le poids financier, à la fois d'une profession aux modes de fonctionnement si particuliers, et de l'équilibre économique d'une activité si hautement spécifique. Alimentés par les cotisations des salariés et des employeurs, les fonds de l'assurance-chômage ne sauraient être affectés à une mission d'intérêt général qui devrait plutôt revenir à la collectivité nationale, et donc à l'impôt. En bonne logique, il faudrait admettre que la défense de l'outil culturel et la protection des artistes font partie des obligations des pouvoirs publics, au nom des valeurs communes, et que ceux-ci doivent s'en acquitter par le biais de subventions. Avec une difficulté, cependant : sans parler des critères de sélection ou de reconnaissance, cela reviendrait à créer un label d'artiste d'Etat...

Dans la pratique, aussi, le système en vigueur révèle ses effets pervers, qui ne font qu'ajouter à l'incompréhension réciproque. Par la force de l'habitude, les intermittents voient dans le dispositif un moyen de rémunération, une assurance avec un droit de tirage, quand les partenaires sociaux raisonnent en termes de mutualisation d'un risque. De même, les employeurs du spectacle, à la condition de respecter leurs obligations sociales, en sont venus à établir leurs budgets en tenant compte de l'apport des ASSEDIC, alors que, en droit, les allocations de chômage ne sauraient faire partie des éléments de gestion.

C'est ainsi que naissent des excès. Les durées officielles de travail sont concentrées et calculées dans la limite des 507 heures, la valeur d'un cachet pouvant être de 5,6 heures ou de de 12 heures. Les représentations ou les temps de tournage seront prises en compte, et pas les répétitions ou les repérages. Par suite, la valeur du salaire de référence augmente, qui détermine en pourcentage le montant de l'allocation versée. De plus, et dans un document interne, l'UNEDIC constate que, en additionnant les jours indemnisés et le nombre de jours en équivalence d'heures d'activité, on arrive «souvent», par ce moyen, à un total supérieur aux jours de l'année. Par exemple, *«55 cachets isolés, soit 660 heures d'affiliation, équivalent à 117 jours, alors que 310 jours auront pu être indemnisés dans l'année».*

Récemment, on a vu se créer des officines qui proposent aux dirigeants d'entreprises de spectacles, contre rétribution, d'«optimiser» les capacités fournies par l'UNEDIC. Souvent, des employeurs ne versent pas les cotisations dues, et particulièrement les professionnels occasionnels que sont les collectivités locales et autres organisateurs de manifestations épisodiques. Enfin, et cela est mieux connu, la réglementation profite beaucoup aux vedettes, y compris de l'audiovisuel, dont les cachets royaux, bien rassemblés, servent à définir de confortables rentes, hors saison, entre deux tournées ou deux feuilletons.

Mais ces utilisations habiles de la réglementation, qui ont abouti à un détournement des objectifs d'origine, ont également des conséquences néfastes pour les professions en cause. L'abus de l'intermittence, commode pour tous, employeurs et salariés, a provoqué une baisse de l'emploi stable et, de fait, a induit une aggravation de la précarité. C'est d'ailleurs en évoquant ce travers que Mme Aubry, ministre du travail, a proposé l'ouverture de discussions sur les conditions de travail.

ALAIN LEBAUBE

TÉLÉVISION

Samedi 25 juillet

TF 1

19.55 Jeux olympiques : Cérémonie d'ouverture.
23.12 Tiercé, Météo et Tapis vert.
23.20 Feuilleton : Le Secret du Sahara.
0.50 Sport : F1 Magazine.
1.25 Journal et Météo.

A 2

20.50 Série : Tatort.
22.25 Magazine : Le Bar de la plage.
23.40 Journal et Météo.
23.55 Magazine : Les Arts au soleil.
0.00 Série : Un privé sous les tropiques.

FR 3

20.45 Série : Le Petit Docteur.
21.40 Traverses.
22.35 Journal et Météo.
22.55 Magazine : Aléas.
0.40 Magazine : L'Heure du golf.

CANAL PLUS

19.50 Cérémonie d'ouverture.
23.10 Flash d'informations.
23.15 Cinéma : Dark Angel. □
0.40 Jeux olympiques.

M 6

20.35 Fun glisse.
20.38 Météo des plages.
20.40 Téléfilm : Queenie, la Force d'un destin.
23.50 Musique : Flashback.
1.00 Six minutes d'informations.
1.15 Musique : Dance Machine.
1.40 Magazine : Nouba.

ARTE

20.40 Documentaire : Un voyage andalou.
22.30 Cinéma d'animation : La Main.
22.55 Documentaire : Les Déesses noires.
23.45 Jazz Masters.

Dimanche 26 juillet

TF 1

13.15 Jeux olympiques.
13.25 Magazine : F1 à la Une.
15.35 Série : Duo d'enfer.
16.20 Divertissement : Vidéo gag.
16.45 Disney Parade.
18.05 Magazine : Ushuaïa.
19.05 Série : Tonnerre de feu.
20.00 Journal, résumé des JO, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.50 Cinéma : Le Pont de Cassandra. ■
23.00 Magazine : Ciné dimanche.
23.05 Magazine : Club olympique.
0.45 Journal et Météo.
0.55 Concert en l'île Saint-Germain.

A 2

13.20 Série : Aux marches du palais.
13.35 Sport : Cyclisme.
16.50 Sport : Le Journal du Tour.
17.35 Sport : Jeux olympiques.
18.55 Magazine : Stade 2.
19.59 Journal, Résumé des JO, Journal des courses et Météo.
20.50 Série : Taggart.
22.35 Sport : Football.

FR 3

13.30 Magazine : D'un soleil à l'autre.
14.00 Documentaire : Au pays des kangourous.
14.55 Téléfilm : Meurtre à rebours.
16.30 Tiercé.
16.45 Dessin animé : Our Gang.
17.00 Les Vacances de Monsieur Lulo.
18.30 Opéra : Un petit peu d'exercice.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.00 Jeux olympiques.
22.30 Journal et Météo.
22.50 Cinéma : Je l'ai été trois fois. ■■
1.10 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

13.00 En clair.
14.00 Jeux olympiques.
16.00 Le Journal télévisé olympique.
16.30 Jeux olympiques.
20.50 Cinéma : Triplex. ■
22.20 Flash d'informations.
22.25 Jeux olympiques.

M 6

13.00 Série : Equalizer.
13.50 Série : Le Joker.
14.40 Multitop.
16.10 Série : L'Heure du crime.
17.05 Série : Le Saint.
18.00 Série : Espion modèle.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Sport 6.
20.38 Météo des plages.
20.40 Téléfilm : L'Espace d'un cri.
22.25 Magazine : Culture pub.
22.45 Téléfilm : Trouble jeu.
1.00 Six minutes d'informations.
1.05 Magazine : Sport 6.

ARTE

19.00 8 1/2 Journal.
19.10 Soirée thématique.
19.15 Documentaire : Le Danemark, une nation en otage (1940-1943).
20.00 Documentaire : Le Danemark en résistance (1943-1945).
21.05 Téléfilm : Les soldats ne chantent plus.
22.35 Documentaire : L'Attaque de la Norvège.
23.20 Documentaire : La Norvège dans la Résistance.

CARNET DU Monde

Mariages

– M. et Mme Jean Pierre RICHARDSON,
Le docteur Feizi OWHADI
et Mme le docteur
Anna OWHADI-RICHARDSON,
sont heureux d'annoncer à leurs parents et amis le mariage de leur petit-fils et fils,

Eric OWHADI,
avec
Mlle Valérie LEPÊTRE,

ce 25 juillet 1992, à Montpellier.

214, rue Christian-Dior,
Aqueduc-II,
34090 Montpellier.

Décès

– Le docteur Jean Guillon,
professeur honoraire à la faculté de médecine de Nantes,
son mari,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Colette GUILLON,
née Hazard,

survenu le 23 juillet 1992, à l'âge de soixante-six ans, dans l'espérance de la résurrection.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 28 juillet, à 10 heures, en l'église Saint-Nicolas de Nantes.

– Les familles Corréard,
Et Mlle Elisabeth Saint-Pierre,
présidente d'honneur de l'Association de la formation E. Saint-Pierre-J. Corréard,

Et tous les membres de l'association (dont le but est de présenter des bases pour réaliser son unité intérieure et pouvoir vivre ainsi dans l'Amour véritable),

ont le regret de faire part du rappel à Dieu, le mercredi 8 juillet 1992, de

Jacqueline CORRÉARD,

qui, pendant de longues années, par ses écrits, ses cours, ses conseils, a apporté une aide précieuse et un message d'espoir à de nombreuses personnes.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Des messes seront dites à l'intention de Jacqueline Corréard, les dimanches 26 juillet et 13 septembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Joseph des Epinettes, 40, rue Pouchet, Paris-17e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Association de la formation E. Saint-Pierre-J. Corréard,
94, rue des Moines,
75017 Paris.

– Mme Yves Decourt,
son épouse,
Marie et Clara,
ses filles,
M. et Mme Bernatets,
sa mère et son beau-père,
M. et Mme Decourt,
son père et sa belle-mère,
Jacques, Pierre, Michel, Guillaume et Juliette,
ses frères et sœur,
Les familles Decourt, Alexandre, Bergeaud, Pilato, Gilli et Martinaud-Deplat,
ont la douleur de faire part du décès de

Yves DECOURT,
professeur de danse,

rappelé à Dieu, le 21 juillet 1992, dans sa trente-huitième année.

Le service religieux sera célébré le lundi 27 juillet, à 15 h 45, en l'église Saint-Léger, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

L'inhumation aura lieu au cimetière nouveau de Saint-Germain-en-Laye, dans la sépulture de famille.

41, rue de Fourqueux,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– On nous prie d'annoncer l'entrée dans la vie éternelle de

M. Georges CLÉMENT,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945

Priez pour lui.

De la part de
Mme Georges Clément,
Ses enfants et petits-enfants.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église de Rives, le samedi 25 juillet, à 15 h 30.

Châteaubourg,
38140 Rives.

Anniversaires

– **Pierre-Frédéric BOYÉ**

nous a quittés il y a deux ans, le 27 juillet 1990, à l'âge de vingt-deux ans.

Que ceux qui l'ont aimé pensent à lui.

– Il y a trois ans, le 26 juillet 1989,

François PIGEAUD

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Courteline... Guitry! : 19 h. Le Journal intime de Sally Mara : 20 h 30. L'amour est aveugle : 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). La Fille sur la banquette arrière : 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). L'Eloge de la folie : 18 h et 21 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Eh Joel : 20 h 30, dim. 15 h.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOBINO (43-27-75-75). Télé-folies : 21 h, dim. 15 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). *Sans mentir : 18 h et 21 h, dim.* 15 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h. Le Graphique de Boscop : 22 h.
CASINO DE PARIS (49-95-99-99). *Tableaux de service : 18 h 19 h 30.*
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30. dim. 17 h 30.
CIRQUE D'HIVER-BOUGLIONE (48-05-95-95). Le Mahabharata : 0 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pétaouchnok : 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 20 h 30, dim. 14 h.Dim. Le Malade imaginaire : 20h30.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Le Livre d'heures : 18 h 30. Le Roi Lear : 18 h 15, dim. 17 h.Dim. Les Larrons : 15h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 17 h 30. La Mouette : 20 h, dim. 19 h 30. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h.
GRAND EDGAR (43-20-90-09). Qui va à la chasse... : 20 h 15. Eric Thomas : 22 h.
HÈBERTOT (43-87-23-23). La Vérité sur maman : 21 h.
HOTEL DE SULLY (44-61-21-50). Coup de chance : 21 h 15.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Adieu monsieur *Tchékhov : 20 h. La Rire* de Tchékhov . 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h 15 Feu la mère de madame : 20 h. Silence, on bouge! : 21 h 30.
MARIE STUART (45-08-17-80). In Transit (spect. en anglais) : 19 h 30.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : *21 h, dim. 15 h.*
MICHEL (42-65-35-02). Les Aviateurs : 21 h.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.
PARC DE LA VILLETTE (40-28-40-33). Negrabox : 19 h.
PLACE DU MARCHÉ-SAINTE-CATHERINE (40-28-40-33).Dim. Negrabox : 18h.
POCHE-MONTPARNASSE *(45-48-92-97). Salle I. Madame de La* Carlière : 21 h, dim. 16 h.
PRÉ-CATALAN, JARDIN SHAKESPEARE (43-71-14-26). 29 degrés à l'ombre : 15 h. Mangeront-ils? : 19 h 30, dim. 17 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Exercices de style : 20 h 30, dim. 17 h. La Troisième Ligne : 22 h, dim. 20 h 30.
RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 17 h et 21 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). La *Femme déposée : 19 h. La mort viendra* et elle aura tes yeux : 21 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.
THÉATRE DE DIX-HEURES *(46-06-10-17). Prends garde à toi :* 20 h 30. Christian Briand dans Tout est show-baise : 22 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Une petite douleur : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Gérard David : 20 h 30. Le Démagogue : 22 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Le Bel Indifférent : 19 h. Douce Violence : 20 h 15.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Un jeune homme pressé ; On purge bébé : 21 h. dim. 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). L'Homme sur le parapet du pont : 19 h. Feu la mère de Madame : 20 h 30, dim. 15 h. Délire à deux : 22 h 15.

RÉGION PARISIENNE

NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE) *(47-45-75-80). Tueur sans gages :* 20 h 30.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5831

HORIZONTALEMENT

I. Des roses, il ne voit que les épines. Bâtisseuses d'étages. – II. Façon, pour certaines grues, de pigeonner un dindon. Etat de l'Arabie centrale. – III. Elles accueillent parfois brutalement le retour des rêveurs. Man. Mot figurant entre l'objet et la matière. – IV. Revient fréquemment dans le style des clercs. Pour ses prunelles, un monarque libertin quitta sa reine Claude. – V. Est familier à certains visionnaires. Ne voit le jour *que quelques heures* après sa naissance. – VI. Pronom. Peut qualifier un « cousin » qui nous touche parfois de près. Atteints d'inaptitude au service. – VII. Dame de compagnie. Affameur d'herbivores. – VIII. Prénom. Un qui nous en *conta de belles!* – IX. Scène au Japon, décor au Soudan. Il y a toujours des galons autour de ses nappes. Symbole. – X. De tous les arts, c'est celui qui nourrit le mieux son homme. Sujet inviolable. – XI. Il faut une vigoureuse constitution pour résister à ses coups. Il apprit à ses dépens que les projets en l'air finissent par tomber dans l'eau. Titre toujours *bien coté à Londres. – XII. Préfixe.* Qui apparaîtrait « net » si on le dépouillait de son entourage. Charme ou sème l'épouvante. – XIII. Garçon donneur. Lui. Dragueur de fonds. – XIV. Radis d'Espagne. Tardive réfection. On n'en trouve pas dans une croûte. – XV. Est plus fonctionnel qu'esthétique. Est bien connu en général.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I											■				
II								■							
III									■				■		
IV				■	■		■								
V										■		■			■
VI			■								■				
VII		■							■						
VIII							■					■		■	
IX			■		■	■		■					■		
X										■					
XI					■						■				
XII	■			■				■							■
XIII						■			■					■	
XIV					■							■			
XV		■										■			

VERTICALEMENT

1. Caractéristique commune aux feuilles de chênes verts et aux feuilles d'impôts. Traduisait une révolte. – 2. Les chants du cygne de Mantoue. Dans les us et coutumes de l'Administration. – 3. Effet néfaste de la limitation de vitesse dans la circulation. Mot inconnu d'un âne. Petite voiture décapotable. – 4. Auteur des nourritures terrestres. *Peut être ouvert* par une entrée engageante. Pronom. – 5. Coule à l'étranger. Un roi devant lequel on ne se fait pas prier pour tirer sa révérence. Vieille pro*messe de Gascon.* – 6. Amusement pour les Nourrissons des Muses. Emprunté par un sujet dans l'embarras. Quartier de Sens. – 7. Manifestation virulente d'une vieille peste. Sommation donnant lieu à des poursuites. Elle oblige à soigner ses articulations. – 8. Données à la terre pour qu'elle rende. Son ardeur tendait à ralentir celle du fellah. Consommés pour la nourriture de l'esprit. – 9. Un peu de talc. Devise. Occupent une situation en vue sur la côte. Lettre. – 10. Importante unité de la flotte des USA. Bassin d'où se dégageaient parfois des vapeurs. Est massif. – 11. Peut *être désert sur la mer et surpeuplé* en ville. Vérificateur de niveau. Prendre le plus sage des partis. – 12. L'adresse du premier venu. Degré. Ouvrages de génie. – 13. Participe. Le paradis d'Allah. Affublé d'une jambe pas droite et plutôt gauche. – 14. Peut qualifier un repos. Ses fils attirent irrésistiblement les femmes. Terme musical. – 15. Il est capable de résoudre *le problème d'une personne* « embarrassée ». Ce qu'on apprécie, par exemple, dans une poésie. Quand il quitte Rosette, c'est pour faire les beaux jours d'Adélaïde.

Solution du problème nº 5830

Horizontalement

I. Siestes. – II. Siège. – III. Urus (graphie admise). Ocra. – IV. Pasteur. – V. Is. Entera. – VI. Retraite. – VII. Auto. Eaux. – VIII. Narine. – IX. Rir. – X. Obtempère. – XI. Trépassas.

Verticalement

1. Soupira. Sot. – 2. Raseur. Br. – 3. Esus. TT. Eté. – 4. Sisteron. E.P. – 5. Te. ENA. Arma. – 6. Egoutier. PS. – 7. Secrétaires. – 8. Réunira. – 9. Crâna. Xérès.

GUY BROUTY

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Une histoire du film policier français : le Dos au mur (1957), d'Edouard Molinaro, 16 h 30 ; Tirez sur le pianiste (1960), de François Truffaut, 18 h 30 ; la Lune dans le caniveau (1983), de Jean-Jacques Beineix, 21 h.

DIMANCHE

Une histoire du film policier français : Manèges (1949), d'Yves Allégret, 16 h 30 ; Elle est trop rapide (1991), de Christophe Barathon, les Tontons flin*gueurs (1963), de Georges Lautner,* 18 h 30 ; Buffet froid (1979), de Bertrand Tavernier, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE
(42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma polonais : Un homme sur la voie (1957, v.o. s.t.f.), de Andrzej Munk, 14 h 30 ; Tout est à vendre (1968, v.o. s.t.f.), d'Andrzej Wajda, 17 h 30 ; l'Evasion du cinéma Liberté (1992, v.o. s.t.f.), de Wojciech Marczewski, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma polonais : Une histoire banale (1982, v.o. s.t.f.), de Wojciech Has, 14 h 30 ; le Labyrinthe (v.o. s.t.f.), de Jan Lenica ; Walk Over (1965, v.o. s.t.f.), de Jerzy Skolimowski, 17 h 30 ; le Départ (1967, v.o. s.t.f.), de Jerzy Skolimowski, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie
porte Saint-Eustache
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Polars en Seine : Détectives privés : Bande annonce : Baisers volés (1968) de François Truffaut, Lady L contre Lady X (1967), *Alphaville* (1965) de Jean-Luc Godard, 14 h 30 ; le Milieu : Bande annonce : Bob le flambeur (1956) de Jean-Pierre Melville, le Doulos (1962) de Jean-Pierre Melville, 16 h 30 ; Courses poursuites : Coups de feu à 18 heures (1962) de Daniel Costelle, Pierrot le Fou (1965) de Jean-Luc Godard, 18 h 30 ; Enquêtes policières : la Vie du commissariat de Belleville (1990) de Barek Tounsi, la Balance (1982) de Bob Swain, 20 h 30.

DIMANCHE

Polars en Seine : Témoins - *faux témoins* : Spot BASF (1983), Diva (1980) de Jean-Jacques Beineix, 14 h 30 ; Détectives privés : Discrétion assurée (1957) de Pierre Badel et Georges de Caunes, Pas de bavards à La Muette (1991) d'Henri Helman, 16 h 30 ; le Milieu : le Choix des armes *(1981) d'Alain Corneau, 18 h 30 ;* Détectives privés : Bande annonce : Nuit d'or (1976) de Serge Moati, le Fantôme de la rue Morgue (1954) de Roy del Ruth, 20 h 30.

LES FILMS NOUVEAUX

L'AGE DE VIVRE. Film britannique de Peter Medak, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; v.f. : *Pathé Français, 9e (47-70-33-88)* ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88).

L'AIGLE DE FER III. Film américain de John Glen, v.o. : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

BINGO. Film américain de Matthew Robbins, v.o. : Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Gobe*lins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88)* ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LE COBAYE. Film américain de Brett Leonard, v.o. : Forum Horizon, 1er *(45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e* (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; *UGC Gobelins, 13e* (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

FRANC-PARLER. Film américain de Barnet Kellman, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; *Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14)* ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PANIQUE CHEZ LES CRANDELL. Film américain de Stephen Herek, v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

STAR TREK VI, TERRE INCONNUE. Film américain de Nicholas Meyer, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-*01-59) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette)*, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SUP DE FRIC. Film français de Christian Gion : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; *Les Nation, 12e* (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LES EXCLUSIVITÉS

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : *Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36)* ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
APRÈS L'AMOUR (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
ARRÊTE OU MA MÈRE VA TIRER! (A., v.f.) : Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
AU PAYS DES JULIETS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
AUX COEURS DES TÉNÈBRES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
BARTON FINK (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e *(45-75-79-79) ; UGC Maillot*, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
BATMAN, LE DÉFI (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96).*
BEETHOVEN (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
BEZNESS (Fr.-Tun.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
BOB MARLEY : TIME WILL TELL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Trianon, 18e (46-06-63-66).
CADENCE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er *(42-33-42-26) ; UGC Odéon*, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
CARNE (**) (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
CÉLINE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
CINQ FILLES ET UNE CORDE (TAIWAN, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
CROC-BLANC (A., *v.f.*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).
DEAD AGAIN (*) (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88).
DELICATESSEN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DEVENIR COLETTE (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43).
DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DIVERTIMENTO, LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12).
DOC HOLLYWOOD (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
FACE A FACE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA FAMILLE ADDAMS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
FAUTE DE PREUVES (Brit., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
GLADIATEURS (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Les Montparnos, 14e *(43-27-52-37) ; Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68).
I WAS ON MARS (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LES IMPOSTEURS (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Studio 28, 18e *(46-06-36-07).*
INDOCHINE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
IP5 (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00).
JFK (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
KAFKA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).*
MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES MAMBO KINGS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
MEDICINE MAN (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
MY GIRL (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : *Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ;* Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES NERFS A VIF (*) (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
OPENING NIGHT (A., v.o.) : Gaumont Les *Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois* Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE PÈRE DE LA MARIÉE (A., v.o.) : Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43).
LA PLANÈTE BLEUE (Can.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LA PUTAIN (**) (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; *Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33)* ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
ROCK-O-RICO (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE ROI EBAHI (Esp.-Fr.-Por., v.o.) : Latina, *4e (42-78-47-86).*
SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
SANG CHAUD POUR MEURTRE DE SANG-FROID (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).
SANS RÉMISSION (*) (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
LA SENTINELLE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er *(42-33-42-26) ; Cinoches*, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Bienvenüe Montparnasse, *15e (45-44-25-02) ; UGC Maillot*, 17e (40-68-00-16).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
THE PLAYER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : UGC Opéra, 9e *(45-74-95-40) ; Les Montparnos*, 14e (43-27-52-37).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TRULY, MADLY, DEEPLY (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
TRUST ME (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LE VENT SOMBRE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).
LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA *MER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e* (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LE ZÈBRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES SÉANCES SPÉCIALES

A TOUTES VITESSES () : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.
LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h 20.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h.
LE DÉCALOGUE 1, UN SEUL DIEU TU ADORERAS (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) .
DIVA (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h.
DOMANI, DOMANI (It., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 17 h 30.
DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 40.
EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 0 h 10.
LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
EVA (Fr.-Brit.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) 16 h 10, *18 h 10, 20 h 10, 22 h 10.*
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
FANTASIA (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.
HAIRSPRAY (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.
HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 35.
L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.
IN BED WITH MADONNA (A., v.o.) : *Studio Galande, 5e (43-54-72-71)* ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h 20.
JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.
LOVE STORY (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) 17 h 40, *19 h 40, 21 h 40.*
MARY POPPINS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.
METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Accatone, 5e *(46-33-86-86) 17 h 30.*
LA MORT D'UN MAITRE DE THÉ (Jap., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 17 h 15.
PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.
POINT BREAK (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.
LA PREMIÈRE FOLIE DE WOODY ALLEN (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 19 h.
LE PRINCE DES MARÉES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 21 h 50.
ROUTE ONE-USA (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 19 h 45, 22 h.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) *(It., v.o.) : Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) 0 h 10.
SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 21 h 50.
TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 15.
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 19 h 15.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 30.
TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-*Bel.) : Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68) 17 h.
LA VIE DES MORTS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 18 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 27 JUILLET

« Fastes et fantôme du Palais Garnier » (limité à trente personnes), *11 h 30, dans le vestibule, statue de* Lulli (Monuments historiques).

« Au Palais-Royal : trois siècles d'histoire et d'histoires », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« Hôtels du Marais spécialement ouverts. Passages, ruelles insolites, jardins, plafonds et escalier inconnus », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (I. Hauller).

« *Du passage du Grand-Cerf* restauré au passage Brady à restaurer (deuxième parcours) », 15 heures, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« La cathédrale russe : histoire de la religion orthodoxe », 15 heures, 12, rue Daru (P.-Y. Jaslet).

« Mabillon, un quartier préservé entre Saint-Sulpice et Saint-Germain-des-Prés, qui garde sa « cayenne » des Compagnons du Devoir », 15 heures, sortie du métro Mabillon, à l'angle de la rue Montfaucon (Monuments historiques).

« L'église Saint-Sulpice et les cryptes souterraines, interdites au *public », 15 heures, porte principale* de l'église, place Saint-Sulpice (Paris et son histoire).

« Chemins inconnus et jardins secrets de la butte Montmartre », 15 heures, métro Place-de-Clichy, *sortie Caulaincourt* (C.-A. Messer).

« Hôtels, jardins et ruelles du Marais nord », 17 heures, métro Saint-Paul/le Marais.

« Les hôtels célèbres du Marais illuminés », 21 heures, métro Saint-Paul/le Marais (Lutèce visites).

BILLET

Un format de compromis ?

Un seul satellite pour deux normes : le compromis qui s'ébauche actuellement pour la télévision directe sur le satellite Télécom 2A prend des allures de cohabitation. Un « bouquet » de sept chaînes thématiques du câble (jeunesse, sport, documentaire, etc.) parrainé par Canal + serait exploité en Secam, la norme terrestre actuelle. En échange, Canal + participerait à la mise en place de plusieurs chaînes diffusées en D2 MAC, et au nouveau format d'écran 16/9 que seule cette norme autorise.

Les partisans de ce compromis – qui suppose encore des accords complexes sur la répartition de la facture, et sur les engagements réciproques – y voient le moins mauvais moyen de sortir de l'impasse actuelle et d'accélérer la pénétration de ce format du futur. Pour eux, peu importe la norme, c'est le format qui compte, qui créera le marché et fera vendre des téléviseurs fabriqués par Philips ou Thomson. Et si d'aventure la stratégie européenne vers la télévision haute définition s'affaiblissait, ces téléviseurs 16/9 pourraient toujours s'adapter à d'autres normes, qu'il s'agisse du PAL-Plus terrestre allemand ou des futures normes numériques en chantier aux Etats-Unis.

Ainsi présenté comme une façon de ne pas insulter l'avenir, ce compromis serait aussi une façon de ne pas s'aliéner Canal +, dont l'expérience en matière de programmes est vitale. Les dirigeants de la chaîne cryptée ne cachent plus leurs doutes sur l'avenir du D2 MAC, très critiqué hors de France. Il est vrai que les trois « piliers » de la politique européenne d'évolution progressive sont fragiles : une directive qui ne prend vraiment effet qu'en 1995, un *« mémorandum of understanding »* qui ne contraint pas juridiquement ses signataires professionnels, un plan de soutien communautaire encore sans crédits.

Mais la diffusion en Secam a pour Canal + d'autres avantages que de limiter le risque technologique. En y associant ses propres décodeurs Syster, la chaîne cryptée limite aussi son risque commercial. En ajoutant le contrôle des chaînes payantes par satellite à sa concession de service public terrestre, Canal + conforte une position de « guichetier » de la télévision payante qui restera quasi inexpugnable même quand la concurrence s'ouvrira sur ce marché, vraisemblablement grâce au câble.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

INDICATEURS

ETATS-UNIS

● **Commandes de biens durables : hausse de 2,3 % en juin.** – Les commandes de biens durables aux entreprises américaines ont fait un bond de 2,3 % en juin, effaçant la baisse de 2,2 % accusée en mai (chiffre révisé), a annoncé, vendredi 24 juillet, le département du commerce. Les experts tablaient plutôt sur une hausse de 1 %.

FRANCE

● **Consommation : légère baisse en juin.** – La consommation des ménages en produits manufacturés a baissé légèrement en juin (de 0,4 %), chiffre égal au recul de mai. Dans le secteur des biens durables, la consommation progresse d'environ 1,7 % en raison de la reprise de la radio-télé-hi-fi. Dans l'habillement, elle baisse fortement pour le deuxième mois consécutif (– 3,8 %, après – 2,7 % en mai).

La recrudescence des faillites

La loi sur les défaillances d'entreprises est accusée d'avoir des « effets pervers »

Le nombre de mises en redressement judiciaire a progressé de 31 % au premier semestre à Paris pour un passif en hausse de 50 %. Des voix s'élèvent, de plus en plus nombreuses, pour dénoncer « les effets pervers » de la loi Badinter de 1985 sur les défaillances d'entreprises.

Les juges du tribunal de commerce de Paris sont pris sous une avalanche de faillites d'entreprises : il y a quelques jours, pour la première fois, ils ont enregistré 100 déclarations de cessations de paiement en une seule matinée. Au premier semestre, le tribunal a mis 2 683 entreprises en redressement judiciaire, soit 31 % de plus qu'au cours des six premiers mois de 1991. Dans le même temps, le montant des passifs a augmenté de 50 % (compte non tenu de La Cinq). Le passif moyen, qui était de 800 000 francs il y a encore deux ans, atteint désormais 2 millions de francs.

Face à cette explosion, les milieux patronaux et bancaires font pression sur la chancellerie pour obtenir une modification de la loi Badinter de 1985 sur les défaillances d'entreprise, accusée d'avoir des *« effets pervers »* (*le Monde* du 16 mai). Depuis 1970, le nombre de défaillances progresse sur un rythme de 10,3 % l'an en France. Mais, depuis cinq ans, le mouvement s'accélère (13,3 % de hausse par an). Sur la France entière, 52 965 entreprises ont déposé leur bilan l'an passé, à comparer avec 28 202 en 1986 et... 8 979 en 1973.

Ces chiffres alarmistes doivent être relativisés par l'accroissement du nombre d'entreprises (de 1 % à 1,5 % l'an depuis 1973) : finalement le taux de défaillance (nombre de défaillances/nombre d'entreprises) s'est élevé à 1,64 % en 1991 contre 0,97 % en 1986 et 0,35 % en 1973. Ce qui place la France en tête des pays développés (0,9 % en Grande-Bretagne, 0,5 % aux Etats-Unis, 0,4 % en Allemagne, statistiques à manier avec prudence vu l'hétérogénéité des données). Analysant les causes de ces évolutions en France, mercredi 22 juillet, la BNP avance plusieurs hypothèses, mais conclut, elle aussi, à une remise en cause de la loi de 1985 : *« Au total, les nouvelles dispositions juridiques des années 1984 - 1985 expliqueraient environ la moitié de la progression du nombre de défaillances de 1986 à 1991 (14 000 sur une progression totale de 26 540). »*

Les causes structurelles

En effet, la BNP réfute l'argument selon lequel la grande cause des défaillances est la fragilité financière des entreprises. Selon elle, ce critère a été valable jusqu'en 1984 seulement. Depuis, la relation de cause à effet est plus incertaine. Elle écarte également les cycles conjoncturels, qui n'ont qu'une *« influence limitée »*, privilégiant au contraire les composantes structurelles.

Ainsi, elle note que le dépôt de bilan devient *« un recours en voie de banalisation »* : le chef d'entreprise répugnerait moins que par le passé à y recourir car *« l'opprobre autrefois attaché à la faillite s'est atténué »*. La nouvelle législation a rendu sa situation personnelle *« beaucoup moins inconfortable »* : il *« conserve ses pouvoirs à proportion inverse de ceux de l'administrateur pendant la période de la procédure »*, alors qu'auparavant il était soit dessaisi, soit assisté d'un syndic ; *« Les sommes ou les biens récupérés pendant la période suspecte* [NDLR : d'observation] *sont affectés à la trésorerie de l'entreprise et non plus à la masse des créanciers qui ne possèdent plus la personnalité morale »* ; *« Les créances sont éteintes, payées ou non payées, à l'issue de la procédure »*. Finalement, *« il n'y a plus de poursuite possible des créanciers contre le chef d'entreprise, sauf fraude ou faillite personnelle »*. Résultat : alors qu'avant 1986 le redressement judiciaire intervenait rarement sur dépôt de bilan du dirigeant, c'était le cas pour 56 % d'entre eux en 1989.

Est remise en cause aussi la grande vogue de la création d'entreprise, grand mythe du milieu des années 80 encouragé à coups d'avantages fiscaux. Ceux-ci, explique la BNP, *« élèvent artificiellement et provisoirement la rentabilité »* de l'entreprise nouvelle qui tombe de haut une fois passée cette période euphorique. Le taux de mortalité des jeunes entreprises s'en trouve élevé de deux à cinq ans. Ces entreprises nouvelles sont extrêmement fragiles : dans leurs deux et trois premières années d'existence, le taux de disparition culmine à 4,04 % contre une moyenne de 1,47 %. La poussée actuelle des faillites reflète ce phénomène : *« Au cours de la période 1984-1989, les créations nouvelles ont fortement progressé. Cette évolution a été à l'origine d'une augmentation des défaillances de 1986 à 1991 plus importante que ne l'indique la tendance pluri-décennale. »* La BNP estime que le flux de surdéfaillances qui en a résulté a évolué entre un minimum de 13 500 en 1985 et un maximum de 18 300 en 1991, soit une hausse de 4 800 représentant près d'un cinquième de la progression des défaillances au cours de cette période. Néanmoins, la mode du *« tous chefs d'entreprise »* est passée et le nombre de créations baisse (on est passé de 224 000 en 1989 à 189 000 en 1991). En conséquence, l'impact sur le nombre de faillites devrait s'atténuer.

Dernier facteur expliquant le boom actuel, les délais de paiement en France. La BNP rappelle une étude récente de l'UFB-Locabai selon laquelle un cinquième des faillites provient de la défaillance des clients et celles du CEPME, un dixième.

Finalement, les services d'études de la banque prévoient une nouvelle progression des défaillances de 10 % en 1992, inférieure à ce que constate le tribunal de commerce de Paris pour les six premiers mois. Sur l'ensemble du territoire, leur nombre a accusé une hausse de 17,1 % au premier trimestre (comparé aux trois premiers mois de 1991) et de 8,1 % sur la moyenne de 1991. L'an prochain, la combinaison de l'amélioration de la solvabilité et le recul des surdéfaillances des jeunes entreprises devrait entraîner un ralentissement des faillites. En concluant pourtant que *« la persistance de la tendance empêcherait toute stabilisation »*.

FRANÇOISE VAYSSE

□ **Deux membres de la CDCA interpellés à Périgueux.** – Deux membres de la Confédération de défense des commerçants et artisans (CDCA), scissionniste du CID-Unati, jugé trop mou, ont été interpellés dans la nuit du jeudi 23 au vendredi 24 juillet à Périgueux, à la suite de dégradations commises au siège de la CORPA (Caisse organique de retraite du Périgord-Agenais). Selon la police, environ 150 manifestants, de retour de Clermont-Ferrand, ont fracturé la porte d'entrée de la CORPA, renversé du matériel informatique, dégradé locaux intérieurs et brûlé des dossiers de retraite.

Le gouvernement néerlandais ayant donné son feu vert

Accord à l'arraché pour la reprise de Fokker par Dasa

LA HAYE

de notre correspondante

Après cinq mois de négociations difficiles, la reprise par le complexe industriel allemand Dasa (Deutsche Aerospace) du fabricant d'avions néerlandais Fokker semblait, vendredi 24 juillet, avoir trouvé une issue définitive. Les négociations avaient pourtant failli achopper à la mi-juillet alors que l'Etat néerlandais, qui possède 31,6 % des actions de Fokker et se trouve ainsi être le plus gros actionnaire de l'entreprise, était intervenu pour déclarer que le plan d'accord jusque-là établi était insuffisant. Le premier ministre, M. Ruud Lubbers, avait lui-même laissé entendre, le 14 juillet, que sans une amélioration de l'accord le gouvernement s'opposerait à la fusion, ce qui avait provoqué de vives critiques de la part de Dasa.

Le nouvel accord de principe sur lequel les trois parties ont mis fin aux négociations, le 24 juillet, a sensiblement amélioré la position de Fokker au sein du futur conglomérat européen d'entreprises d'aviation. Si Dasa obtient 51 % des actions de Fokker, l'Etat néerlandais pourra, grâce à un fonds d'aide financière, garder une influence sur les décisions importantes concernant le développement de Fokker. Aussi, 49 % de la valeur ajoutée des avions de 65 à 130 sièges fabriqués par Fokker seront versés au compte de l'entreprise néerlandaise. Les activités d'assemblage de ces avions, actuellement fabriqués par Fokker, resteront aux Pays-Bas. Mais les Néerlandais n'ont pu obtenir de garanties en ce qui concerne le turbopropulseur Fokker 50 qui devra subir la concurrence d'appareils semblables de l'Aérospatiale et Alenia, qui font, elles aussi, partie du holding. Enfin, le droit de veto de huit ans sur les décisions importantes concernant Fokker, auquel le gouvernement néerlandais tenait tant, a, devant le refus catégorique du président de Dasa, été rabaissé à trois ans. Le prix de la reprise n'a pas encore été fixé, mais il est probable qu'il tournera autour de 3 milliards de francs. – (*Intérim*)

□ **Land Travel en liquidation.** – La compagnie britannique Land Travel, spécialiste des voyages en bus sur le continent (notamment en Autriche et en France), a été placée en liquidation vendredi 24 juillet. cinquante mille personnes environ, qui ont déjà réservé leurs vacances, tentent de retrouver leurs fonds. Deux mille cinq cents voyageurs, déjà sur le continent, essayaient de rentrer chez eux vendredi soir, une fois connue la liquidation. Land Travel, basée à Bath (sud-est du pays) n'est pas membre de l'association des agents de voyages britanniques et les touristes bloqués à l'étranger n'ont aucun recours, a précisé un porte-parole de cette association.

ÉCONOMIE

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 20 AU 24 JUILLET 1992

Pour se protéger contre les OPA rampantes

BSN va limiter les droits de vote de ses actionnaires

Le conseil d'administration de BSN, numéro un de l'agroalimentaire français, soumettra à une assemblée générale extraordinaire, en septembre, une modification des statuts, aux termes de laquelle un actionnaire ne pourra exprimer en assemblée plus de 6 % du total des droits de vote s'il détient des actions à vote simple, et 12 % pour tenir compte des votes doubles. Cette disposition cesserait de s'appliquer si un actionnaire parvenait à détenir au moins 90 % du capital.

En clair, cela veut dire que M. *Antoine Riboud, président et* fondateur de BSN, anxieux de sauvegarder l'indépendance de cette «cathédrale», estime maintenant que le danger des offres publiques d'*achat (OPA) a changé. Il y a dix* ans, le groupe valait 17 milliards de francs en Bourse, était donc vulnérable à une OPA totale, et M. Riboud avait créé Gemofim, un «*club des amis de BSN*» *prêt à* intervenir pour souscrire 20 % du capital, en riposte à une attaque extérieure. Aujourd'hui, le même groupe vaut 66 milliards de francs *et un attaquant devrait payer près* de 100 milliards de francs pour réussir : c'est beaucoup... Mais pour utiliser cette potentialité exceptionnelle que représente, pour un groupe mondial, BSN, véritable «porte» de l'Europe agroalimentaire, il suffit de lancer une OPA rampante avec l'acquisition de 15 % à 20 % du capital, suffisants pour devenir un «actionnaire de référence» et imposer ses vues.

D'où la modification des statuts qui interdira ce genre d'OPA, à l'imitation des mesures analogues prises chez Lafarge, Alcatel-Alsthom, en accord avec l'article 177 de la loi sur les sociétés et avec l'agrément de la Commission des opérations de Bourse. Seule originalité, la clause échappatoire des 90 % *dans une seule main*, qui autorise l'OPA totale.

F. R.

M. Marc Braillon affirme avoir vendu le groupe RMO

M. Marc Braillon jette l'éponge. Pressé par la levée de la caution de *son pool bancaire, le patron du* groupe d'intérim grenoblois RMO s'est résigné à céder la totalité de ses parts. Il vient d'annoncer avoir signé un protocole de vente de RMO avec un repreneur dont il n'a pas révélé l'identité. Il s'agirait d'une société de service française extérieure au secteur du travail temporaire.

Cette cession n'est pas encore *effective. Plusieurs réserves* figurent dans le protocole de vente. La transaction doit aussi recevoir l'aval des banques. Ces dernières sembleraient disposées à couvrir les salaires de juillet des 14 000 intérimaires de RMO, a indiqué *M. Braillon. Numéro cinq du* travail temporaire en France, RMO a terminé son exercice 1991 sur une perte de 61 millions de francs pour un chiffre d'affaires consolidé dans l'intérim de 1,98 milliards de francs. Surtout, les fonds propres du *holding* RMO SA ne s'élèvent plus qu'à 14 millions de francs.

M. Braillon avait évoqué à plusieurs reprises (*le Monde* des 20 mars et 22 juillet) l'arrivée de mystérieux investisseurs basés au Luxembourg et à Londres dans le capital de RMO SA dont il est resté l'unique actionnaire. Dans un *communiqué, jeudi 23 juillet,* la fédération CFDT des services, jugeant la situation «*scandaleuse*», réclame la mise en œuvre de la garantie financière pour les intérimaires et les salariés de RMO qui n'ont pas été payés.

□ **Paribas : appel à la grève pour le 27 juillet.** – L'intersyndicale CFDT, CFTC, FO et SNB-CGC a lancé un appel, vendredi 24 juillet, pour une grève de l'ensemble du personnel des agences de la banque Paribas, le 27 juillet. Elle entend ainsi protester contre le plan social présenté par la direction, et qui sera examiné par le comité central d'entreprise le 28 juillet. Selon elle, ce plan «*ne permet pas d'éviter les licenciements*». L'intersyndicale voudrait que soient réellement favorisés «*les congés création d'entreprise pour tous et les congés de conversion*», et assure que «*ces deux mesures garantiraient le retour en cas d'échec, dans un délai qui permettrait que des postes soient devenus vacants*».

PARIS

Les illusions perdues

INDICE CAC 40

- 3,77 %

Les semaines se suivent et se ressemblent à la Bourse de Paris dont le ressort semble bel et bien cassé. En *moins* de deux mois, les valeurs françaises ont effacé l'ensemble des gains accumulés au cours du premier trimestre. Et après une nouvelle baisse de l'indice CAC 40 d'un vendredi à l'autre de *3,77 %, la place française* affiche depuis le début de l'année un recul de 1,76 %.

Les espoirs de reprise de la croissance économique, d'amélioration de la rentabilité des entreprises et de baisse des taux d'intérêt, se sont *envolés* les uns après les autres. Si le premier trimestre avait pu donner l'illusion d'une reprise de l'activité aux Etats-Unis et en Europe, la quasi-stagnation des derniers mois a mis un terme à toutes les *prévisions optimistes. «Le marché a perdu toutes ses illusions»*, explique un gestionnaire de fonds. «*Il en est devenu sans consistance, friable à force d'attendre un soutien qui ne vient de nulle part, ni des marchés de taux, ni de Wall Street et encore moins de Tokyo*», ajoute-t-il.

Conséquence, la liquidation du mois boursier de juillet, qui est *intervenue le vendredi 24, est* une des plus mauvaises des deux dernières années avec une perte de 8,50 %. Il faut remonter au mois d'août 1990 et à l'invasion du Koweït par l'Irak pour trouver une liquidation plus *défavorable avec, il est vrai, un* plongeon de près de 22 %.

Le coup de grâce a, en fait, été porté à la Bourse de Paris en fin de semaine dernière par la décision prise le 16 juillet par la Bundesbank de relever son taux d'escompte. «*C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase*», estime un banquier. Passé le moment de surprise initial, *l'ensemble des marchés*, de changes, de taux et d'actions ont brutalement accusé le coup. Car la hausse des taux allemands a deux conséquences : elle réduit à néant tout espoir de baisse rapide du loyer de l'ar*gent en Europe et en France*, de fait elle éloigne encore un peu plus une reprise économique qui joue les Arlésiennes.

Enfin, les incertitudes politiques, aux Etats-Unis sur les résultats de l'élection présidentielle et en France avec le référendum du 20 septembre sur le *traité de Maastricht, sont venues* brouiller un peu plus les anticipations des investisseurs.

Scénario catastrophe

Dans un tel contexte, la séance du lundi 20 juillet a commencé comme *un scénario* catastrophe. Dans la foulée des baisses du vendredi 17 juillet, l'ensemble des places financières a continué à réagir brutalement à la hausse des taux allemands. En début de journée, où *certains professionnels ont été* jusqu'à évoquer une «*psychose de krach*», Paris, à l'image de l'ensemble des marchés européens et asiatiques, a perdu au plus fort de la tempête 3,7 %. Il a fallu une intervention massive *des banques centrales sur les* marchés de change pour soutenir le dollar pour que les Bourses se redressent. Après un ultime sursaut, le marché parisien limitait ses pertes en clôture à 1,88 %.

Le lendemain, mardi 21 juillet, la Bourse a tenté de retrouver *ses esprits dans un environnement* international redevenu plus calme. Mais une extrême prudence était toujours de mise et, après avoir ouvert en hausse, le marché est reparti à la baisse, victime du faible volume des *transactions, d'opérations d'arbitrages* avec l'indice et de la *défiance* de petits actionnaires. En clôture, la perte s'établissait à 0,30 %.

Après la relative accalmie de mardi, le mercredi 22 juillet s'est de nouveau traduit par de fortes baisses et de mauvaises nouvelles. A commencer par le relèvement du taux d'intervention de *la banque d'Espagne* (de 12,45 % à 12,75 %) et l'annonce d'une progression de la masse monétaire allemande de 8,7 % en juin. Une confirmation que la croissance monétaire outre-Rhin reste très supérieure *aux objectifs de la Bundesbank* de 5,5 % sur l'année. Après s'être maintenu autour de 1 % de repli en début de séance, le CAC 40 a cédé jusqu'à 2,34 % avant de se reprendre un peu et d'abandonner 2 % en fin de journée.

Jeudi 23 juillet, la reprise *technique tant attendue se produisait* enfin et, à l'issue d'une *journée indécise*, l'indice CAC 40 parvenait à gagner 0,41 %, après sept séances consécutives de baisse ! Pas de quoi pavoiser pour autant, cette petite hausse était *essentiellement* la conséquence d'arbitrages à la veille de la liquidation du mois boursier de juillet. Les déclarations optimistes faites la veille par le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, sur RTL, ne semblaient pas *avoir eu beaucoup d'influence* sur les boursiers. M. Bérégovoy avait notamment appelé «*les responsables des marchés financiers au sang-froid, car la situation économique de la France est saine*». «*Il n'y a aucune raison pour que la Bourse baisse et pour que nous ne trouvions pas dans les mois qui viennent les moyens à nouveau d'agir sur les taux d'intérêt, compte tenu de nos performances économiques*», avait-il ajouté.

Pour la dernière séance de la semaine, vendredi 24 juillet, la *Bourse de Paris réussissait* à nouveau à limiter la casse et, après avoir été en baisse tout au long de la journée, terminait inchangée en clôture. Une relative performance compte tenu de l'annonce de la baisse de *0,4 % en juin* en France de la consommation des ménages en produits manufacturés qui confirme l'inertie de l'activité économique.

A noter enfin que la BNP a déposé un projet d'offre publique d'achat (OPA) sur les actions de la Compagnie du *crédit universel dont elle* détient actuellement 92 % du capital. Le *prix proposé est de 430 francs* par action. Ces actions sont négociées sur le marché au comptant de la Bourse de Paris. La société Financière Saint Dominique a également déposé un projet d'OPA sur les actions de *la société Initiative et Finance*, cotée au second marché, au prix unitaire de 145 francs.

ERIC LESER

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 24 juillet 1992

Nombre de contrats : 208 794 environ

COURS	ÉCHÉANCES			
	SEPT. 92	DÉC. 92	MARS 93	JUIN 93
Premier	106,10	106,42	106,82	
+ haut	106,16	106,46	106,82	106,90
+ bas	105,56	105,88	106,30	106,90
Dernier	105,66	105,98	106,40	106,90
Compensation	105,66	105,98	106,40	106,82

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	17-7-92	20-7-92	21-7-92	22-7-92	23-7-92
RM	2 819 811	2 746 326	1 859 941	3 881 002	2 980 914
Comptant					
R. et obl.	9 323 869	21 820 762	23 312 014	13 161 421	13 176 552
Actions	148 256	104 747	115 482	90 668	932 338
Total	12 291 936	24 671 835	25 287 437	17 133 091	17 089 804

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	105,8	102,1	102	100,3	100,7
Etrangères	104	93,1	94,2	92,7	92,3

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	20-7-92	21-7-92	22-7-92	23-7-92	24-7-92
Indice gén.	486,6	484,7	481,5	476,9	476,4
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 767,90	1 762,67	1 727,49	1 734,56	1 734,62

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Pechiney INTL	+ 3,8	Vallourec	- 13,9
Rh.-Poul. CIP	+ 3,5	BIS	- 13,6
Poliet	+ 2,8	CAP Gem.Sog.	- 13
EBF (Ep. Bcr.)	+ 2,7	UFB Locabail	- 12,6
Clarins	+ 2,3	Navig. mixte	- 12
Colas	+ 2,2	SFIM	- 11,6
Olipar	+ 1,9	Eurotunnel	- 10,1
Selectibanque	+ 1,7	ERAP-ELF	- 10,1
Galeries Laf.	+ 1,6	Merl in Gerin	- 9,7
SAT	+ 1,4	Dynaction	- 9,7
Sophia	+ 1,4	Legris Ind.	- 9,5
SEB	+ 1,4	Schneider	- 9,5
Pernod-Ricard	+ 1	CGI-Inform.	- 9,3
		LVMH	- 8,9

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Alcatel Alsth.	2 240 630	1 380 776
Elf Aquitaine	2 833 910	944 483
BSN	701 545	765 087
Peugeot	1 056 075	710 238
Total	2 321 850	544 267
Pernod Ricard.	406 050	526 337
LVMH	145 395	515 962
Suez	1 771 845	493 705
Eaux (Gle des).	219 220	467 914
St-Gobain	881 730	466 678
L'Oréal	481 060	442 456
Michelin	1 926 500	392 023
Carrefour	128 215	327 066
Soc. Génér.	672 405	300 842

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

10-7-92	Cours 17-7-92	Cours
Or fin (kilo en barre)	58 800	57 960
– (kilo en lingot)	58 960	58 350
Pièce française (20 fr.)	326	334
• Pièce française (10 fr.)	420	419
Pièce suisse (20 fr.)	325	338
Pièce latine (20 fr.)	328	336
• Pièce tunisienne (20 fr.)	328	328
Souverain	419	426
• Souverain Elisabeth II	430	433
• Demi-souverain	328	315
Pièce de 20 dollars	1 845	1 820
– 10 dollars	942,50	980
• – 5 dollars	616	620
– 50 pesos	2 130	2 155
• – 20 marks	406	415
– 10 florins	336	339
• – 5 roubles	218	220

TOKYO

Au plus bas depuis six ans

INDICE NIKKEI

- 6,3 %

La Bourse de Tokyo a plongé cette semaine à son niveau le plus bas depuis le 17 avril 1986, alors que persistent les craintes d'une nouvelle dégradation des *bénéfices des sociétés* durant le second semestre de l'année fiscale en cours.

L'indice Nikkei a fini la semaine à 15 497,79 points, cédant 1 050,28 points, soit un recul de 6,3 % par rapport à la semaine précédente, où le Nikkei avait perdu 235,65 points. Le marché est resté extrêmement instable, le Nikkei passant deux fois cette semaine au-dessus et en-dessous de la barre des 16 000 points.

Selon un opérateur du Crédit Lyonnais Securities Japan, «*ce plongeon de la bourse est dû principalement à la faible croissance de la masse monétaire et aux sombres perspectives – bien qu'attendues – de bénéfices des sociétés lors du second semestre de l'année fiscale en cours*».

Déjà choquée par l'annonce, le 17 juillet, de la progression de 0,9 % de la masse monétaire en juin par rapport à juin 1991 (contre une hausse de 1,1 % en mai), la Bourse de Tokyo a plongé, lundi 20 juillet, de 4 % en réaction à la déprime générale sur les *taux d'intérêt au niveau* international, après la hausse du taux d'escompte allemand. Les perspec*tives hésitantes sur* la croissance économique, tant au Japon qu'aux *Etats-Unis, ont également* renforcé la morosité des investisseurs. *Reprise mardi*, dans un marché à la recherche de bonnes affaires (+ 0,74 %). Amélioration de courte durée puisque le Nikkei chutait mercredi de 2,9 %, atteignant son plus bas niveau depuis six ans et trois mois.

Nouveau rebond jeudi, où l'indice clôturait en hausse de 3,2 %. Selon les opérateurs, les investisseurs ont été encouragés par les propos du premier ministre japonais, M. Kiichi Miyazawa, selon lesquels le gouvernement et le Parti libéral au pouvoir (PLD) vont tenir une *réunion d'urgence pour discuter* des moyens de soutenir la Bourse. Le marché a enregistré une nouvelle baisse vendredi (– 3,4 %), indifférent aux mesures qu'allait prendre le gouvernement lors de la réunion d'urgence qui devait se tenir. Indices du 24 juillet : Nikkei, 17 497,79 (c. 16 548,07) ; Topix, 1 204,55 (c. 1 271,10).

	Cours 17 juil.	Cours 24 juil.
Ajinomoto	1 270	1 140
Bridgestone	1 120	1 090
Canon	1 330	1 260
Fuji Bank	1 370	1 270
Honda Motors	1 200	1 150
Matsushita Electric	1 300	1 200
Mitsubishi Heavy	540	505
Sony Corp.	4 100	3 850
Toyota Motors	1 500	1 410

NEW-YORK

Une certaine résistance

INDICE DOW JONES

- 1,38 %

Le recul des Bourses européennes et japonaise, déclenché par la hausse des taux *d'intérêt allemands* et la faiblesse de l'activité économique dans les principaux pays industrialisés, ont donné *le ton à Wall Street* cette semaine. Si la grande Bourse new-yorkaise a plutôt mieux résisté à l'accumulation de mauvaises nouvelles que la plupart des autres places financières, *l'indice Dow Jones* s'inscrit tout de même vendredi à 3 285,71 points, en baisse de 45,93 points (1,38 %) d'une semaine sur l'autre.

La *hausse du taux d'escompte* allemand il y a une semaine, qui a pesé sur le dollar, a également destabilisé Wall Street, mais l'intervention concertée des banques cen*trales pour soutenir le billet vert* lui a permis de se remettre passagèrement.

Les incertitudes sur l'issue de l'élection *présidentielle américaine*, quelque peu apaisées par le retrait de M. Ross Perot de la campagne, ont tout de même contribué à inciter les investisseurs à la prudence. *Ils ne semblent pas d'ailleurs* avoir beaucoup réagi au discours, devant la commission bancaire du Sénat, de M. Alan Greenspan, président de la *Réserve fédérale, qui a* déclaré que la reprise de l'économie américaine sera modeste dans les prochains mois, tout en étant suffisante pour faire baisser significativement le chômage en 1993.

Indice Dow Jones du 24 juillet : 3 285,71 (c. 3 331,64)

	Cours 17 juillet	Cours 24 juillet
Alcoa	72 3/4	72 1/4
ATT	44 1/2	43 1/8
Boeing	40 1/4	39 3/4
Chase Man. Bank	26 3/8	25
Du Pont de Nemours	49 5/8	49 1/8
Eastman Kodak	42 1/8	41 5/8
Exxon	62 1/8	62 3/8
Ford	44 3/4	44
General Electric	77 1/2	74 3/4
General Motors	40 3/4	39 1/4
Goodyear	65 3/4	63
IBM	95	92 5/8
ITT	64 3/4	65
Mobil Oil	63 7/8	64
Pfizer	76 3/4	75 3/8
Schlumberger	62 5/8	63 7/8
Texaco	63 1/8	63 3/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	116 1/8	111 1/8
Union Carbide	12 7/8	13 3/4
United Tech.	51	53 7/8
Westinghouse	17 1/8	16 3/8
Xerox Corp	71 3/8	72 1/2

LONDRES

Nouveau recul – 2,2 %

La Bourse de Londres a désormais effacé tous les gains réalisés depuis le début de l'année, reculant pour la neuvième semaine consécutive dans un climat d'incertitude sur l'état de l'économie britannique et de montée des tensions internationales entre l'ONU et l'Irak. Sans compter les autres facteurs d'inquiétude, avec, d'un côté, les conséquences du relèvement du taux d'escompte allemand et, de l'autre, la chute record de la Bourse de Tokyo.

Du coup, l'indice a *évolué en* dents de scie tout au long de la semaine. L'indice Footsie des cent valeurs principales recule finalement de 2,2 % sur la semaine, perdant 54,7 points pour terminer à 2 377,2 points, son niveau le plus bas depuis *le 23 décembre* 1991.

Indices «FT» du 24 juillet : 100 valeurs 2 377,20 (c. 2 431,90) ; 30 valeurs 1 789,10 (c. 1 852,10) ; mines d'or 93,10 (c. 94,00) ; fonds d'Etat 89,19 (c. 89,33).

	Cours 17 juil.	Cours 17 juil.
Allied Lyons	6,15	6,13
BP	1,99	2,06
BTR	4,44	4,22
Cadbury	4,88	4,65
De Beers	11,12	–
Glaxo	8,80	7,02
GUS	19,63	19,63
ICI	11,57	10,94
Reuters	11,65	10,07
RTZ	5,45	5,47
Shell	4,71	4,59
Unilever	9,48	9,28

FRANCFORT

Forte chute – 5,42 %

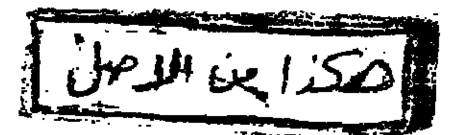
A l'image de la plupart des places financières mondiales, la bourse de Francfort a beaucoup souffert cette semaine, perdant plus de 5 % en cinq jours, en réaction à la hausse de taux directeur allemand et à la chute du dollar. L'indice DAX a terminé la semaine à 1 610,42 points, en recul de 5,42 % par rapport à vendredi dernier et l'indice Commerzbank a reculé, lui, de 6 %, à 1 807,20 points.

Le *marché a particulièrement* souffert lundi, alors que le dollar frôlait son niveau record à la baisse, en dessous de 1,45 mark. Le DAX a ainsi perdu 3,11 % en une seule séance.

Après la forte baisse des cours des derniers jours, la banque West LB s'attend à une réaction techni*que à la hausse*. Les valeurs classiques, comme les industrielles, particulièrement *mises sous pression*, devraient profiter de la reprise.

Indice DAX du 24 juillet : 1 610,42 points (c. 1 702,66)

	Cours 17 juil.	Cours 24 juil.
AEG	184,50	173,50
BASF	231,50	213,10
Bayer	273,50	259,40
Commerzbank	251	238
Deutschebank	683	642,50
Hoechst	245	225,50
Karstadt	613	584,80
Mannesman	282,30	271
Siemens	649,10	621,50
Volkswagen	371	348,80



CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

La situation s'aggrave

La situation s'est considérablement aggravée ces derniers jours sur le marché international des capitaux. Le compartiment de l'écu traverse une crise si profonde que d'aucuns craignent qu'il ne s'en remette jamais vraiment. Il n'est en tout cas pas question d'y émettre, pour l'instant, de nouveaux emprunts, pas plus d'ailleurs qu'en lires ou en pesetas. Les banques ont beau faire valoir la montée impressionnante du niveau de l'intérêt des emprunts libellés dans ces monnaies, elles ne réussissent pas à allécher les investisseurs. Ceux-ci, déroutés par les incertitudes de la construction européenne, retrouvent de vieux réflexes et se tournent vers des solutions moins rémunératrices, mais qu'ils jugent plus sûres. Le deutschemark, en particulier, figure parmi les monnaies de placement les moins affectées par les difficultés du moment. Cette devise bénéficie d'ailleurs d'une publicité nouvelle que lui fournissent certains des plus prestigieux emprunteurs du monde.

Deux organisations supranationales, dont le crédit est particulièrement apprécié, viennent de faire part de leurs intentions de lever des fonds en marks. La Banque mondiale envisage de lancer un emprunt de type planétaire dont les caractéristiques lui permettront de se placer sur tous les continents à la fois. De telles opérations ont déjà été émises en dollars et en yens, mais aucune n'a encore vu le jour dans une monnaie européenne. De son côté, la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) a décidé d'ajouter le mark à la liste des devises dans laquelle elle pourra émettre des titres de créances ou des obligations dans le cadre d'un programme de bons à moyen terme. Ce n'est pas un hasard si ces projets sont dévoilés actuellement. L'accès au marché allemand des capitaux va être facilité au début du mois prochain grâce à différentes mesures de libéralisation prises par la Banque centrale de Francfort.

Le compartiment de l'eurofranc français ne dispose, malheureusement, d'aucun appui nouveau de nature technique qui pourrait attirer l'attention sur lui et l'aider à surmonter ces difficultés qui, pour l'essentiel, sont dues à l'inquiétude suscitée par le référendum du 20 septembre. Le ton était si négatif qu'aucune nouvelle euro-émission n'a vu le jour durant la semaine qui vient de s'achever.

Pour ce qui est des emprunteurs français, il n'y a guère eu qu'une société du groupe Peugeot à solliciter un marché étranger ces derniers jours. L'opération, d'un montant de 500 millions de francs luxembourgeois, est d'une durée assez courte, d'un peu plus de trois ans, ce qui a contribué à sa réussite. L'emprunt est placé sous la direction du Crédit européen, qui en a arrêté les conditions de façon à procurer aux investisseurs un rendement de 8,72 % l'an. Les obligations, libellées en francs luxembourgeois, sont normalement acquises par des particuliers qui font confiance aux signatures qui leur sont familières et qui, dans la conjoncture actuelle, ne sont pas prêts à s'engager à long terme.

France Télécom en évidence

Un autre débiteur français vient de se mettre en évidence : France Télécom, dont la dernière transaction en francs suisses a été introduite en Bourse vendredi 24 juillet. Le prix auquel les obligations se sont négociées dans les premiers échanges correspond à un rendement de 7,01 %. Les spécialistes n'ont pas manqué de comparer ce taux à celui de 7,11 % que rapportait alors le dernier emprunt de la Confédération suisse, une affaire de 500 millions de francs d'une durée de neuf ans. La comparaison est certes très flatteuse pour le débiteur français, dont c'était le premier emprunt étranger, mais, d'une façon générale, les spécialistes voient dans ce succès la marque d'une possible renaissance du compartiment suisse. Ce dernier a été une des grandes victimes des projets d'Union économique et monétaire en Europe, qui font attendre une convergence des taux de rendement liée aux différentes devises de notre continent. Comme les taux suisses sont plus bas que les autres, beaucoup considéraient qu'ils ne pouvaient que monter pour rejoindre ceux du mark. Cette perspective apparaît actuellement moins précise qu'il y a quelques mois, et l'amélioration du compartiment suisse pourrait bientôt attirer d'autres émetteurs français de qualité à lever des fonds dans cette monnaie.

Par ailleurs, l'attention s'est portée sur le marché des euro-warrants où la Société générale déploie une activité remarquable. Cette banque a émis la semaine passée en deutschemarks et en francs français des bons qui permettent de profiter de l'évolution des cours de change de la Bourse, telle que la reflète l'indice CAC 40, d'une action, celle de la compagnie d'assurance AXA, et du niveau de l'intérêt à long terme. Pris isolément, le montant de chacune de ces transactions, calculé à leur prix d'émission, est plutôt faible pour l'euromarché. Mais, si on en fait le total, on arrive à des volumes très importants. Ensemble, les dernières émissions de la Société générale atteignent près de 950 millions de francs français.

Des instruments très sensibles

L'animation extraordinaire du marché des warrants s'explique par l'inquiétude et la fébrilité actuelles des marchés financiers. Ce sont des instruments très sensibles qui répercutent, en les multipliant de beaucoup, les mouvements de l'indice ou du cours auquel ils se rattachent. On peut s'en servir soit pour spéculer, soit pour se protéger contre une évolution donnée. Certaines opérations sont toutefois recherchées dans quelques pays pour d'autres raisons. En Allemagne, par exemple, les gains que les investisseurs peuvent en retirer ne sont pas imposables, à condition que leurs détenteurs aient conservé les warrants pendant six mois au moins. Certains émetteurs profitent de la situation pour lever des fonds à des conditions très avantageuses. Le Conseil de l'Europe a ainsi lancé, par l'intermédiaire de la banque Trinkaus & Burkhardt, une série de bons de deux ans de durée dont le prix de remboursement est lié au change. La transaction est scindée en trois tranches qui sont vendues ensemble et qui sont ainsi construites qu'elles devraient rapporter 8,44 % l'an. Ce gain sera assuré si le dollar à l'échéance se situe entre 75 pfennings et 3,50 marks. Si la devise américaine devait être sortie de cette plage, l'investisseur ne retrouverait que sa mise initiale. Un placement normal, d'une durée de deux ans, rapporterait de toute façon beaucoup plus, environ 9,50 %. Mais il n'y aurait pas moyen de se soustraire à l'impôt.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar sous surveillance

Une sacrée semaine, marquée par les interventions massives des banques centrales pour stopper la chute du dollar, engagé dans une spirale baissière qui se nourrissait d'elle-même ! Lundi matin, en effet, la devise américaine, déjà très éprouvée la semaine précédente par le relèvement du taux d'escompte de la Banque fédérale d'Allemagne, qui l'avait fait glisser sous la barre des 5 francs, continuait de s'enfoncer. Elle tombait de 4,95 francs à 4,90 francs et, surtout, de 1,47 DM à 1,45 DM, à deux doigts de son plus bas cours historique atteint le 11 février 1991 à 1,4430 DM. La chute paraissait irrésistible, les détenteurs de dollars se hâtant de s'en débarrasser, et les spéculateurs jouant à la baisse en vendant à découvert.

Trop c'était trop, et ce même lundi, en début d'après-midi, treize banques centrales firent donner l'artillerie lourde, achetant des dollars par centaines de millions. Elles intervenaient à deux reprises dans ce même après-midi, trois même pour la Réserve fédérale des Etats-Unis, et parvenaient à faire remonter le « billet vert » à plus de 5 francs et de 1,48 DM. Par la suite, les cours oscillèrent entre 5 francs et 5,08 francs et entre 1,48 DM et 1,50 DM. La devise américaine fut un peu soutenue par les déclarations de M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, suivant lesquelles *« l'économie américaine ne bénéficierait pas d'une poursuite de la baisse du dollar »*. Ensuite, l'annonce, vendredi après-midi, d'une progression de 2,3 % des commandes américaines de biens durables en juin, contre 2,2 % en mai, au plus haut niveau depuis juin 1991 alors que les analystes n'attendaient qu'une augmentation de 1 % seulement, a fait du bien. Ajoutons-y la tension croissante dans le golfe Persique et une évolution plus favorable de l'inflation en Allemagne *(voir ci-dessous)* et l'on trouvera les éléments nécessaires à une stabilisation du dollar aux environs de 1,50 DM.

« Un cautère sur une jambe de bois »

Toutefois, de nombreux opérateurs estiment que les interventions des banques centrales, même si elles se renouvellent, ne seraient qu'*« un cautère sur une jambe de bois »*. Pour eux, un écart de taux d'intérêt de 6,5 % entre les taux à court terme sur le dollar et sur le mark reste absolument *« dissuasif et destructeur »*. Rien ne peut y résister. Les détenteurs de devises américaines jugent la rémunération insuffisante. Quant à la spéculation, si elle veut jouer le dollar à la hausse, il lui faut vendre des marks, qu'elle empruntera très cher, pour acheter une devise qui rapporte beaucoup moins : l'opération est trop perdante. Donc tant que les taux d'intérêt allemands seront aussi élevés, il n'y a rien à faire pour le dollar, assure-t-on dans les milieux financiers internationaux. Au sein du système monétaire européen, le ralentissement de l'inflation dans le Land de Hesse a renforcé le mark, notamment aux dépens des monnaies faibles du SME, lire et peseta, que les banques centrales des pays concernés ont dû soutenir en relevant leur taux directeur *(voir en rubrique « Marchés monétaires et obligataires »)*.

En début de semaine, la devise italienne est tombée, une nouvelle fois, à son cours plancher au sein du SME. La Banque d'Italie a l'intention d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour défendre la lire, à savoir ses réserves et le renchérissement des taux d'intérêt. Quant à l'Espagne, elle s'apprête à entrer dans une période d'austérité pour réduire les dépenses publiques, avec un programme comportant des augmentations d'impôts. Le ministre de l'économie et des finances, M. Carlos Solchaga, a dressé un panorama plutôt sombre de l'économie, excluant une reprise avant 1994.

Quant à la livre sterling, elle est tombée en queue du système monétaire européen. Le premier ministre, M. John Major, a de nouveau exclu toute *« dévaluation compétitive »* de la livre sterling, comme cela était la règle *« dans les années 60 et 70 »*. *« A l'avenir, nous devrons ajuster nos coûts à notre taux de change plutôt que l'inverse*, a-t-il assuré. *Nous sommes dans le mécanisme de change du SME et nous y resterons. »*

A Paris, le franc s'est un peu raffermi vis-à-vis du mark, dont le cours, toutefois, reste supérieur à 3,37 francs. La réapparition d'un déficit commercial (951 millions de francs) a un peu pesé sur les cours, mais pour M. Dominique Strauss-Kahn, ministre du commerce extérieur et de l'industrie, ce « léger » déficit traduit une reprise de la consommation et des investissements, les importations ayant davantage progressé (8 %) que les exportations (3 %). C'est un point de vue que les mois prochains devront infirmer ou confirmer...

F. R.

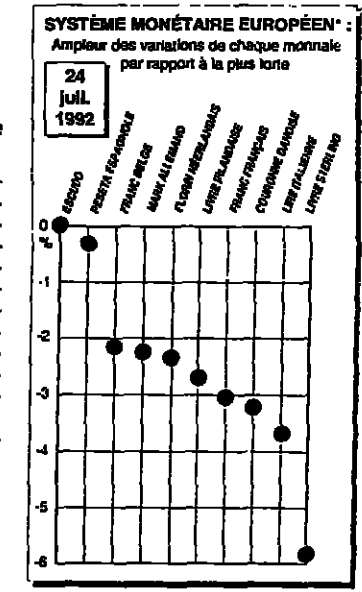
COURS MOYENS DE CLOTURE DU 20 JUILLET AU 24 JUILLET 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,9035	9,5594	2,5221	2,8305	58,7039	3,2131	2157,62
	–	1,9500	9,6428	2,5506	2,8509	58,7535	3,2156	2163,53
New-York	–	1,9035	19,9124	75,4717	67,2495	3,2475	59,2417	0,08882
	1,9500	–	20,2224	76,4526	68,3995	3,3190	60,6428	0,00901
Paris	9,5594	5,0220	–	379,0189	337,7270	16,2840	297,5118	4,4305
	9,6428	4,9450	–	378,0581	338,2353	16,4122	299,8787	4,4570
Zurich	2,5221	1,3250	26,3839	–	89,1056	4,2964	78,4953	1,1689
	2,5506	1,3080	26,4510	–	89,4665	4,3412	79,3208	1,1789
Francfort	2,8305	1,4870	29,6097	112,2264	–	4,8217	88,0924	1,3119
	2,8509	1,4620	29,5652	111,7737	–	4,8523	88,6598	1,3177
Bruxelles	58,7039	30,84	6,1410	23,2755	20,7397	–	18,2701	2,7208
	58,7535	30,13	6,0930	23,0352	20,6088	–	18,2717	2,7156
Amsterdam	3,2131	1,6880	336,12107	1,27396	113,51715	5,47341	–	1,4891928
	3,2156	1,6490	333,46815	1,2607034	112,7907	5,47295	–	1,4862551
Milan	2157,62	1133,50	225,7069	855,4717	762,2730	36,75422	671,5047	–
	2163,53	1109,50	224,3680	848,2416	758,8919	36,82376	672,8320	–
Tokyo	242,89	127,60	25,40820	96,30189	85,81036	4,13748	75,59242	0,112572
	242,97	124,60	25,19717	95,25994	85,22572	4,13541	75,56095	0,112303

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 24 juillet, 3,9357 F contre 3,9686 F le vendredi 17 juillet 1992.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN* :
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Les lourdeurs du coton

« La campagne 1991/1992 qui s'achève [au 1er août] *sera la plus grosse récolte de tous les temps, avec 20,84 millions de tonnes. Ce chiffre est supérieur de 8 % (+ 1,6 million de tonnes) au précédent record qui remontait à la campagne 1984/1985 ; il marque un accroissement de 10 % par rapport à 1990/1991. »* Dans sa page de conjoncture publiée par la toute nouvelle – et bienvenue – publication *Coton et Développement* (1), le directeur général adjoint de la Compagnie cotonnière, M. Gérald Estur, explique avec clarté la situation d'un marché aujourd'hui encombré, après deux saisons de prix attractifs.

Sur le marché à terme de New-York, les cotations avaient reculé de 44 % entre mai 1991 et janvier 1992, passant de 94 à 53 cents la livre. Elles sont depuis lors légèrement remontées, pour s'établir fin juillet autour de 63,5 cents la livre sur la première échéance de livraison, à savoir octobre. Une remontée conjoncturelle qui tient à une certaine rareté des fibres de belle qualité, ainsi qu'à des difficultés d'évacuation des cotons en Asie centrale.

PRODUITS	COURS DU 24/7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 361 (+ 23) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 360 (+ 26) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 622 (+ 22) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Octobre	273,4 (– 0,1) Dollars/tonne
Café (Londres) Septembre	753 (– 29) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Septembre	1 023 (+ 62) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Septembre	336 (– 10) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Septembre	221 (– 8) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Septembre	172,3 (– 3,2) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

La cause principale de la chute des cours est le déséquilibre apparu entre la production et la demande. La forte augmentation de l'offre tient à la fois à l'extension de 2 % des surperficies plantées et surtout à l'accroissement de plus de 8 % du rendement moyen, *« qui dépasse pour la première fois la barre des 600 kilos de fibre par hectare »*, note M. Estur. Une progression observée pour l'essentiel en Chine, aux Etats-Unis et au Pakistan. La récolte devrait toutefois diminuer de 3 % dans les dix pays africains producteurs de la zone franc, en raison des conditions climatiques défavorables qui ont amoindri les rendements.

L'Afrique francophone devrait enregistrer sa deuxième récolte historique (après celle record de 1990/1991) avec un volume attendu de 534 000 tonnes. *« Avec 500 000 tonnes exportées, soit 7,7 % des échanges internationaux de coton brut, la zone franc prise dans son ensemble se classe au troisième rang mondial derrière les Etats-Unis et l'Ouzbékistan »*, écrit le responsable de la Compagnie cotonnière.

Le marasme de la filature

Quant à la consommation mondiale, elle devrait, avec 18,65 millions de tonnes, se situer en deçà de 10 % (2 millions de tonnes) de la production. Une situation qui reflète le ralentissement économique mondial et, plus particulièrement, le marasme de la filature. Les industries de transformation détiennent des réserves élevées qui pèsent en aval sur le marché. En amont, les stocks de fibre sont eux aussi très importants. *« Au 1er août*, affirme M. Estur, *les stocks mondiaux devraient faire un bond de 32 % par rapport à l'an dernier à la même date, passant de 7 millions à 9,2 millions de tonnes »*. Avec un stock de report représentant près de six mois de consommation – dont un tiers sera détenu par la Chine, – le marché risque de connaître une léthargie persistante. D'autant que les prévisions pour août 1993 font état d'une nouvelle augmentation des stocks.

Outre l'amenuisement des débouchés industriels du coton, ce marché connaît d'autres handicaps non négligeables. D'abord la pression exercée par les producteurs de l'ex-URSS, à savoir principalement l'Ouzbékistan (désormais second producteur mondial), mais aussi le Turkménistan, le Tadjikistan et l'Azerbaïdjan. Leurs cotons *« sont offerts à des prix défiant toute concurrence en Europe occidentale mais aussi en Extrême-Orient »*, observe M. Estur, le débouché traditionnel de la filature à l'Est ayant, à son tour, connu l'effondrement. Dès lors, le volume mondial des exportations s'est accru pendant cette campagne de 31 % (progressant de 5 millions à 6,5 millions de tonnes). La Chine serait redevenue exportatrice nette et les ventes pakistanaises à l'étranger ont bondi de 70 %.

Autre élément perturbateur, les subventions que les Etats-Unis versent à leurs exportateurs de coton pour maintenir leur rang dans les échanges mondiaux. L'aide de Washington pour 1992 représente 1,8 milliard de dollars et contribue à déstabiliser les cours.

Enfin, la fibre naturelle continue de subir la concurrence des fibres synthétiques. Dans ce contexte, l'avenir est jugé « baissier » par les professionnels, qui s'inquiètent aussi de la viabilité des filières africaines. *« On peut craindre que les résultats de toutes les filières coton de la zone franc soient déficitaires, à moins d'un net raffermissement du dollar »*, conclut M. Estur. Quant à la reprise espérée de la consommation, elle est tributaire d'une reprise économique mondiale qui tarde à se redessiner.

ÉRIC FOTTORINO

(1) Revue trimestrielle, n° 2. Juin 1992. 13, rue de Monceau, 75008 Paris.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Etat de choc

Cela ne s'arrange pas du tout sur la place de Paris, où la météo reste très mauvaise, avec des rendements à nouveau en hausse, un MATIF et une Bourse en pleine déroute, le marché des titres libellés en écus étant totalement sinistré. Le motif ? Il est bien connu : ce sont les inquiétudes et les incertitudes sur l'issue du référendum français sur la ratification du traité de Maastricht, le relèvement du taux d'escompte allemand la semaine dernière, et la crainte d'un relèvement du taux Lombard de la Bundesbank à l'automne, nourrie par l'annonce d'une augmentation de 8,7 % de la masse monétaire M3 en RFA pour le mois de juin, après 8,8 % en mai, en rythme annuel, en total désaccord avec l'objectif de 3,5 %-5,5 % fixé en début d'année et confirmé la semaine dernière.

Ajoutons-y le report aux calendes grecques de la baisse des taux à court terme tant espérée, que beaucoup repoussent au printemps prochain, plus le relèvement du taux directeur de la Banque d'Espagne, et on ne s'étonnera pas de voir le cours de l'échéance septembre surle MATIF s'enfoncer encore un peu plus, passant de 106,08 à 105,66 après 105,26, au plus bas depuis sept mois.

Les rendements ont encore monté, à 9,04 % sur l'OAT à 10 ans, contre 8,97 % il y a huit jours et 8,78 % il y a quinze jours, et les rendements à court terme sont désormais supérieurs à 10 % : des taux « suicide » pour une économie française bien « molle », et un immobilier en pleine crise.

Quant au contrat écu 10 ans, sur le MATIF, c'est l'horreur. Vendredi, son cours est tombé jusqu'à 101,78 pour finir à 102,35, contre 108,30 juste avant le « non » au référendum danois, le 3 juin. Le rendement de l'OAT 10 ans en écus est désormais de 9,65 %, contre 8,50 % le matin du 2 juin. La rumeur courait même, vendredi après-midi, que les « teneurs de marché » et spécialistes en valeurs du Trésor, qui doivent assurer la liquidité et les transactions sur l'OAT en écu, avaient jeté le gant jusqu'à lundi, rumeur qui fut infirmée, mais dont l'apparition donne une idée de l'état où se trouve un marché dopé, jusque-là, par l'espoir d'une convergence des rendements élevés sur les titres italiens et espagnols vers les rendements plus bas des pays « sages » (RFA, France).

« Signaux positifs »

Faut-il, toutefois, jeter le bébé avec l'eau du bain ? Beaucoup d'analystes ne le pensent pas. A Paris, M. Eric Tazebernard, adjoint au chef des études économiques et financières de la banque Indosuez, s'il exclut toute baisse des taux d'intérêt directeurs de la Bundesbank avant le printemps prochain, estime très peu probable un prochain relèvement du taux Lombard de la banque centrale, les craintes à ce sujet lui semblant aussi peu justifiées que les anticipations optimistes qui prévalaient auparavant (et que l'on nourrissait un peu rue de Bercy – NDLR). Il perçoit des *« signaux positifs »* depuis quelques semaines du côté des politiques salariales et budgétaires, et estime que l'activité se ralentira plus que prévu en 1993, ce qui permettra un ralentissement progressif du rythme de croisance de la masse monétaire. En début de semaine, M. Johann Gaddum, l'un des directeurs de la Bundesbank, a déclaré que le coefficient de réserves obligatoires des banques, très élevé en RFA, jusqu'à 12 % des dépôts, pourrait être abaissé *« quand la conjoncture sera propice à un assouplissement de la politique monétaire »*, s'est-il hâté de préciser.

« Un ralentissement de l'inflation »

Quant à M. Norbert Walter, économiste en chef à la Deutsche Bank, il prédit un ralentissement de l'inflation, juge que la Bundesbank a eu tort de relever son taux d'escompte, et estime qu'il y aura *« une baisse des taux en Allemagne avant la fin de l'année »*.

Apparemment, ce n'est pas l'avis de M. Lothar Müller, président de la banque centrale de Bavière, administrateur, à ce titre, de la Bundesbank et chef de file de la tendance « dure » (l'inflation, c'est le diable !). Dans un entretien à notre confrère *la Tribune*, il fait remarquer que les taux allemands sont *« relativement bas, et pas supérieurs à la moyenne européenne »*. C'est, tout de même, une belle hypocrisie, car si les taux français, néerlandais et belges sont au niveau actuel, un record en « réel », c'est-à-dire hors inflation, c'est bien parce qu'ils doivent s'aligner sur les taux allemands. A Paris, si le marché était libre de décrocher de celui de Francfort, le taux de l'argent à court terme devrait être compris entre 5 % et 6 % contre 10 % actuellement. Un suicide, avons-nous dit.

FRANÇOIS RENARD

Révélé par « le Point »

Le réquisitoire du procureur général dans l'affaire Grégory innocente Christine Villemin

« Attendu qu'il ne résulte pas de l'information charges suffisantes à l'encontre de Christine Villemin d'avoir commis le crime d'assassinat dont elle a été inculpée, requiert qu'il plaise à la chambre d'accusation dire n'y avoir lieu de suivre plus avant. » Telle est la conclusion du réquisitoire définitif du procureur général de Dijon, M. Jean Stéfani, dans l'affaire Grégory, dont *le Point* du 25 juillet publie l'essentiel. Selon toute probabilité, Christine Villemin, la mère de l'enfant âgé de quatre ans, découvert le 16 octobre 1984, mort, pieds et poings liés, flottant sur la Vologne à six kilomètres du domicile familial de Lépanges (Vosges), devrait être innocentée en septembre par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Dijon. S'ils épousent les conclusions du procureur général, ses magistrats rendront un non-lieu en faveur de Christine Villemin, plus de sept ans après son inculpation, le 5 juillet 1985, pour l'assassinat de son propre fils.

La justice s'apprête donc à refermer le dossier de l'affaire Grégory sur un mystère : sans coupable désigné. L'enquête fut d'abord confiée à la gendarmerie nationale par le premier juge d'instruction, un jeune magistrat à peine sorti de l'Ecole de la magistrature, M. Jean-Michel Lambert. Lettres et appels téléphoniques anonymes d'un mystérieux « corbeau » amènent les enquêteurs à orienter leurs recherches vers l'entourage familial des Villemin où la modeste réussite professionnelle du père de Grégory, Jean-Marie Villemin, semble jalousée. Bernard Laroche, cousin germain de Villemin, est inculpé d'assassinat et écroué le 5 novembre 1984. A sa sortie de prison, il est assassiné, le 29 mars 1985, d'un coup de fusil par Jean-Marie Villemin. Désormais confiée à la police judiciaire, l'enquête désigne alors un second suspect : désignée comme le « corbeau » par un rapport d'experts, Christine Villemin est inculpée d'assassinat le 5 juillet 1985. Placée sous contrôle judiciaire après dix jours de détention, elle ne retrouvera son époux que fin 1987, à sa sortie de prison.

« Aucun mobile n'a été découvert »

Le 23 avril 1986, le juge Lambert obtient sa mise en disponibilité *« pour raisons personnelles »*. Le 9 décembre 1986, la cour d'appel de Nancy décide de renvoyer Christine Villemin devant la cour d'assises des Vosges. Le 17 mars 1987, l'arrêt de renvoi est cassé et le dossier confié à la cour d'appel de Dijon où il sera instruit successivement par deux magistrats, M. Maurice Simon, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Dijon, jusqu'en septembre 1990, puis M. Jean Martin, son successeur. Déjà, en octobre 1989, M. Simon avait fait savoir à la presse que *« l'hypothèse la plus probable »* était l'innocence de Christine Villemin.

Le procureur général est arrivé aux mêmes conclusions, soulignant que l'emploi du temps de Christine Villemin, le jour du crime, *« rend impossible l'accomplissement du crime par la mère »*. *« On cherche vainement dans cette affaire*, poursuit le magistrat, *le moindre élément sérieux pouvant permettre que la mère de la jeune victime aurait pu agir sous l'effet d'une impulsion, d'on ne sait quelle nature, ayant pu la conduire à assassiner son enfant, à moins d'admettre, ce qui serait un non-sens, qu'il s'agit d'une femme atteinte d'un déséquilibre mental profond. Aucun mobile n'a été découvert pouvant permettre d'imputer le crime à Christine Villemin. »* Le procureur général reconnaît l'échec de la justice dans cette affaire où elle fut particulièrement malmenée, soulignant qu' *« en l'état, force est de constater que l'information n'a pas permis de découvrir l'auteur, ou les auteurs, de l'assassinat de Grégory Villemin »*.

La préparation des élections législatives

L'armée libanaise reprend le contrôle des sièges des anciennes milices

Au moment même où il fixait les dates des élections législatives, le gouvernement a fait investir, vendredi 24 juillet, par l'armée, plusieurs bâtiments occupés par les ex-milices des différentes factions impliquées dans la guerre civile.

BEYROUTH

de notre correspondant

La « Quarantaine », quartier général à Beyrouth des Forces libanaises, ex-milice chrétienne que dirigeait M. Samir Geagea, a été investie dans la nuit du 24 au 25 juillet par l'armée. *La nuit précédente, alors qu'ils* étaient en cours d'évacuation, les locaux de la station de télévision que contrôle la milice avaient déjà subi le même sort.

Le gouvernement libanais a décidé de récupérer les bâtiments publics occupés, à la faveur de la guerre, par les différentes milices. Ces appropriations de locaux étaient tellement « naturelles » que le problème de leur occupation n'avait même pas été soulevé depuis la fin de la guerre, il y a près de deux ans. Ce n'est qu'il y a quarante-huit heures que leur récupération a été enfin décidé, et exécutée. *« Provocation et tentative d'étouffer la liberté d'information »*, a aussitôt affirmé le chef des Forces libanaises, M. Geagea, dont la chaîne de télévision, LBC, est de loin la plus suivie du Liban et qui, en pleine période de préparation des élections législatives, constitue un enjeu d'importance pour l'opposition au gouvernement. La LBC a immédiatement procédé au transfert de ses équipements dans d'autres locaux, d'où elle a repris ses émissions.

Les deux bâtiments récupérés sur les Forces libanaises ne sont pas les seuls a avoir subi le même sort. D'autres locaux, occupés par Amal, l'ex-milice chiite de M. Nabih Berri, le PSP, ex-milice druze de M. Wallid Joumblatt, et le Hezbollah ont été *investis par l'armée dans la banlieue* sud de Beyrouth, dans le Chouf et à Baalbek.

Mais c'est la récupération des deux bâtiments des ex-Forces libanaises qui a fait le plus de bruit. M. Geagea ne s'est pas privé de souligner que la *liste des biens publics à récupérer*, établie par le gouvernement, ne comportait aucune des possessions de l'Etat. Le palais de l'émir Bechir et le palais de l'émir Amin, à Beiteddine, restent ainsi tous deux aux mains du PSP de M. Joumblatt.

« Provocation » affirme l'opposition chrétienne à propos de la convocation des électeurs, pour les législatives, les 23, 30 août et le 30 septembre prochains. La décision a été prise malgré la grève totale observée dans le pays chrétien, pour protester contre les conditions d'organisation du scrutin. Malgré ces contestations, plusieurs partis ont cependant annoncé qu'ils participeraient au scrutin. C'est le cas du PSP de M. Joumblatt, qui avait pourtant vivement critiqué la façon dont les élections étaient organisées.

LUCIEN GEORGE

□ **Cinq « casques bleus » blessés par une explosion.** – Cinq membres fidjiens de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) ont été blessés, vendredi 24 juillet, dans le sud du pays par une bombe qui a déchiqueté leur véhicule. L'engin était dissimulé sur la route reliant Tyr à Naqoura où se trouve le quartier général de la FINUL. Cet attentat a eu lieu quelques heures après l'intervention de l'aviation israélienne contre deux places fortes du Hezbollah pro-iranien, dans le secteur de Jabal Safi, au nord de la « zone de sécurité » occupée par Israël *(nos dernières éditions du 25 juillet)*. – *(AFP, Reuter.)*

Les inscriptions universitaires

Tous les bacheliers d'Ile-de-France devraient être inscrits selon leurs vœux

Les nouveaux bacheliers d'Ile-de-France seront inscrits à l'université dans la filière de leur premier ou deuxième choix, a indiqué vendredi 24 juillet M. Daniel Bloch directeur des enseignements supérieurs au ministère de l'éducation nationale et de la culture. Les tiraillements observés depuis le début des inscriptions universitaires, le 9 juillet, n'ont concerné qu'un nombre limité de bacheliers, moins élevé que les années précédentes.

Les files d'attente devant les universités ont été évitées, grâce au système de recensement automatisé des vœux des élèves (RAVEL) par Minitel, créé en 1987 et rendu obligatoire en 1990. Sur les 74 388 nouveaux titulaires du baccalauréat général et technologique de la région parisienne, soit 2 663 de plus qu'en 1991, 2 000 n'étaient pas encore inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de leur choix à la mi-juillet. Ils avaient rempli des fiches d'attente rectorales et peuvent désormais obtenir des renseignements complémentaires concernant leur discipline (1). *« 95 % d'entre eux connaîtront leur affectation à la fin du mois de juillet*, a précisé M. Bloch. *Les autres seront fixés au plus tard début septembre. »*

Le directeur des enseignements supérieurs s'est attaché à démontrer que 5 878 places supplémentaires seront ouvertes à la rentrée 1992 dans l'enseignement supérieur public – 1 030 dans les instituts universitaires de technologie, 1 990 dans les sections de techniciens supérieurs, 1 076 dans les classes préparatoires aux grandes écoles, 1 381 en DEUG, 150 en DEUST et 251 dans des filières universitaires sélectives. Les problèmes rencontrés proviennent du fait que la demande des nouveaux bacheliers ne correspond pas exactement à cette offre. Ainsi, 2 000 places supplémentaires sont aujourd'hui nécessaires en droit pour répondre aux souhaits des futurs étudiants, et 500 en psychologie. En revanche, le nombre d'inscriptions a sensiblement baissé en culture et communication, en administration économique et sociale. Les effectifs pour les filières de lettres modernes et de géographie sont loin d'être saturés.

Les capacités d'accueil de certaines filières ont donc été augmentées et des réorientations conseillées. *« Tous seront inscrits »*, a martelé M. Bloch. *La priorité* est donnée à la filière choisie, des transferts entre universités pouvant intervenir tout en tenant compte des moyens de transport. Enfin, les lycéens qui n'avaient indiqué qu'un seul choix sur le système RAVEL devraient obtenir satisfaction.

M. A.

(1) Droit, sciences économiques, administration économique et sociale (AES), mathématiques appliquées aux sciences sociales (MASS) : *Rectorat de Paris*, division des études et de la vie universitaire, 1, rue Victor-Cousin, 75005 Paris. Tél : 40-46-21-87 ; 40-46-21-91 ; 40-46-21-95.

– Lettres, langues et sciences humaines : Rectorat de Créteil, division de l'enseignement supérieur, 4, rue Georges-Enesco, 94010 Créteil. Tél : 49-81-63-53 ; 49-81-63-54.

– Sciences : Rectorat de Versailles, division de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2, esplanade Grand-Siècle, 78011 Versailles. Tél : 30-83-44-63.

Reculant sur plusieurs points importants

Le gouvernement italien amende son programme de privatisations

ROME

de notre correspondante

Le gouvernement de M. Giuliano Amato a décidé, jeudi 23 juillet, de revoir sa copie sur les privatisations. Les deux super-holdings d'entreprises publiques prévus par le décret du 13 juillet (*le Monde* du 14 juillet) sont morts avant même de voir le jour. Le gouvernement garde pour l'instant le contrôle direct des grandes entreprises d'Etat jusqu'à leur transformation en sociétés par actions.

Le nouveau décret contient une autre importante variation : toute règle pour l'émission en Bourse semble avoir été abandonnée, y compris celle qui fixe à 45 % la limite du capital placé auprès du public. En théorie, donc, rien n'empêche de *« privatiser »* plus de 51 % des nouvelles sociétés par actions qui vont naître à partir des principaux holdings d'Etat comme l'IRI (Institut pour la reconstruction industrielle), l'ENI, l'ENEL et l'INA et qui, en attendant, resteront sous la tutelle du Trésor. *En éliminant* le passage de la création des deux super-holdings, l'un pour l'industrie, l'autre pour les finances, le gouvernement s'engage à présenter directement, dans les mois qui viennent, un plan de réorganisation du secteur public.

L'objectif reste celui de ramener dans les caisses de l'Etat 4000 milliards de lires (18 milliards de francs) en 1992, entre *« cessions de pans d'activité et branches d'entreprises, fusions et incorporations »*, comme l'annonce le ministre du budget, M. Franco Reviglio, qui dément qu'avec la révision du plan l'objectif des privatisations s'éloigne dans le temps. *« Les deux super-holdings prévus*, a-t-il expliqué, *auraient dû préparer le plan de réorganisation que le ministère du Trésor s'apprête maintenant à faire directement, sans passage intermédiaire. »* Mais il sera difficile au gouvernement d'offrir les titres des sociétés par actions pour encaisser de l'argent, d'autant que les abattements fiscaux prévus dans le décret du 13 juillet pour les acheteurs d'actions ont été éliminés. – *(Intérim.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté 25 juillet 1992 a été tiré à 472 090 exemplaires.

Après la mise en liquidation de La Cinq

Accord entre les producteurs de cinéma et Hachette

Les producteurs de cinéma qui avaient passé des accords de co-production avec La Cinq, avant sa mise en liquidation judiciaire, ont conclu, vendredi 24 juillet, un accord de remboursement de leurs créances avec Hachette, ex-opérateur de la chaîne. Cet accord est identique à celui qui a été signé début juillet avec les producteurs audiovisuels : il *prévoit un remboursement* des créances à hauteur de 70 %, soit une facture globale d'environ 26 millions.

Un dossier demeure cependant en suspens, celui des ventes de droits de diffusion cinématographiques, qui sera examiné en septembre. Autre *litige non réglé, celui qui oppose* Hachette à AB Productions. Cette société de production audiovisuelle et surtout sa filiale Animage représentent le plus important contentieux financier entre Hachette et les producteurs audiovisuels. M. Jacques Peskine, président de l'Union syndi*cale de la production audiovisuelle* (USPA), qui a mené les négociations avec Hachette, a annoncé que l'USPA assignerait en responsabilité Hachette au début de la semaine prochaine. Le président du tribunal de commerce de Paris, M. Michel Rouger, a annoncé que le collège des experts, nommé par le tribunal afin d'examiner *« d'éventuelles fautes »* dans la gestion de La Cinq, rendra son rapport le 6 octobre.

La réunion des pays créanciers à Paris

La Zambie obtient un allègement de 50 % de sa dette

Les représentants des pays créanciers de la Zambie, réunis jeudi 23 juillet à Paris, lui ont accordé un allègement de moitié de sa dette publique. La dette extérieure de la Zambie (publique et privée) s'élève encore à 6,5 milliards de dollars (32 milliards de francs), contre 8 milliards de dollars (40 milliards de francs) en décembre 1991. Elle reste l'une des plus importantes des pays d'Afrique sub-saharienne.

Le dispositif retenu prévoit trois *options pour la réduction de cette* dette. Les créanciers peuvent choisir d'annuler la moitié des échéances dues au titre des prêts et crédits non concessionnels (à taux non préférentiels) couverts par le réaménagement.

Ils peuvent aussi consolider à un taux d'intérêt concessionnel (préférentiel) de manière à réduire de 50 % les paiements, avec une durée de remboursement également de vingt-trois ans. Dernière possibilité : les créanciers consolident la dette au taux du marché avec une durée de remboursement de vingt-cinq ans cette fois, dont seize ans de grâce.

En redressement judiciaire

Le Parc océanique Cousteau autorisé à poursuivre son activité jusqu'au 30 septembre

Le tribunal de commerce de Paris a autorisé, vendredi 24 juillet, le Parc océanique Cousteau (POC), implanté à l'intérieur du Forum des Halles, à Paris, à poursuivre ses activités jusqu'au *30* septembre. Cette décision a été prise en attendant l'élaboration d'un plan de cession. Un homme d'affaires libanais d'origine saoudienne, M. Salah Salhab, déjà actionnaire du parc, serait seul sur les rangs.

Ce parc a accueilli près de 460 000 visiteurs par an, alors qu'il en eût fallu 800 000 pour rembourser les prêts des banques. Il a déposé son bilan le 16 juillet 1991 et a été mis en redressement judiciaire le 24 juillet de la même année.

EN BREF

□ **M. Pasqua (RPR) : *« scandaleux ! »*.** – Le président du groupe RPR du Sénat, M. Charles Pasqua, qui était de passage à Nice, vendredi 24 juillet, a évoqué le procès des *responsables de la transfusion sanguine* : *« Il serait tout à fait scandaleux que seuls soient considérés comme responsables, dans cette affaire, des fonctionnaires quelle qu'ait été leur place dans la hiérarchie Il faut que l'on sache la vérité, le gouvernement était-il au courant ? Quels ministres l'étaient ? »*, a-t-il déclaré. Selon l'ancien ministre de l'intérieur *« cette affaire éclabousse le gouvernement qui était en place à l'époque. »*

□ **NOUVELLE-CALÉDONIE : cinq inculpations après l'assassinat d'un gendarme.** – Cinq jeunes de Canala, âgés d'une vingtaine d'années, originaires de la même tribu, ont été arrêtés après la mort du gendarme Thierry Fernandez, mortellement blessé d'un coup de fusil, mercredi 22 juillet, alors qu'il regagnait son domicile. Ils ont été écroués vendredi à Nouméa. Trois d'entre eux sont inculpés d'*« assassinat »*, un de *« complicité d'assassinat »* et le cinquième de *« non empêchement de crime »*. Au moment de son assassinat, le gendarme Fernandez enquêtait sur un trafic de cannabis et sur des vols de véhicules. Le directeur général de la gendarmerie nationale, M. Yves Dintilhac, doit présider, mardi 28 juillet, à Nouméa, la cérémonie de levée du corps.

□ **La CFTC signe l'accord UNEDIC.** – Ayant réuni un bureau confédéral extraordinaire, la CFTC a décidé, vendredi 24 juillet, de signer l'accord sur l'UNEDIC. Cette réponse favorable a été acquise *« à la majorité »*, avec le souci d'*« éviter la politique du pire »*, souligne le communiqué. Mais la CFTC s'inquiète aussi *« du sort réservé aux personnes issues d'un emploi précaire »* et demande la *« convocation sans délai d'une réunion tripartite – Etat, employeurs et salariés – sur l'emploi précaire, notamment celui des jeunes »*. Après la CFE-CGC et la CFDT, la CFTC est la troisième organisation syndicale à parapher l'accord intervenu le 18 juillet (*le Monde* daté 19-20 juillet). Toutefois, *« compte tenu de la complexité et de l'importance des enjeux »*, elle n'avait pu répondre, comme prévu, le 20 juillet.

□ **Le général américain Powell commandeur de la Légion d'honneur.** – Le chef d'état-major interarmées américain, le général Colin Powell, a reçu, vendredi 24 juillet, à Washington, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur des mains de l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major français des armées. Cette distinction a été attribuée en reconnaissance du rôle joué par le général Powell dans le renforcement des liens militaires franco-américains. – *(AFP)*.

